

Vidéo-surveillons les élu.es !

**Tour d'horizon des caméras en Occitanie
et des moyens de s'y opposer.**

« Je trouve que le monde dans lequel on est, est déjà pourrit, et genre juste là cela le rend encore plus naze, et du coup genre juste je veux pas ». Camille, Foix

« On se rassure, on fait comme si on avait besoin de se rassurer, on fait comme si on était rassuré, on s'invente un monde, on s'invente aussi des ennemis, on s'invente ensuite une façon de se rassurer, mais y'a rien qui marche, c'est complètement inopérant, c'est incongru et cela fait marcher la raison humaine dans le mauvais sens ». (Jonathan, Marcillac-Vallon)

« on pourrait rappeler à Mr. Le Maire qu'être républicain c'est respecter liberté, égalité et fraternité et là il touche gravement à la fraternité puisqu'il monte les citoyens les uns contre les autres. Il touche à la liberté parce qu'on a absolument pas besoin d'être surveillé pour avoir de la bienveillance et pour vivre ensemble, et à l'égalité car il ne nous donne pas le droit à la parole et il ne nous entend pas. Donc moi je dirai je lui retourne le compliment, on attend de lui qu'il soit bien plus républicain ». (Nathalie, Marcillac-Vallon)

« Dans la rue, un groupe de jeunes réagit à la présence des caméras installées dans la commune depuis plus de deux ans. « On ne se sent pas en sécurité avec les caméras. On se sent plus surveillés qu'autre chose », déplore Clarisse. « À la place, ils feraient bien d'investir dans des équipements pour les jeunes », ajoute Mathéo ».¹

« Les caméras veulent étendre le contrôle de l'État et du Capitalisme sur nos vies. Ils veulent nous empêcher de nous débrouiller, de nous rassembler et de les affronter. Soyons incontrôlables »
(une affiche « Attaquons la vidéosurveillance »)

« Ce n'est pas de l'incivilité, c'est du sabotage » indique Emilion Esnault, l'adjoint en charge de la sécurité, au sujet d'un mât qui a subit les assauts d'une disqueuse à Toulouse ².

Jean-Michel Baylet historien de haut vol, magnat de presse et maire de Valence d'Agen a une vision toute particulière de la Révolution: « Je ne peux pas supporter qu'on laisse à l'extrême droite le champ libre sur ces questions. Dès la Constituante en 1790, les députés de l'époque ont affirmé que la République devait à ses enfants l'ordre et la sécurité et, que je sache, Danton, Robespierre, Saint-Just et consorts n'étaient pas des gens d'extrême droite. L'ordre public est un enjeu de tranquillité et de bien vivre ensemble³

« Sécurité » remplace fallacieusement la seule notion existant en 1789, celle de « sûreté ».

« Le droit à la « sûreté » consacré par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et défini en son article 7, est à l'antipode du droit à la sécurité tel qu'entendu dans le slogan démagogique en vogue. Il est en effet conçu comme une garantie individuelle de tout citoyen contre l'arbitraire de l'État »⁴

« Et vous législateurs, souvenez-vous que vous n'êtes pas les représentants d'une caste privilégiée mais ceux du peuple français. N'oubliez pas que la source de l'ordre c'est la justice et que le plus sûr garant de la tranquillité publique, c'est le bonheur des citoyens » (Robespierre Séance du 2 décembre 1792. Discours sur les subsistances)

Un opérateur qui regarde les écrans de vidéosurveillance :

« C'est la routine totale. Tous les jours c'est pareil, ça nous change seulement un peu quand il y a des réquisitions ou des demandes de surveillance particulière par les OPJ du commissariat. (...) Le pire c'est l'hiver, à partir de novembre il se passe plus rien après 18 heures. Et le samedi aussi, c'est terrible. Heureusement il y a les mariages, on surveille quand ça crée des problèmes de circulation. (...) Et puis on n'a aucun contact avec personne ici. On est un peu enfermés (...) Au début on s'ennuyait pas. Mais au bout de quelques années les gens ont compris qu'on était là. Le [quotidien régional] en parlait aussi. Et puis les gens ont bien vu où étaient les caméras. D'ailleurs on a des dégradations (chef de service). Quand je suis arrivée, il y avait beaucoup d'activité, on faisait beaucoup de stupéfiants, maintenant on ne fait plus rien. Les jeunes savent où sont les caméras et ils se sont déplacés là où ils savent qu'on ne peut pas les voir. Ils nous l'ont confirmé au commissariat (opératrice). ».⁵

« Le haut-parleur (associé à des caméras) enlève tout le rapport humain et pédagogique que la police municipale devrait avoir », déplore une internaute. « Et pourquoi pas des grilles tout autour de la ville aussi ? J'hallucine (...) « Je sais bien que cela peut laisser une drôle d'impression, reprend le maire de Lunel, Pierre Soujol. Mais moi, les états d'âme des bien-pensants qui ne règlent aucun problème... Quand, sans cesse, il y a des plaintes qui arrivent à la mairie, que les habitants vous disent que certains sont irrespectueux, que la ville est sale... Que voulez-vous faire ? Baisser les bras ? Il y a des moyens technologiques, on les utilise. Ces

1 <https://sciences-critiques.fr/la-videosurveillance-investit-les-campagnes-dans-lindifference-generale/>

2 https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-nouveau-deploiement-cameras-videosurveillance-voici-les-secteurs-conernes_41722466.html

3 <https://www.ladepeche.fr/2022/02/24/jean-michel-baylet-notre-ambition-est-immense-10130602.php>

4 <https://www.cairn.info/revue-deliberee-2018-1-page-86.htm>

5 Cité par Mucchieli <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2016-1-page-25.htm>

solutions, je m'en passerais bien. Mais on ne sait plus comment faire. » » (Lunel)⁶

« On n'a plus aucune liberté, on est carrément sans arrêt épiés. Je plains les générations à venir." » (Perle à Nîmes)⁷

« À la sortie de la maison de quartier, Khalice, du haut des 16 ans, réagit vivement : « On se sent surveillés ! Et pourquoi des caméras pour voir des gosses ? », s'exclame-t-il en désignant un autre appareil au-dessus d'un terrain de jeu, le City-Park, derrière le centre commercial. »⁸

« Si on a un truc à nous dire, que l'on vienne nous le dire directement mais on n'a pas à se faire interpellé par une boîte. C'est assez humiliant » dénoncent des habitants de Béziers sur France 3.⁹

Marie-José, elle, ne veut pas voir la ville être envahie de caméras : *"je suis pas spécialement pour le développement de ce genre de choses à outrance. Quelques unes, c'est utile, mais il en faut pas plus. Ce n'est pas trop une ambiance que j'apprécie »¹⁰.*

Noé Le Blanc ¹¹ : *« La vidéosurveillance est ainsi cet objet merveilleux qui s'il ne marche pas (dissuasion), fonctionne quand même (détection). Son efficacité se mesure d'ailleurs soit à une baisse du chiffre des faits constatés (dissuasion), soit à une hausse du même chiffre (détection). Autrement dit, il s'agit d'une technologie infaillible »*

« De fait, les modes de légitimation de la vidéosurveillance restent le plus souvent dans l'implicite, tant ses fonctions et ses usages tendent à s'imposer dans le registre de l'évidence, pour reprendre la formule de B. Rochette et E. Marchandet (1998). Mais ces deux auteurs de poursuivre : les techniques ne sont jamais de simples adjoints instrumentaux à des pratiques qu'elles viendraient seulement rationaliser, elles sont l'expression d'une culture et elles la modifient. Il ne fait pas de doute, cependant, que, comme la science, la technique semble s'autonomiser et devenir à elle-même sa propre fin, et les questions de l'utilité sociale et de la possibilité technique ont tendance à inverser leur ordre de préséance. On se demande d'abord si on peut le faire, et, dans l'euphorie du faire, la question de l'utilité disparaît; et, plus généralement, la question des déterminants sociaux et des effets sociaux de ce qui a été fait » (Christophe Bégin, Emmanuel Martinais, Marie-Christine Renard écrivent dans Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon, Rochette, Marchandet, 1998, 185¹²).

« En poste dans une petite commune de la métropole, ce directeur général des services évoque « le sentiment d'insécurité » qui s'est développé ces dernières années « à cause d'une bande de branleurs », dans un quartier pavillonnaire de sa commune où des caméras ont été installées. « On les emmerde, croyez-le bien... Mais est ce que les caméras nous apportent moins de sinistralité ? En l'occurrence, non. La vidéosurveillance sur ce quartier sert surtout à apaiser le sentiment d'insécurité des habitants. C'est avant tout un choix et un outil de communication politique. »¹³

Anne-Sophie Simpère d'Amnesty International *« dénonce le recours extensif aux caméras de surveillance : "On sait que le fait d'être filmé dans les manifestations peut avoir un effet dissuasif sur le droit de manifester (...) Il y a des gens qui peuvent ne pas vouloir aller manifester parce qu'ils craignent, à juste titre ou pas, d'être fichés." (...) l'usage de vidéosurveillance et les amendes dressées à Millau sont le signe d'une "logique répressive". " L'Etat aborde la manifestation comme si c'était un désordre à contenir absolument, estime-t-elle. Alors que l'Etat devrait aussi l'aborder comme un lieu où les citoyens expriment des droits. L'Etat est garant de la protection et de la facilitation de l'exercice de ce droit."¹⁴*

6 <https://www.20minutes.fr/societe/3040471-20210512-lunel-cameras-videosurveillance-parlantes-grondent-habitants-indelicats>

7 <https://www.francebleu.fr/infos/societe/le-cri-d-alerte-de-la-ligue-des-droits-de-l-homme-contre-les-cameras-video-1560274030>

8 <https://www.ladepeche.fr/article/2010/09/10/903655-les-cameras-de-surveillance-se-multiplient-dans-l-ouest-toulousain.html>

9 <https://www.youtube.com/watch?v=IPUGQhrkDEs>

10 <https://www.francebleu.fr/infos/societe/a-montauban-une-quinzaine-de-nouvelles-cameras-de-surveillance-bientot-installees-1645542349>

11 <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-2-page-32.htm>

12 <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-1-page-3.htm>

13 <https://www.mediacites.fr/enquete/toulouse/2020/02/10/toussurveilles-petit-a-petit-les-cameras-de-videosurveillance-maillent-la-metropole-toulousaine/>

14 https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/enquete-video-des-manifestants-ont-ils-ete-verbalises-sur-la-seule-base-d-images-de-videosurveillance-a-millau_4663323.html

Sommaire

p.7 **1- La loi «responsabilité pénale et sécurité intérieure», validée par le Conseil Constitutionnel en 2022**

p.9 **2- Occitanie : tour d' horizon**

*Aveyron, Ariège, Tarn, Haute-Garonne, Tarn et Garonne, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Gers
On dirait le sud : Hérault, Aude, Gard, Pyrénées-Orientales
Carole Delga*

p37 *Quelques villes hésitantes*

p.41 **3- Résistances**

*Sabotages
Les fourberies vidéosurveillées de Perié, maire de Marcillac-Vallon
Les Amendés de mai à Millau en Aveyron
Le collectif anti-caméras de Foix dans l'Ariège,
Résistances à Auch dans le Gers, à Bréhal dans la Manche*

p.56 **4- Les chercheurs prouvent l'inefficacité des caméras de surveillance**

p.69 **5- Réflexions diverses sur la vidéosurveillance**

Introduction :

L'opposition aux caméras est souvent vu comme un combat du passé, tellement ces engins auraient intégré notre paysage. Pourtant la grande majorité des communes de l'Occitanie n'ont pas de système de vidéosurveillance sur la voie publique. En Aveyron, 13 communes seraient concernées sur les 285 du département. En Ariège 27 communes sur les 327 déclarent avoir ces dispositifs. Le Lot compte 171 caméras dans 7 communes sur 313. En Lozère 16 communes sur 152 vont être équipées. Certains départements sont plus garnis : dans l' Aude entre 450 et 650 caméras sont présentes dans 73 communes sur 433 que compte le département.

La préfecture du Gard enregistre 1450 caméras dans 70 communes des 351 existantes et celle des Hautes Pyrénées comptabilise 275 caméras dans 25 communes sur 469.

Aujourd'hui, plus de 6 000 communes françaises sont équipées de caméras de surveillance, soit quinze fois plus qu'en 2006, et il y en aurait plus 60 000 sur l'ensemble du territoire. 80 % des villes moyennes sont équipées. La Cour des Comptes nous apprend qu'en avril 2018, la direction générale de la police nationale dénombrait 819 communes dotées de dispositifs de vidéoprotection, représentant 37 757 caméras (hors Paris et la petite couronne). De son côté, dans sa zone de compétence, la DGGN (gendarmerie) avançait le nombre de 3 200 communes équipées, soit 38 700 caméras. Nice est en tête, avec 2 600 caméras, soit une pour 130 habitants en moyenne.

Mais « *un nombre global dont il est par ailleurs impossible d'obtenir un chiffre officiel (pour Laurent Mucchielli, et sa dernière estimation de 2017, il y aurait au moins 150 000 « caméras de rue »)* »¹⁵.

En 2005 déjà Eric Heilmann rapporte « *« selon les professionnels du secteur, au milieu des années 1990, 120 000 systèmes de vidéosurveillance étaient installés en France, et le rythme de croissance du marché était évalué à 10 % par an. On peut donc estimer que près de 300 000 systèmes de vidéosurveillance sont aujourd'hui installés en France, c'est-à-dire plusieurs millions de caméras. Or, selon le ministère de l'Intérieur qui a dressé un bilan statistique des systèmes autorisés par les commissions départementales depuis l'entrée en vigueur de la loi du 21 janvier 1995, près de 60 000 dispositifs de vidéosurveillance ont été déclarés en préfecture, dont un peu plus de 3 % seulement par des collectivités publiques. Dans la mesure où cette législation ne concerne que les systèmes installés sur la voie publique ou dans des "lieux privés ouverts au public" (commerces, banques, parkings, etc.), cela signifie clairement qu'une très grande majorité des exploitants utilisent ces équipements dans des espaces privés stricto sensu... et échappent à tout contrôle administratif* »¹⁶.

Avec 267 et 210 caméras pour 100 000 habitants, Nîmes et Perpignan ne sont pas en reste. La Gazette des Communes établit un palmarès des départements les plus équipés. « *Il est à noter que les communes de gauche restent bien moins équipées même si certaines ont réduit leur retard. Globalement, la couverture par habitant est deux fois plus forte dans les villes de droite que dans les villes de gauche. La Gazette des communes précise que "le sud de la France est parmi le plus doté en caméras, avec les départements des Bouches-du-Rhône (Première place), des Alpes-Maritimes (4e), du Var (5e) et de l'Hérault (7e) dans les dix ayant le plus demandé des financements pour des caméras grâce au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)" (...)* En associant les résultats du premier tour de l'élection présidentielle du 23 avril 2017 et cet afflux de demande dans les départements, on constate que ces quatre territoires de l'arc

15 <https://www.vice.com/fr/article/m7e7x3/quand-la-videosurveillance-sinvite-dans-les-petites-communes>

16 <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-6-page-68.htm>

*méditerranéen ont porté en tête Marine Le Pen. C'est le cas aussi dans le Nord (2e place), l'Oise (8e), le Pas de Calais (10e), la Moselle (11e) et le Gard (13e) ».*¹⁷

*« Ce classement démontre clairement que les villes de droite sont bien plus équipées que celles de gauche avec une hausse du nombre de caméras de vidéosurveillance de 200% dans les communes administrées par la droite (Les Républicains et divers droite) contre seulement 63% d'augmentation dans celles gérées par la gauche (Socialistes, écologistes, communistes et divers gauche). Les villes centristes (LRM et UDI) ont, elles aussi, beaucoup plus recours à ces équipements avec une hausse de 126% en six ans »*¹⁸.

Le « continuum de sécurité » est l'un des éléments de langage de l'industrie de la sécurité. Il signifie la volonté d'interconnecter les différents systèmes de surveillance à des échelles de plus en plus larges (intercommunalité, département, région, territoire national), afin de pouvoir surveiller l'espace public sans interruption. Une vision qui va dans le sens de celle portée par le Livre blanc de la sécurité intérieure, présenté en novembre 2020 au ministère de l'Intérieur, qui évoque la nécessité « de disposer d'une vision départementale dans la politique de défense civile locale ».¹⁹

Même la SNCF s'appuie sur un drone de surveillance contre les tagueurs, équipé d'un haut-parleur et d'une caméra infra-rouge.

Notons aussi que 70 % de l'utilisation de la 5G sera la vidéosurveillance : « Nous refusons le rêve d'Ericsson pour qui la 5G ouvrira à la « smart surveillance » un marché de 47 milliards de dollars d'ici 2026. Nous refusons que la vidéosurveillance puisse représenter le marché le plus important des objets connectés permis par la 5G, estimé à 70% en 2020, puis 32% en 2023 »²⁰

Technopolice est un collectif fondé par La Quadrature du Net. Un forum met en commun les outils juridiques et politiques permettant de lutter contre les cités sécuritaires ou « cités sûres » (safe city). Son manifeste déclare « il suffit de regarder dans le miroir que nous tendent l'histoire ou d'autres régions du monde pour savoir à quoi la Technopolice nous conduit : renforcement des formes de discrimination et de ségrégation, musellement des mouvements sociaux et dépolitisation de l'espace public, automatisation de la police et du déni de justice, déshumanisation toujours plus poussée des rapports sociaux » Une carte des safe city est proposée²¹.

17 <https://www.lindependant.fr/2020/02/03/perpignan-toujours-dans-le-top-5-des-communes-ayant-le-plus-de-cameras-de-videosurveillance-par-habitant,8707761.php>

18 <https://www.capital.fr/economie-politique/videosurveillance-le-classement-des-villes-les-plus-fliquées-de-france-1361442>

19 <https://sciences-critiques.fr/la-videosurveillance-investit-les-campagnes-dans-lindifference-generale/>

20 <https://www.laquadrature.net/2020/10/09/brisons-le-totem-de-la-5g/>

21 <https://carte.technopolice.fr/>

1- La loi « responsabilité pénale et sécurité intérieure », validée par le Conseil Constitutionnel en 2022

Les drones

La loi « responsabilité pénale et sécurité intérieure » permet leur déploiement et les interdit seulement pour la police municipale : « *Les caméras sur drones pourront être déployées au cours de manifestations et rassemblements jugés comme « susceptibles d'entraîner des troubles graves à l'ordre public », aux abords de lieux ou bâtiments « particulièrement exposés à des risques de commission de certaines infractions » ou encore dans les transports ou aux frontières(...) ces nouvelles mesures soient simplement autorisées par un préfet (et non un juge) qui estimera seul si ces technologies de surveillance sont nécessaires et proportionnées. En somme, la police autorisera la police à utiliser des drones selon sa propre appréciation de la nécessité de surveiller... »²².*

« Par exemple, si le préfet de police autorise la surveillance par drones de l'ensemble de la région parisienne au cours des jeux olympiques de 2024, aucune autorité indépendante ne pourra examiner au préalable la nécessité de surveiller les lieux que la police choisira effectivement de surveiller. Cela permettrait par exemple aux agents de police, de leur seule décision et sans aucun contrôle extérieur préalable possible, de surveiller n'importe quelle manifestation ou local associatif situés dans la région parisienne grâce à cette autorisation. Ce n'est qu'a posteriori, une fois que l'atteinte aux libertés de la population aura été consommée et dans le cas hypothétique où elle en serait saisie, qu'une autorité extérieure pourra éventuellement examiner la mesure et demander à ce qu'elle prenne fin (...) plus rien n'empêchera les images captées par drones d'être analysées par des logiciels de reconnaissance faciale installés sur d'autres dispositifs que les drones eux-mêmes. Or, la loi prévoit déjà que les images seront transmises en temps réel aux ordinateurs du poste de commandement et, en pratique, ce sera sur ces ordinateurs que les images seront le plus facilement et le plus efficacement analysées. Cette analyse pourra notamment être un rapprochement par reconnaissance faciale avec l'une des 9 millions de photographies contenues dans le fichier de traitement des antécédents judiciaires (TAJ), tel que prévu par le décret du 4 mai 2012 – ce que la loi sécurité globale avait jusqu'alors interdit explicitement »²³.

Martin Drago, juriste à La Quadrature du Net, précise : « *Les drones, en tant que dispositifs de captation d'images peuvent sembler être des dispositifs comme les autres. Ils ne seraient qu'une nouveauté de plus, selon les législateurs. Alors qu'en fait, une surveillance par drone n'a rien à voir avec une caméra fixe, parce que la caméra par drone peut se déplacer, l'angle est bien plus large et il est possible de filmer beaucoup plus de choses, de façon étendue dans le temps en se déplaçant dans la ville. Le droit stipule qu'il faut prouver la nécessité et la proportionnalité de chaque caméra de rue et informer le public qu'il est filmé. Avec les drones on perd totalement cet aspect informatif, puisque nous ne pourrons jamais être informés qu'un drone nous filme. De plus, on sait que les 650 drones de surveillance commandés en mars 2020 pour les forces de police et de gendarmerie*

²² <https://www.laquadrature.net/2022/01/21/les-drones-policiers-autorises-par-le-conseil-constitutionnel/>

²³ <https://www.laquadrature.net/2021/12/06/retour-des-drones-policiers-le-parlement-doit-saisir-le-conseil-constitutionnel/>

étaient des mini-drones, donc quasi indétectables.»²⁴

Les caméras piétons

Martin Drago : *"Ces caméras-piétons arrivent au moment du débat sur la délivrance d'un récépissé en cas de contrôle policier, pour lutter contre les abus de contrôles d'identité. Aujourd'hui, ce que l'on a comme retour, c'est que les caméras-piétons des agents ne sont pas du tout un système de contrôle de la police, parce que le déclenchement de la caméra est au bon vouloir du policier. Et la CNIL avait pourtant expliqué il y a quelques années qu'il ne fallait pas qu'il y ait transmission en temps réel des images. Avec l'article 21, cette possibilité se généralise (...) En réalité, cette fonction de transmission en temps réel a pour but de faire de la reconnaissance faciale par intelligence artificielle, comme nous l'avons vérifié dans l'interview d'un responsable de la police de Nice, qui la demandait pour faire des essais avec ces technologies d'identification (...) "La reconnaissance faciale pour la police fonctionne déjà avec un fichier de photos, le Traitement d'Antécédents Judiciaires (le TAJ, ndlr). Ce fichier contient déjà 8 millions de photos de personnes et permet explicitement à la police d'utiliser la reconnaissance faciale. Cette reconnaissance faciale par le TAJ a été utilisée — selon un rapport parlementaire — 375 000 fois en 2019. Donc, si avec les caméras fixes on est déjà à 375 000 reconnaissances faciales par an, avec les drones et les caméras-piétons, à combien cela va-t-il monter ? Et les responsables ne s'en cachent même pas, puisqu'il est stipulé dans le schéma national de maintien de l'ordre, que les drones seront utilisés pour l'identification."* Le site NextInpact qui s'est procuré le rapport, précisait dans une publication du 19 octobre 2020 ces possibilités techniques avec les outils dédiés au TAJ : *"La nouveauté est que, depuis fin 2019, la comparaison [par reconnaissance faciale] peut être effectuée même sans photo anthropométrique. Une simple image de vidéo-surveillance ou piochée sur Facebook peut être utilisée."* Martin Drago précise en conclusion, les craintes d'utilisation "croisée" des fichiers biométriques (Données numériques corporelles), par les systèmes de reconnaissance faciale de la police : *"Il y a une telle interconnexion des fichiers, qu'en pratique, on a du mal à voir comment un policier ne pourrait pas avoir envie de prendre une photo dans le Traitement électronique sécurisé (TES: base de données biométrique de toute la population à partir de 12 ans dont le visage des personnes, stockée par les services de l'État pour les passeports et cartes d'identité, ndlr) et de la mettre dans le TAJ par exemple, puisqu'il n'a pas le droit de le faire directement dans le TES..."*²⁵

Les caméras embarquées

« Le titre IV du livre II du code de la sécurité intérieure comprend désormais un chapitre III intitulé « Caméras embarquées ». Les forces de l'ordre (police nationale, gendarmerie nationale, douanes) et de sécurité civile (militaires sapeurs-pompiers professionnels) peuvent recourir à des caméras embarquées à bord de leurs véhicules terrestres et nautiques « aux seules fins d'assurer la sécurité de leurs interventions » (CSI, art. L. 243-1). L'enregistrement ne sera donc pas permanent mais strictement limité au temps de l'intervention (CSI, art. L. 243-2) et déclenché soit lorsque se produit un incident, soit lorsque, compte tenu des circonstances ou du comportement des personnes concernées par l'intervention, un incident est susceptible de se produire (...) les images peuvent être consultées en direct par le poste de commandement d'intervention ».²⁶

²⁴ <https://information.tv5monde.com/info/loi-securite-globale-les-drones-et-cameras-pietons-un-autre-danger-pour-les-libertes-en-france>

²⁵ ibidem

²⁶ <https://www.dalloz-actualite.fr/flash/loi-responsabilite-penale-et-securite-interieure-souriez-vous-etes-filmes>

2- Occitanie : tour d'un horizon qui se referme.

Aveyron,

un minimum de 210 caméras.

En 2018 La Dépêche nous explique que *« huit communes possèdent leur dispositif ou sont en train de le déployer, comme la ville de Millau. Espalion, Onet-le-Château et, bien sûr, Rodez, le chef-lieu, ont mis sous surveillance leur population (...) Les bilans chiffrés sont plutôt vagues du côté des collectivités. La plupart des mairies sont incapables de donner des éléments précis. « Le sentiment d'insécurité est difficilement mesurable », avoue Jean-Philippe Keroslian, le maire d'Onet-le-Château »*.²⁷

Aujourd'hui bien plus de communes sont équipées.

La Préfecture de l'Aveyron précise pourtant *« nous ne disposons pas de statistiques faisant un lien comparatif entre l'installation des dispositifs (de caméras) et l'activité délinquante »*²⁸.

Dans une réponse étonnante auprès de la LDH de Rodez, la préfecture explique qu'il *« appartient aux collectivités d'évaluer les installations et/ou les actions de préventions afin de finaliser l'installation d'un système de vidéoprotection »* et qu'en même temps *« la commission départementale examine chaque dossier d'installation/modification/renouvellement d'un système de vidéoprotection afin de contrôler le strict respect du cadre réglementaire »*. Qui évalue qui au final ?

La préfecture ajoute que *« toute demande d'autorisation effectuée par une collectivité fait l'objet d'un diagnostic de sécurité effectué par le référent sûreté vidéoprotection compétent, police ou gendarmerie. Il n'y a pas de compte rendu de cette commission mais un simple procès-verbal mentionnant uniquement l'avis donné pour chaque installation. La réglementation ne prévoit pas la publication de celui-ci. »*

Réponse étonnante car la Ldh Midi-Pyrénées a obtenu ces procès-verbaux pour l'Ariège²⁹

Aussi *« le référent sûreté »* du département qui doit faire *« un diagnostic sécurité »* est, dans le cas des caméras de Marcillac-Vallon, celui... qui a insufflé l'idée au maire. En effet selon ce dernier *« l'idée vient de l'adjudant-chef de la gendarmerie »*³⁰. Ce référent sûreté est l'adjudant-chef Poirier³¹. Cet Adjudant avait déclaré en 2014 *« les gens sont réfractaires au départ à ce genre de dispositif »*³².

27 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2018/07/10/laveyron-place-sous-loeil-des-cameras-de-vidioprotection,4650465.php>

28 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2018/07/10/laveyron-place-sous-loeil-des-cameras-de-vidioprotection,4650465.php>

29 <https://ldh-midi-pyrenees.org/2019/12/video-surveillance-en-ariege/>

30 <https://www.20minutes.fr/societe/3014911-20210406-aveyron-rififi-autour-installation-cinq-cameras-videosurveillance-petit-bourg>

31 <https://www.marcillacvallon.fr/uploads/sites/14/2020/12/cr-cm-2020-11-19.pdf>

32 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2014/02/13/vidioprotection-des-cameras-pour-surveiller-les-rues-d->

En ces conditions, 4 caméras existent à **Rignac** (sur le rond point à l'entrée, une phobie des Gilets jaunes ?), 5 à **Marcillac-Vallon** (1700 habitant.es-voir ci-après) dont 2 vandalisées, 2 à **Nauviale** (511 habitant.es) contre les incivilités de tri, et **Bozouls** en aurait en projet.

Salles-la-Source, Rodelle et Muret le Château vont-elles recevoir une quinzaine de caméras ? Ces communes du Causse Comtal sont concernées par plusieurs projets de photovoltaïques sur des terres agricoles et naturelles. En tout plus de 200 hectares seraient sacrifiés. Le premier projet porté par la multinationale AKUO vient d'être abandonné. Il prévoyait prévoit une quinzaine de caméras afin de surveiller ses 11 km de clôtures et 242 000m² de panneaux. 49 organisations départementales, régionales et nationales s'opposent farouchement à ces projets.³³

A Rodez « *je n'ai pas d'états d'âmes* » déclare le maire... « *Nous pourrions surveiller la foule* » ajoute son adjoint.

41 autorisations ont été donnée par la préfecture. Mais en fait 15 caméras seulement avaient un accord écrit de la préfecture au 30 novembre 2021, et 9 ont été dans l'illégalité avec un accord seulement oral de la préfecture³⁴. Le 22 janvier 2022, Rodez Citoyen, groupe politique opposant à la mairie questionne : « *Aucune mention n'est faite non plus d'où en est cette autorisation et pire encore de ce qui a été fait des images filmées entre le 15 octobre et le 30 novembre. Ont-elles été détruites ? Des utilisations en ont-elles été faites ?* ».

L'adjointe à la sécurité Monique Bultel-Herment explique lors du conseil municipal du 17 décembre 2020 « on a obtenu bien entendu la totalité des autorisations nécessaires ». Puis elle précise : « *vous avez vu en quelle transparence on a effectivement acté qu'il y avait un problème, et j'ai rappelé à l'instant même qu'il y avait un problème. Je vous ai indiqué que la commission préfectorale s'est réunie le 15 octobre et qu'au moment de la commission on avait pas eu la réponse (...) bien évidemment que l'on fait le maximum pour que cela aille vite (...) en ce qui concerne l'usage, dans le laps de temps où la caméra n'est pas utilisée, n'est pas autorisée légalement où l'arrêté n'est pas pris, sachant qu'en plus l'arrêté il a été pris aux bonnes dates, donc à partir où l'arrêté n'est pas pris la caméra elle a le droit d'être sur l'espace public, elle a le droit d'être en route, la seule chose c'est qu'elle n'a pas le droit d'être utilisée* »

Une caméra nomade est en place dans le quartier St Eloi Ramadier. Une caméra LAPI (à lecture automatisée de plaques d'immatriculation) est en place rue Aristide Briand. En novembre 2021 elle n'aurait reçu qu'une autorisation orale de la préfecture. Les caméras suivantes n'ont reçue qu'une autorisation orale de la préfecture : Cité Briand ; cité Touat ; square Subervie ; rue du Terral-place E Calvet ; Boulevard Gally Gambetta ; place Foch ; zach combarel, rue du chapitre. Voici la carte : <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/rodez-carte-cameras.pdf>

Le maire LREM Christian Teyssède nous explique que les « *chiffres concernant les incivilités sont stables depuis dix ans* »³⁵. Pourtant il déclare « *je n'ai pas d'états d'âmes pour installer des caméras. S'il faut en mettre 200 j'en mettrai 200* ». Et « *elles filment 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Le but est de pouvoir intervenir en cas d'agression, de mouvements de foules, de délits routiers, d'usage de stupéfiants sur la voie publique, par exemple* »³⁶. Pascal Filoé, ex-adjoint sécurité à Rodez « *nous pourrions surveiller la foule et au moindre incident, donner l'alerte.* »³⁷. Pourtant en 2011 selon les élu.es de Rodez « *On se targue de vouloir surveiller des lieux et non les*

espalion,3937424.php

33 <https://ccaves.org/blog/collectif-de-reflexion-citoyenne-sur-le-photovoltaïque-du-causse-comtal/>

34 <https://www.rodezcitoyen.fr/video-surveillance-rapport-dactivite-2021>

35 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2018/07/10/laveyron-place-sous-loeil-des-cameras-de-video-protection,4650465.php>

36 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2018/07/10/laveyron-place-sous-loeil-des-cameras-de-video-protection,4650465.php>

37 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2018/07/10/laveyron-place-sous-loeil-des-cameras-de-video-protection,4650465.php>

gens »³⁸.

Réquista (2000 habs) met en place en 2017 « un dispositif de vidéoprotection évolutif, doté de douze caméras fixes de haute précision(...) Il permet de visualiser des voies de fuites (notamment lors de cambriolages), de protéger les commerces et les « zones d'incivilités », caméras équipées d'un système à infra-rouge (visu de nuit) »³⁹.

Villefranche de Rouergue : « mettre hors d'états de nuire de nombreux citoyens devenus néfastes pour la ville ».

« Villeuf » a été pionnière avec 24 caméras en 2014⁴⁰. Serges Roques, le maire en 2018, déclare fier de lui « nous avons élucidé plusieurs affaires. Les caméras nous ont aidés à mettre hors d'état de nuire de nombreux citoyens devenus néfastes pour la ville. Vraiment, ça nous aide beaucoup, surtout lors des fêtes »

Espalion « 22 relais radio, 12 caméras, le tout pour un coût de 100 000 € et une maintenance annuelle de 2 000 € (...) entrées et cœur de ville (quai Henri-Affre, avenue de la Gare jusqu'à la place du Plô, rue Droite, place du Marché, mairie et intersection boulevard-avenue de Calmont, de Laguiole, de Saint-Côme, avenue d'Estaing), établissements scolaires (école primaire, maternelle et collège, salle polyvalente). Les quatre types de caméras : 2 à 360 degrés, 3 à 180 degrés, 3 modulables et 5 fixes. Ce projet a été pensé comme pouvant être évolutif à moindre coût puisque le réseau a capacité de supporter le double de caméras»⁴¹.

La Palme de l'Originalité revient à Laissac 1500 habitant.es et 10 caméras qui en 2011 déclare qu'il y' aurait eu « des vols réguliers au monument aux morts ». L' idée étant aussi de « protéger les infrastructures photovoltaïque. A un moment donné il faut prendre des mesures ! » déclare un élu ! ». Panneaux photovoltaïque qui sont sur le Foiral à plus de 20 mètres du sol...

En 2011 (du temps où La Dépêche pouvait encore enquêter) « voilà quelques années. Le maire voulant ainsi protéger les installations coûteuses des panneaux photovoltaïques sur son foirail »⁴² « À Laissac, on parle difficilement d'un sujet qui n'a pourtant pas fait de vagues au conseil municipal » (...) Difficile, de trouver un interlocuteur officiel pour parler de ces fameuses caméras. Le maire, Claude Salles, promet une prochaine conférence de presse à ce propos et les élus municipaux ne se bousculent pas pour évoquer le sujet. Un sujet qui ne fait que peu de remous dans les rangs de la population, dans la mesure où la nouvelle, de toute façon, n'a pas été largement diffusée (...) Du côté des élus municipaux, c'est l'union sacrée. Ils ont voté comme un seul homme - moins une abstention - en faveur du projet. Un conseiller explique qu'à « un moment donné, il faut prendre des mesures ». Mais pourquoi de la vidéosurveillance à Laissac ? Essentiellement pour protéger les infrastructures photovoltaïques des foirails bovins (6 caméras) et ovins (4 caméras). Pas question en effet de se faire dérober des panneaux ou éléments de cette structure qui représente un très lourd investissement. Mais, plus surprenant, une caméra serait installée place Occitane. « Il y a des dégradations et des vols réguliers au monument aux morts, notamment », justifie un élu municipal »⁴³.

Onet le Château, la sécurité à la place de la culture. 6 caméras-piétons pour la police

38 <https://www.ladepeche.fr/article/2011/08/05/1141348-laissac-sous-videosurveillance.html>

39 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2017/09/28/requista-opte-pour-la-vidéoprotection,3927459.php>

40 <https://www.ladepeche.fr/article/2012/02/14/1283733-video-surveillance-une-audience-demandee-au-maire.html>

41 <https://www.ladepeche.fr/article/2015/01/17/2030347-douze-cameras-de-vidéoprotection-sur-la-ville.html>

42 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2014/02/13/vidéoprotection-des-cameras-pour-surveiller-les-rues-d-espalion,3937424.php>

43 <https://www.ladepeche.fr/article/2011/08/05/1141348-laissac-sous-videosurveillance.html>

municipale sont en service en février 2022. Le maire peut avoir accès aux images.⁴⁴ En 2017 une trentaine de caméras ont été installées: « *Pour exploiter ces vidéos, une salle d'enregistrement, située dans les locaux de la mairie est prévue à cet effet. Deux à trois personnes seront à la logistique pour surveiller le territoire et les points cibles. Au total, ce sont huit personnes assermentées (personnel de la mairie) qui seront amenées à travailler pour ce service, sans qu'il y ait de nouvelles embauches (...) L'opposition n'a donc pas fini de s'insurger contre cette politique jugée pour sa part « sécuritaire » au détriment de celle plus « culturelle » prônée par l'ancienne majorité »⁴⁵.*

Le conseiller d'opposition Jean-Luc Paulat en 2016 : « *Depuis que la nouvelle municipalité est en place, elle a effectué des réductions budgétaires sur la culture et l'animation : baisse du budget de la MJC, réduction des ALAE, de la dotation de la médiathèque, et baisse de 100 000 euros de la dotation pour les associations castonétoises. Au Krill aussi la dotation a diminué, ce qui les a obligés à faire payer l'entrée 5 euros (...) Mais à ce compte-là, pourquoi multiplier par deux le nombre de policiers ? Jean-Philippe Keroslian n'a pas hésité à mettre en place la sécurité publique au détriment de la culture. Je suis totalement opposé à la police municipale armée. Il y a des risques de dérapages. Je préférerais renforcer la police nationale. La police municipale est une police de tranquillité publique et de médiation, mais pas de répression. Ils ne sont pas là pour ça, ils sont là pour surveiller les sorties d'école. Aussitôt qu'ils seront armés, ils auront une image totalement différente vis-à-vis de la population. Et le problème c'est aussi que Jean-Philippe Keroslian veut une police présente 24 heures sur 24. Cela signifie qu'il va falloir une hausse des effectifs. Donc on réduit la culture, mais on augmente la police.(...) dans la commune, on note une baisse de la délinquance. Le maire se base sur un sentiment d'insécurité, mais pas sur une insécurité réelle.»*

La Cavalerie, sur le Larzac, des caméras thermiques pour surveiller les gripes des enfants. Frédéric Rodriguez, le maire a installé deux caméras à reconnaissance thermique dans l'école de sa commune en 2020. Europe 1 en a parlé : "*Frédéric Rodrigues voulait à tout prix éviter le rituel d'une prise de température sur le front. Le maire de La Cavalerie le juge trop invasif. Pour éviter tout risque de contact également, l'édile a donc opté pour l'option d'une caméra discrète qui sonnera si elle repère un enfant à la température trop élevée (...) Le rectorat n'a pas été prévenu, ni même les parents d'élèves (...) Les deux caméras, qui seront effectives pour le retour des élèves à l'école jeudi, ont coûté 6.000 euros. Un investissement à long terme pour le maire qui compte bien s'en resservir au moment des épidémies de grippe et de gastro-entérite »*

A Millau 48 caméras pour surveiller les militants de gauche (voir la partie 3 Résistances).

Saint-Affrique. En 2013 le capitaine Crochet, chef de la communauté saint-affricaine de la gendarmerie déclare «*qu'une vidéoprotection en ville pourrait être utile* »⁴⁶. Peter Pan : revient ! En 2014 le sénateur-maire Fauconnier déclarait : « *Je suis pour mettre quatre caméras en centre-ville* »⁴⁷. En 2018...21 caméras sont posées et un déplacement des zones de tags à cause des caméras est constaté : « *Les policiers municipaux constatent une diminution des actes d'incivilités dans les zones de contrôle avec pour conséquence "un déplacement des zones de tags (...) À l'intérieur de la zone de contrôle, la municipalité est libre de déplacer ou d'ajouter des caméras*

⁴⁴« <https://www.centrepresseaveyron.fr/2022/02/09/la-police-municipale-donet-le-chateau-dotee-de-six-cameras-pietons-10099672.php>

⁴⁵ <https://www.centrepresseaveyron.fr/2017/04/04/videosurveillance-apres-rodez-onet-le-chateau-s-equipe-de-nouvelles-cameras,3923381.php>

⁴⁶ <https://www.ladepeche.fr/article/2013/01/12/1534375-saint-affrique-inspection-a-la-gendarmerie-bientot-des-cameras-en-centre-ville.html>

⁴⁷ <https://www.midilibre.fr/2014/02/08/bientot-quatre-cameras-dans-le-centre-ville,819521.php>

sans autorisation particulière. Cela laisse une marge de manœuvre aux élus pour décider certains réajustements en collaboration avec "les policiers municipaux qui ont la connaissance du terrain."⁴⁸

Decazeville, ses 10 caméras et « l'opposition farouche du Parti Communiste »: « Aux six caméras déjà en place, quatre supplémentaires viendront s'ajouter prochainement », indique Robert Garcia, adjoint à la sécurité (...) Mais pour Pascal Mazet, de l'opposition, le diable se cache souvent dans les détails, "la vidéoprotection est utile, certes, mais des questions restent en suspens : quelles sont les personnes habilitées à regarder ces vidéos, et quel est le règlement qui régit ce dispositif ?", demande-t-il au maire. Sourire aux lèvres, François Marty lui retourne, "on voit bien que vous n'étiez pas là pour la délibération de la mise en place des premières caméras, car tout ce que vous demandez a déjà été présenté dans le détail". »⁴⁹

Ariège

En 2022 27 communes et 4 communautés de communes sont autorisées à installer un système de vidéoprotection. La préfecture interrogée par La dépêche explique : « Le bureau de la sécurité intérieure de la préfecture assure le secrétariat des réunions de la commission départementale de vidéoprotection, chargée d'exprimer son avis sur les dispositifs envisagés. Elle comprend six membres : un magistrat désigné par le 1er président de la cour d'appel qui préside la commission ; un maire désigné par l'association départementale des maires ; un représentant de la chambre de commerce et d'industrie ; une personne qualifiée choisie en raison de sa compétence par l'autorité préfectorale ; deux référents sûreté, un de la direction départementale de la sécurité publique et un du groupement de gendarmerie départementale. Tous les dossiers déposés en préfecture sont portés à la connaissance du référent sûreté de la police ou de la gendarmerie qui transmet un rapport à la commission départementale. Le référent sûreté, spécifiquement formé à ces questions, s'assure de la proportionnalité et du dimensionnement adapté du dispositif à la menace potentielle. La commission, à la lumière des éléments reçus, veille au respect des normes techniques et législatives. L'autorité préfectorale, informée de cet avis non contraignant, accorde ou non l'autorisation d'installation du dispositif de vidéoprotection ». ⁵⁰

La LDH nous apprend que parmi les communes concernées⁵¹ : Lavelanet, Luzenac, Mirepoix, Mazères, Pamiers, Saverdun, Tarascon-surAriège, Laroque d'Olmes, Saint Jean du Falga, Saint-Girons, Le Fossat (piscine), La Tour du Crieu, Foix (parking Arget), Montbel (salle polyvalente), Aston, Capoulet-Junac (mairie-musée), Lézat sur Lèze, Vernajoul, Vicdessos, Ax-les-Thermes) et 3 communautés de communes (Pays de Foix (centre aquatique), Pays d'Olmes et Couserans Pyrénées), Saint Jean de Verges.

48 <https://www.midilibre.fr/2020/11/15/les-cameras-vidioprotection-ont-trouve-leur-place-dans-la-ville-9201187.php>

49 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2021/05/23/marcillac-gros-plan-sur-les-cameras-de-la-discorde-9561582.php>

50 <https://www.ladepêche.fr/2022/02/21/ariege-la-vidioprotection-est-un-outil-fondamental-de-la-prevention-selon-la-prefecture-10125660.php>

51 <https://ldh-midi-pyrenees.org/2019/12/video-surveillance-en-ariege/>

A Saint Girons existent 19 caméras de vidéosurveillance. Foix a un projet contesté (lire ci-après).

La Tour du Crieu, 3200 habitant.es, 19 caméras, un maire facétieux fait des blagounettes. Commune qui a obtenu l'autorisation pour dix-neuf caméras : *« Jean-Claude Crombes (le maire) tient à cette terminologie pour évoquer le dispositif dont s'est doté le bourg depuis trois ans. "La vidéo-protection a remplacé la vidéosurveillance, l'une est faite pour protéger, l'autre pour surveiller. Je blague, c'est peut-être de la sémantique (...) ».*

Lavelanet, mailler le territoire contre les crottes de chiens. La ville la plus équipée en caméras en Ariège. Le maire, Marc Sanchez, assume et précise même qu'il n'a pas l'intention de s'arrêter là. *"On compte "mailler" davantage le territoire et peut-être envisager la vidéo-verbalisation afin de répondre aux problèmes de dépôts sauvages de déchets et de déjections canines. Je crois qu'il faut qu'on mette tout le monde au même niveau de respect de l'environnement, il y a une incivilité aujourd'hui qui est galopante et on va la freiner." La vitesse est aussi en ligne de mire. "On est en train d'envisager avec une société de Lavelanet une surveillance au quotidien pour ce genre de choses."⁵²*

Pamiers *« la préfecture a cité la ville de Pamiers. La commune a été autorisée à installer un système de vidéoprotection en 2010. Depuis qu'elle est équipée, le bureau de la sécurité intérieure constate qu'elle est « épargnée par le phénomène de tags ». »⁵³*

Tarn

Gaillac a une « sensation d'insécurité ». 51 caméras ont été posées en 2016 *« sur 16 secteurs, en centre-ville, dans les quartiers prioritaires et à la sortie de la ville où il est question de capter les plaques d'immatriculation. Le projet s'étalera sur trois ans avec une première tranche en 2016 pour 250 000 € sur un montant total de 600 000 € (...) Un centre de visualisation urbain sera installé dans les locaux de la police municipale. «Il n'y aura pas d'agents en permanence devant les écrans», a précisé le maire. Les caméras sont là pour enregistrer. Mais des consultations seront possibles ou un visionnage en direct peut être réalisé lors de manifestations. La nuit, les gendarmes pourront prendre la main sur le système (...) Thomas Domenech (parti de gauche) a renchéri sur le coût. «Dans le contrat de ville, il est indiqué que la délinquance sur Gaillac est en baisse. La grande majorité des infractions physiques n'ont pas lieu sur la voie publique mais au domicile». Le maire n'a pas donné de chiffres, se limitant à indiquer que si la délinquance avait baissé en 2015, elle était en hausse sur le premier semestre 2016. «Mais il existe une véritable sensation d'insécurité chez les habitants. Gaillac grossit et toutes les villes du Tarn s'équipent. On ne peut pas faire l'impasse.» L'édile a également ajouté que la police municipale sera aussi renforcée. L'opposition a voté contre cette délibération.»⁵⁴*

« Caméras, gilets et débat sur l'armement. Nous sommes à la charnière entre le grand centre-bourg et la ville moyenne, et les Gaillacois ont été nombreux à nous demander davantage de

52 <https://www.ladepeche.fr/2021/11/30/videoprotection-ou-sont-situees-les-cameras-en-ariège-9960659.php>

53 <https://www.ladepeche.fr/2022/02/21/ariège-la-vidéoprotection-est-un-outil-fondamental-de-la-prevention-selon-la-prefecture-10125660.php>

54 <https://www.ladepeche.fr/article/2016/06/09/2361545-51-cameras-pour-surveiller-la-ville.html>

protection et surtout des solutions contre diverses formes d'incivilités». A l'occasion de la cérémonie des vœux à la population, Patrice Gausserand, maire de la troisième ville du département, a annoncé, dans les prochaines semaines, le déploiement d'un plan de vidéo-protection à l'échelle communale (des caméras existent déjà sur la ville). »⁵⁵

Labruguière : « Les voyous dans l'œil de 84 caméras de vidéo-protection » quasi toutes les communes de la couronne castraise privilégient le dispositif vidéo protection. De quoi créer une barrière contre la délinquance locale. Les élus décryptent leur stratégie. La toile se tisse dans le Pays Castrais. Depuis le précurseur Labruguière en 2014 et ses résultats prometteurs de lutte contre la délinquance locale, les villes et villages voisins ont embrayé pour installer leurs caméras de vidéo-protection. Le dernier en date : Saïx. Christian Rouquet, élu à la sécurité détaille : " D'ici maximum un mois et demi, il y aura 5 à 6 caméras posées sur les entrées et sorties et en centre-ville du village et la zone commerciale. »⁵⁶

Graulhet : « Les habitants veulent de nouvelles caméras »⁵⁷ « Un système de vidéo-protection a été validé pour la place du Languedoc, le complexe Noël Péliou et le centre nautique. « L'objectif est que ce dispositif soit opérationnel cet été », a précisé le maire de Graulhet. La municipalité a également fait savoir que ce dispositif resterait toutefois "modeste". »⁵⁸

Albi « nous avons pris en compte le point de vue de la police ».

Une centaine de caméras existent en 2021. En 2012 : « Marie-France de Truchis (EELV) émet des réserves : « Un tout petit nombre d'enquêtes est résolu grâce aux caméras, entre 3 et 5 % seulement. » Pour l'élue, cette surveillance ne fait que déplacer le problème : « Si on est filmé ici, on va ailleurs. La ronde des policiers est plus adaptée ». Josian Vayre (PC) est tout aussi critique : « Les entreprises qui fabriquent les caméras font pression pour que les mairies s'équipent (...) Michel Albarède (PRG) regrette que « ce débat arrive un an après que la décision ait été prise par le maire ». Il reproche aussi que « les habitants n'aient pas été associés ». En réponse, Philippe Bonnacarrère indique avoir pris le temps de la réflexion. Sur le choix des implantations, le maire explique : « Nous avons pris en compte le point de vue de la police »⁵⁹ En 2013 : « Les lieux résultent du diagnostic local de sécurité réalisé en 2009 et 2010 en partenariat avec la préfecture » rappelle Marie-Louise At, l'adjointe au maire chargée de la sécurité. Des quartiers et sites « sensibles » (passerelle de Cantepau, Lapanouse, etc.)⁶⁰ En 2016 « quarante-cinq caméras sont disposées dont 6 à Lapanouse, 5 à Cantepau, 4 place de Verdun (fac), 4 au carrefour du théâtre des Lices, 3 au carrefour de la Madeleine, 2 Place Lapérouse (...) Certaines caméras sont mobiles et orientables à 180° voire 360°, et permettent la capture d'images de nuit ou en éclairage réduit. La résolution offre une possibilité de zoom dans l'image dix fois supérieure à une caméra standard. Même les plaques d'immatriculation de véhicules sont lisibles ! »⁶¹ En 2017 : « Opposé aux caméras, Roland Foissac (PC) rappelle que « Nice détient le record de France avec une caméra pour 272 habitants » ce qui, rappelle l'élue, n'a malheureusement pu empêcher l'attentat de juillet 2016. Et de citer aussi le cas de Londres, « ville la plus équipée au monde » elle aussi durement

55 <https://www.letarnlibre.com/2016/01/28/3682-pour-lutter-contre-phenomenes-incivillite-delinquance-maires-tarn-misent-sur-video-protection.html>

56 <https://www.lejournalnici.com/actualite/a-la-une/les-voyous-dans-l%C5%93il-de-84-cam%C3%A9ras-de-vid%C3%A9o-protection>

57 <https://www.lejournalnici.com/actualite/a-la-une/les-habitants-veulent-de-nouvelles-cam%C3%A9ras>

58 <https://www.letarnlibre.com/2016/01/28/3682-pour-lutter-contre-phenomenes-incivillite-delinquance-maires-tarn-misent-sur-video-protection.html>

59 <https://www.ladepeche.fr/article/2012/09/25/1448158-albi-securite-bientot-des-cameras-de-surveillance-en-ville.html>

60 <https://www.ladepeche.fr/article/2013/09/04/1701357-albi-securite-les-cameras-sont-entrees-en-service.html>

61 <https://www.letarnlibre.com/2016/01/28/3682-pour-lutter-contre-phenomenes-incivillite-delinquance-maires-tarn-misent-sur-video-protection.html>

*touchée par le terrorisme. Fabien Lacoste (PS) craint de son côté, qu'il y ait «des zones de droit couvertes par les caméras et de non-droit qui ne seront pas couvertes (...) L'opposition de gauche (PS-PC-EELV) vote contre cette délibération approuvée par la majorité et le FN. ».*⁶²

Castres : des caméras contre la politique pénale laxiste envers les jeunes.

*« Le maire (pascal Bugis en 2016-ndr) en appelle au gouvernement (...) C'est le résultat d'une politique pénale laxiste, considérablement aggravée par les décisions du Gouvernement de ne recourir aux peines d'emprisonnement qu'à titre tout à fait exceptionnel. C'est le résultat d'une politique pénale naïve, notamment vis-à-vis des mineurs: quand ils sont, et cela arrive, retrouvés et arrêtés, ils sont immédiatement remis en liberté, la loi ne permettant pas, hormis pour des crimes gravissimes, de les sanctionner efficacement »*⁶³ En 2021 110 caméras existent. *« Elles sont reliées à un centre de supervision qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et qui gère également toutes les alarmes des bâtiments municipaux et les bornes de circulation. Une vingtaine d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP) se relaient comme opérateurs sous la responsabilité d'un chef de salle et d'un chef de poste. La ville dispose également de 4 caméras nomades »*⁶⁴

A Lavaur en 2016: *« les policiers municipaux sont équipés depuis quelques mois de caméras individuelles. Fixées sur l'uniforme des agents, ces caméras leurs permettent de filmer leurs interventions »*⁶⁵. Une vingtaine de caméras seraient posées en 2017

Mazamet, « la délinquance » baisse... donc on met des caméras.

*Cette commune « décide de créer une police municipale. En 2015 la délinquance générale a baissé de 35 % sur la commune de Mazamet (- 50 % concernant les cambriolages). Olivier Fabre n'a pas manqué de féliciter le commandant Sintès et ses hommes pour le travail de prévention et d'investigation qu'ils mènent sur le terrain pour assurer la sécurité sur le territoire communal. Pour autant le maire entend rester pragmatique et il a décidé de renforcer son dispositif de vidéo-surveillance en installant une dizaine de caméras supplémentaires qui seront déployées à partir du mois de mars. Elle seront destinées à surveiller les carrefours aux entrées et sorties de ville, mais également la rue de la cité technique à proximité du lycée Soult »*⁶⁶. *« Aujourd'hui, Mazamet compte au total 27 caméras de vidéosurveillance. Prochain objectif ? Ajouter 7 à 8 caméras de plus d'ici 2022 »*⁶⁷.

Carmaux, en octobre 2021 *« Carmaux est la dernière ville importante du département qui n'a pas encore décidé de passer le pas, en installant des caméras de vidéo surveillance sur son territoire. Une position politique, philosophique. Sous les mandatures du socialiste Alain Espié, il était hors de question de penser à ça. L'ancien maire était clair là-dessus. "Je ne veux aucune caméra qui surveille en permanence mes concitoyens, ni de police municipale. Le dossier est clos. On vit très bien sans." (Suite à une nouvelle mairie) Depuis un an, un programme a été lancé pour*

⁶² <https://www.ladepeche.fr/article/2017/07/04/2605836-de-nouvelles-cameras-de-videoprotection.html>

⁶³ <https://www.letarnlibre.com/2016/01/28/3682-pour-lutter-contre-phenomenes-incivilité-delinquance-maires-tarn-misent-sur-video-protection.html>

⁶⁴ <https://www.ladepeche.fr/2021/10/02/deja-110-cameras-a-castres-mazamet-voise-la-trentaine-9826597.php>

⁶⁵ <https://www.letarnlibre.com/2016/01/28/3682-pour-lutter-contre-phenomenes-incivilité-delinquance-maires-tarn-misent-sur-video-protection.html>

⁶⁶ <https://www.letarnlibre.com/2016/01/28/3682-pour-lutter-contre-phenomenes-incivilité-delinquance-maires-tarn-misent-sur-video-protection.html>

⁶⁷ <https://www.ladepeche.fr/2021/10/02/deja-110-cameras-a-castres-mazamet-voise-la-trentaine-9826597.php>

installer une trentaine de caméras dans la ville. Le projet est bien lancé. Des commissions ont été réunies pour connaître les zones prioritaires. Aujourd'hui, l'appel d'offres a été lancé. En résumé, si tout va bien, dans quelques mois l'irréductible Carmaux va rejoindre l'ensemble des communes qui ont décidé d'investir dans cet outil sécuritaire »⁶⁸.

Haute-Garonne

Toulouse et sa périphérie sportive « pas de trou dans la raquette »

Une carte localisant les caméras a été mise en place sur le site *Toulouse sous surveillance*⁶⁹

35 caméras débarquent à **Labège, Escalquens et Ramonville-Saint-Agne** : trois à Escalquens, six à Ramonville-Saint-Agne et 26 à Labège. Des appareils qui seront de différents types : 18 caméras fixes, 11 caméras de visualisation des plaques d'immatriculation et six caméras dômes permettant une visualisation à 360°. « *On a aussi travaillé avec Tisséo de façon à avoir une continuité avec leur système vidéo et qu'il n'y ait pas de trou dans la raquette* », ajoute l' élu Olivier Capelle le maire de Fourquevaux, qui pilote ce dossier en tant que président du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPSD).⁷⁰

Médiacités nous apprend en 2020 que « *Sur les 37 communes qui la (Métropole de Toulouse) composent, 21 sont aujourd'hui dotées d'un système de vidéoprotection et/ou de vidéosurveillance . Ce chiffre devrait augmenter dès la mandature prochaine. Tout comme celui des caméras elles-mêmes. D'après les données que nous avons pu compiler, au moins 770, mais probablement un peu plus de 800, sont aujourd'hui en place (dont 399 rien que pour Toulouse) et au moins 110 supplémentaires (dont 50 à Toulouse) sont assurées d'être installées au printemps*

⁶⁸ <https://www.ladepeche.fr/2021/10/02/carmaux-a-decide-de-passer-le-cap-9826594.php>

⁶⁹ <https://toulouse.sous-surveillance.net/>

⁷⁰ https://actu.fr/occitanie/labège_31254/des-cameras-de-vidéoprotection-bientot-installees-a-labège-escalquens-et-ramonville-saint-agne_47701741.html

prochain après l'élection municipale.(...) Sur les 13 communes n'ayant pas de système de vidéosurveillance, huit comptent moins de 3 000 habitants, dont quatre moins de 2 000. Mais là encore, la digue est fragile : à Mondouzil (240 habitants), le maire confie que « c'est une idée qui trotte » et ce d'autant plus que « la gendarmerie nous le suggère très fortement, ça leur rendrait service... » (...) seules quelques rares communes portent un argumentaire politique pour défendre l'absence de caméras dans leurs rues. C'est le cas du maire de L'Union, Marc Péré : « Ce n'est pas une priorité pour nous, confie-t-il à Mediacités. Et nous sommes favorables à une approche philosophique du sujet, à savoir ce que signifie la vidéosurveillance dans un espace public. On ne veut pas jouer avec la peur et la haine de l'autre et on s'interroge sur l'évolution d'une société qui fait que les libertés individuelles se restreignent sans cesse. » Mais l'édile tempère ensuite son discours : « Sur les bâtiments publics, on va s'en équiper parce qu'il y en a marre des dégradations coûteuses. Ce sera de la dissuasion. Pour ce qui concerne l'espace public, il faut en parler mais il est nécessaire d'avoir ce débat en se détachant de l'immédiateté et de la peur. » Pour ce qui est « d'en parler », le maire est servi : la question de la sécurité est au cœur de la campagne à L'Union. (...) En poste dans une petite commune de la métropole, ce directeur général des services évoque « le sentiment d'insécurité » qui s'est développé ces dernières années « à cause d'une bande de branleurs », dans un quartier pavillonnaire de sa commune où des caméras ont été installées. « On les emmerde, croyez-le bien... Mais est ce que les caméras nous apportent moins de sinistralité ? En l'occurrence, non. La vidéosurveillance sur ce quartier sert surtout à apaiser le sentiment d'insécurité des habitants. C'est avant tout un choix et un outil de communication politique. »⁷¹

St Gaudens en Haute-Garonne. Les 102 caméras pour dissuader les misérables de « la rue Victor Hugo où se sont installées des populations plus marginales. La question se pose de savoir si nous n'allons pas devoir installer des caméras de surveillance plus dissuasives. »
« Mais, la précédente municipalité en développant le De Robien a changé la donne. D'une part, il y a 178 logements non occupés, d'autre part cela a vidé la rue Victor Hugo où se sont installées des populations plus marginales. La question se pose de savoir si nous n'allons pas devoir installer des caméras de surveillance plus dissuasives. »⁷² « La remise en marche des caméras de vidéosurveillance à Saint-Gaudens n'a pas manqué d'interpeller la liste Saint-Gaudens Autrement. "Il était temps" lance Yves Louis »⁷³.

Revel en Haute Garonne « notre jeunesse protégée du deal qui va ailleurs »
55 caméras : « On sait notamment qu'on a un vrai point [sensible] sur le deal et on s'aperçoit que lorsqu'on a ces lieux de passages sous vidéoprotection – même si ça pousse ces problématiques ailleurs – on sécurise au moins ces endroits où l'on retrouve notre jeunesse. »⁷⁴

Tournefeuille oui mais « il ne s'agit pas de flicage »⁷⁵ Le maire précise « Nous ne sommes pas Big Brother, poursuit l'élu, c'est une simple surveillance.(...) Pour elle (une pharmacienne), la caméra reste cependant un objet « ambivalent » : « On se sent en sécurité. Mais le tout sécuritaire n'est pas la solution. Ici, il s'agit de jeunes désœuvrés. Lors de chaque vacances, pour moi, c'est l'angoisse à cause des cambriolages. Ce serait bien de les occuper. » (...) À la sortie de la maison de quartier, Khalice, du haut d'⁷⁶es 16 ans, réagit vivement : « On se sent surveillés ! Et pourquoi des caméras pour voir des gosses ? », s'exclame-t-il en désignant un autre appareil au-dessus d'un

71 <https://www.mediacites.fr/enquete/toulouse/2020/02/10/toussurveilles-petit-a-petit-les-cameras-de-videosurveillance-maillent-la-metropole-toulousaine/>

72 <https://www.ladepeche.fr/article/2011/10/19/1196243-des-cameras-de-surveillance-rue-victor-hugo.html>

73 <https://www.ladepeche.fr/2020/02/20/yves-louis-un-oeil-sur-les-cameras,8743611.php>

74 <https://www.ladepeche.fr/2021/12/15/des-cameras-supplementaires-bientot-installees-en-ville-9993495.php>

75 <https://www.ladepeche.fr/article/2010/03/25/804179-tournefeuille-surveillance-quatre-cameras-de-plus.html>

76 <https://www.20minutes.fr/toulouse/1800151-20160304-toulouse-cameras-videosurveillance-scrutent-desormais-quartier-amoureux>

terrain de jeu, le City-Park, derrière le centre commercial. »⁷⁷
Blagnac a 77 caméras⁷⁸

Castelginest 22 caméras. La presse se montre démocrate : « *La question du droit à l'image étant soulevée par certains habitants, chacun peut remplir un document disponible en mairie ou au poste de police municipale pour s'exprimer* ». ⁷⁹.

Toulouse « *on le fait avec discernement, beaucoup de discernement* ».⁸⁰

En effet près de 550 caméras seront installées d'ici 2023. Les 116 rames du métro vont être équipées par SPIE City Network. Et Toulouse se vend à IBM.

Notons qu'en mai 2019, un mât situé rue des Chamois, quartier des Izards avait subi les assauts d'une disqueuse, tout comme en janvier 2020 à la Reynerie puis en décembre de la même année dans le quartier Bellefontaine. « *Ce n'est pas de l'incivilité, c'est du sabotage* » indique Emilion Esnault, l'adjoint en charge de la sécurité⁸¹.

Cette commune utilise depuis 2018 des « caméras parlantes » pour « *s'adresser aux contrevenants pour un bref rappel à la loi en cas d'infractions mineures* ». Le collectif Technopolice nous apprend qu'en 2017, la mairie de Toulouse a signé un contrat avec IBM pour équiper 30 caméras de vidéosurveillance, sur les 350 en activité, de logiciels d'intelligence artificielle visant à récolter des données et à « assister les décisions humaines » en faisant surgir des alertes lorsque des « *événements anormaux sont détectés* ». L'objectif, selon la direction du numérique est « *d'optimiser et structurer la supervision des opérateurs de vidéoprotection en générant des alertes par le biais d'un système d'analyse intelligente qui facilite le repérage des anomalies détectées, que ce soit : **mouvements de foules, bagages isolés, franchissement de barrières virtuelles en nord de Garonne, déplacement précipités, recherches de formes et de couleur.** Toutes ces détectations se faisant en temps réel ou différé* »⁸².

En janvier 2022 la vidéoverbalisation en relevant les plaques d'immatriculation, a été étendue à toute la ville via 470 caméras, et 100 nouvelles arriveront en 2023 soit un ratio d'environ une caméra pour 1000 habitants. Elles permettront de verbaliser les franchissements de ligne blanche, les non port de la ceinture, circulation de véhicules à moteur sur une piste cyclable ou un couloir de bus, usage du téléphone portable au volant. Emilion Esnault, l'élu en charge du dossier souligne: « *On le fait avec discernement, beaucoup de discernement* ».

En février 2022 des radars sonore pour capter la "trace acoustique" des véhicules et à terme, infliger 135€ d'amendes à ceux dépassant les 90 décibels sont mis en place⁸³. Des caméras dédiées à la lecture automatisée de plaque d'immatriculation (LAPI) accompagne ce projet. Pour l'instant, l'expérimentation se situe rue Louis Planat, (section comprise entre la rue Arthur Legoust et le

77 <https://www.ladepeche.fr/article/2010/09/10/903655-les-cameras-de-surveillance-se-multiplient-dans-l-ouest-toulousain.html>

78 <https://www.ladepeche.fr/2021/03/04/sentiment-dinsecurite-a-blagnac-passe-darmes-entre-le-depute-et-le-maire-9407613.php>

79 <https://www.ladepeche.fr/article/2012/03/18/1308884-castelginest-la-videosurveillance-tisse-sa-toile.html>

80 https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-feu-rouge-telephone-au-volant-les-cameras-de-la-ville-traquent-desormais-ces-infractions_47696328.html

81 https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-nouveau-deploiement-cameras-videosurveillance-voici-les-secteurs-conernes_41722466.html

82 <https://technopolice.fr/toulouse/>

83 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/toulouse-un-radar-sonore-va-etre-teste-en-centre-ville-2404183.htm>

chemin de Heredia) cet appareil sera fixé sur un mât, équipé d'une caméra à 360° et de 5 micros. La Dépêche nous apprend qu' « après les caméras infrarouges sur les bords de Garonne ou les caméras équipées de haut-parleurs pour alerter un automobiliste mal garé, voici les caméras sans fil, reliées au PC sécurité de la police municipale par le réseau 4G (...) La ville n'aura pas l'obligation légale de déclarer leur emplacement précis (...) La quasi-totalité de la ville de Toulouse est sous autorisation préfectorale, souligne l'élu du Capitole. Il faut simplement déclarer une nouvelle caméra en préfecture, mais nous ne donnerons pas les emplacements exacts. »⁸⁴

Résumons. Nous lisons chez "Brique et Tempête", journal toulousain à parution irrégulière que « Jean-Luc Moudenc en avait fait une promesse de campagne. Un homme de parole, car en 2018 c'est fait ! (A) son arrivée 20 caméras sillonnaient la ville. Ce chiffre ne prend pas en compte les caméras Tisséo, celles des bâtiments publics et la myriade de caméras privées. Afin d'être opérationnel, il est nécessaire de construire un poste de sécurité où visionner toutes les images. Celui-ci est installé depuis février 2016 rue Jacques Darré dans le quartier Saint-Cyprien. Dans le jargon, on appelle ça un centre opérationnel et les gus qui regardent les télévisions, des opérateurs. Coût de l'opération, 8 millions d'euros. « Pas si cher que ça » nous annonce Olivier Arzac, adjoint en charge de la sécurité. Nous de notre côté, on vomit dans la Garonne. Mais attention, car ce faisant, on passe sous les yeux de caméras aux fonctionnalités douteuses. Celles-ci, installées sur les berges peuvent détecter si un.e individu.e se dirige un peu trop franchement vers la Garonne. Si c'est le cas. Bip Bip. Objectif : éviter les noyades et pouvoir prévenir en temps réel les patrouilles dès le moment de la chute. Voici en quels termes un responsable des opérateurs de St-Cyp' résume le joujou : « Une barrière virtuelle est ainsi définie, afin d'alerter le PC en cas de franchissement. Sa délimitation précise varie selon l'heure : de jour, celle-ci suit strictement les berges du cours d'eau afin de prévenir les noyades. Mais de nuit, de 23h à 6h, nous la reculons de quelques mètres afin de nous assurer que rien n'arrive aux personnes s'approchant trop près du bord. ». La Daurade, lieu emblématique d'une jeunesse léthargique qui vient noyer son saoul. C'est ici que la mairie a testé au printemps 2018 un autre de ses jouets. Une caméra qui parle. Enfin, pour le moment, elle ne parle pas toute seule et c'est encore à un opérateur derrière l'écran que revient l'honneur de mettre à l'amende les personnes qui ne respectent pas les critères moraux de la citoyenneté. Le haut-parleur intervient dès qu'un gus du PC repère quelque chose sur l'écran qui ne lui convient pas. Évidemment, les politicards ont trouvé ce dispositif formidable et veulent décorer d'autres endroits de la ville. L'année passée, on apprenait que Toulouse avait conclu un marché avec la compagnie IBM pour acheter un logiciel d'analyse comportementale. Une centaine de caméras en est équipée et celles-ci peuvent d'ores et déjà détecter un comportement suspect. Rien n'est dit sur les critères choisis pour définir un comportement suspect. Rien n'est dit non plus sur le fait qu'un comportement bizarre ne débouche pas nécessairement sur un acte répréhensible. Les nouveaux algorithmes d'IBM seraient en mesure de mettre en réseau une énorme quantité de données (reconnaissance faciale, analyse des expressions faciales, capteurs de présence, capteurs d'analyse des flux), pouvant provenir de différentes sources comme la caméra, un capteur ou internet. Ces données sont envoyées ensuite au centre opérationnel où elles sont analysées avec un logiciel centralisé. En temps réel, les algorithmes peuvent transmettre des informations apportant une « aide » à la prise de décision des forces de l'ordre ».

Tarn et Garonne

⁸⁴<https://www.ladepeche.fr/2021/09/13/toulouse-bientot-des-cameras-de-videoprotection-a-la-demande-pour-les-quartiers-9787539.php>

Montauban, sa police prédictive et l'intelligence artificielle des élu.es. 120 caméras et 15 de plus arrivent en 2022 pour couvrir tous les établissements scolaires. *« le modèle a déjà été choisi, et c'est du très haut de gamme. Avec leur zoom très performant, elles pourront voir des petits détails à quelques dizaines de mètres. Claude Jean, l'adjoint au maire en charge de la sécurité publique : "ces caméras ont une très bonne vision. Lorsque l'on zoome, il y a de meilleures possibilités d'identification et une vision nocturne améliorée." (...) Ces caméras permettent d'utiliser de l'intelligence artificielle, avec des applications très concrètes, par exemple pour les opérateurs de vidéosurveillance. Patrick Carballo, le directeur de la police municipale de Montauban : "Un opérateur, quand il a plus de quinze écrans, il ne voit plus rien. Aujourd'hui, on est dans une logique un peu différente. Si par exemple une caméra détecte un stationnement interdit, l'écran va s'éclairer, l'opérateur va être alerté et toute la chaîne d'intervention sera mise en œuvre." (...) Marc estime qu'il "y a trop de caméras. Je considère que ça n'apporte rien si ce n'est du contrôle supplémentaire et un coût exorbitant pour nos impôts." Marie-José, elle, ne veut pas voir la ville être envahie de caméras : "je suis pas spécialement pour le développement de ce genre de choses à outrance. Quelques unes, c'est utile, mais il en faut pas plus. Ce n'est pas trop une ambiance que j'apprécie." Christian, de son côté, questionne carrément l'efficacité du dispositif : "les gens vont faire leurs larcins ailleurs, là où il n'y a pas de caméras !" ⁸⁵*

Qui plus est le collectif Technopolice nous explique que la police est équipée de l'application « Map Révélation » de l'entreprise « Sûreté globale » qui promet de prédire, à l'aide d'un algorithme, les futurs crimes ou délits (« la police prédictive »). Le logiciel « fournit des analyses prédictives, graphiques et géographiques, de semis de points » composés, selon les clients, de « faits de délinquance, incidents, » mais aussi, dans le commerce, de « ventes, SAV, événements...), [...] révèle les lieux et les moments importants, et prédit les occurrences ». Et selon une autre [source](#)⁸⁶ : « Ce logiciel interactif, associé à un système informatique géographique, donne la possibilité de cartographier précisément les faits et d'agir en conséquence. Équipées d'un système prédictif, les patrouilles de police sont ajustées en fonction des besoins et la stratégie en matière de police de proximité se voit améliorée ». Avec des « scores » qui tourneraient autour de 80% de fiabilité « sur le où, et le quand », particulièrement sur les cambriolages où « il devient possible de prévoir où et quand dans une journée, ils vont se produire ».

Bressols, 3600 habitant.es et 27 caméras⁸⁷ soit une caméras pour 140 habitant.es⁸⁸

Valence d'Agen et son maire JM Baylet, historien de passion, des caméras pour lutter contre l'extrême droite ? « Dès ma prise de fonctions, j'ai voulu créer les conditions pour que nos concitoyens vivent en toute sécurité. J'ai renforcé la police municipale et créé une police intercommunale. Je ne peux pas supporter qu'on laisse à l'extrême droite le champ libre sur ces questions. Dès la Constituante en 1790, les députés de l'époque ont affirmé que la République devait à ses enfants l'ordre et la sécurité et, que je sache, Danton, Robespierre, Saint-Just et consorts n'étaient pas des gens d'extrême droite. L'ordre public est un enjeu de tranquillité et de bien vivre ensemble »⁸⁹. 24 caméras et sept nouvelles arriveront, cinq autres devenues obsolètes ont été remplacées fin 2021.

⁸⁵ <https://www.francebleu.fr/infos/societe/a-montauban-une-quinzaine-de-nouvelles-cameras-de-surveillance-bientot-installees-1645542349>

⁸⁶ <https://www.herault-tribune.com/articles/agde-les-chiffres-de-la-delinquance-devoiles/>

⁸⁷ <https://www.ladepeche.fr/article/2017/10/03/2657915-27-cameras-vont-surveiller-la-commune.html>

⁸⁸ <https://www.lepetitjournal.net/82-tarn-et-garonne/2017/11/29/securite-des-cameras-partout/#gsc.tab=0>

⁸⁹ <https://www.ladepeche.fr/2022/02/24/jean-michel-baylet-notre-ambition-est-immense-10130602.php>

Lot

Le Lot se classe au 75e rang de la délinquance en France⁹⁰

En 2022, 171 caméras de voie publique sont en place, dans sept communes (Souillac, Arcambal, Figeac, Cahors, Prayssac, Saint-Céré, Gourdon)⁹¹.

Souillac, plus fort que Nice ! 65 caméras pour 3 300 habitant.es soit une caméra pour 55 habitant.es (Nice 1 pour 130 habs)⁹²

Cahors, 40 caméras « pour localiser un regroupement de marginaux ». « La sécurité constitue la première des libertés » dicit le maire⁹³. Jean-Marc Vayssouze, le maire de Cahors, s'est montré ferme : « On va travailler avec le procureur pour qu'à chaque fois, il y ait des sanctions. Nous n'allons pas être dans la répression mais il faut qu'il y ait un signe : une convocation au commissariat, un travail d'intérêt général... On a des arrêtés interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, on ira contrôler, grâce aux images, avant d'éventuels débordements. »⁹⁴ « Nous visons, la délinquance, les incivilités type incendie, dégradation du mobilier urbain, les tags, l'abandon de déchets, les nuisances sonores etc.. tout ce qui perturbe la tranquillité publique. On peut aussi localiser un regroupement de marginaux (...) La confidentialité des personnes filmée doit être préservée, il s'agit de leurs habitudes de vie, de scène d'ébriété, de la vie des couples... »⁹⁵.

Figeac, 13 caméras, 8 millions de pixel, de la couleur, une Pierre de Rosette et ... de la reconnaissance faciale : « Ce sera des équipements à 8 millions de pixels, en couleur, en capacité de lire des plaques d'immatriculation et dotés d'une reconnaissance faciale, de jour comme de nuit (...) Nous remplacerons les caméras de Mitterrand qui ne sont plus assez performantes, et dans un second temps, nous compléterons le dispositif sur la zone du lycée Champollion (...)« Nous avons même créé un comité d'éthique constitué d'élus, de citoyens, de professionnels du droit... », ajoute Nathalie Faure. »⁹⁶.

Saint- Céré dès 2010, 13 caméras⁹⁷

Lozère

90 <https://www.ladepeche.fr/2021/10/12/la-gendarmerie-du-lot-va-etoffer-ses-moyens-pour-faire-face-a-la-hausse-des-interventions-9846299.php>

91 <https://www.ladepeche.fr/2022/02/08/exclusif-le-prefet-du-lot-detaille-les-dossiers-majeurs-pour-le-departement-10096676.php>

92 <https://www.ladepeche.fr/2021/05/29/souillac-65-cameras-vont-etre-installees-en-deux-etapes-9574043.php>

93 https://actu.fr/occitanie/cahors_46042/26-cameras-vont-etre-installees-en-ville_4117515.html

94 <https://medialot.fr/cahors-les-19-points-de-surveillance-des-cameras/>

95 <https://www.ladepeche.fr/article/2017/12/29/2713014-videoprotection-14-cameras-plus-annee-6-2018-2018.html>

96 <https://www.ladepeche.fr/article/2018/01/25/2728531-les-cameras-installees-en-fevrier.html>

97 <https://www.ladepeche.fr/article/2010/06/03/847454-saint-cere-les-premieres-cameras-sont-posees.html>

En Lozère, voici les communes équipées, ou en passe de l'être : Mende, Peyre-en Aubrac (Aumont-Aubrac), Badaroux, Le Collet-de-Dèze, Marvejols, Massegros Causses Gorges, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Étienne-Vallée-Française, Villefort, Altier, La Canourgue, Bourgs-sur-Colagne (Le Monastier-PinMoriès), Langogne, Florac.

Florac, 4 caméras « *Guillaume Martin notamment s'est dit opposé au projet. Il explique : "Cela fait des années que l'État met la pression en ce sens. Mais ce n'est pas la façon dont je conçois la prévention de la délinquance. Certes, on a des faits délictuels à déplorer ici aussi. Mais on agit là dans l'émotion, plutôt que dans la réflexion. La solution ne passe pas forcément par la vidéoprotection. Au mieux, ça déplace la délinquance, mais ça ne la résout pas."*

"On n'est pas sûr que les caméras limitent l'insécurité, abonde Olivier Spirol, qui a assisté à la séance du conseil municipal en tant que citoyen. Et cet argent aurait pu servir à autre chose pour Florac." Il regrette surtout qu'il n'y ait pas eu de consultation de la population. "Cela aurait été bien de savoir ce que les gens en pensent, et de savoir surtout le résultat que ces dispositifs ont eu pour les communes où ils sont déjà installés." »⁹⁸

Mende et sa vidéotranquillité de 32 caméras: « *Sonia Jassin, la directrice du service informatique mutualisé, a présenté les évolutions que connaît le dispositif de vidéotranquillité mendois. Celui-ci avait été lancé, en 2011. Il ne comptait que 16 caméras déclarées en préfecture, dont 15 en état de marche."Nous avons consulté les forces de l'ordre, dévoile la directrice. Les objectifs, qui ont été décidés, sont d'être plus performants sur les entrées de ville. Nous avons voulu améliorer la qualité des images et mettre en place un système de reconnaissance des plaques d'immatriculation. Le but est de faciliter le travail de la police et de la gendarmerie." Une première phase d'extension a donc été lancée, fin décembre. Elle prendra fin en mars. Dix-sept nouvelles caméras sont en cours d'installation. "Le nombre peut paraître élevé, concède Sonia Jassin. Mais, à certains endroits, il peut y avoir plusieurs caméras, de plusieurs types." Une phase 2 débutera dans la foulée. Elle concernera le seul musée du Gévaudan. Vingt-neuf caméras y seront dispatchées. L'une des particularités mendoises est que ce dispositif n'a pas de Centre de supervision urbaine (CSU) ».⁹⁹*

Langogne et l'absence de problèmes récurrents : « *Bien qu'il affirme s'être réuni avec les maires pour définir ces choix, Guy Malaval est contré par Dominique Chopinet : "Ce transfert de compétence risque de décharger la commune de Langogne de ses engagements en matière de vidéo surveillance". Pour Guy Malaval, "le projet de vidéo surveillance concerne les flux et non la prévention de la délinquance proprement dite. D'autre part, il existe un conseil local de sécurité qui n'a que rarement été réuni, étant donné l'absence de problèmes récurrents"(...) Olivier Alle précise que cette instance est à l'origine du Point d'accueil et d'écoute des jeunes, qui traite du mal-être d'une certaine jeunesse. Dominique Chopinet répond que la vidéo surveillance est plus destinée à surveiller les actes de délinquance d'intervenants extérieurs »¹⁰⁰.*

98 <https://www.midilibre.fr/2019/10/02/florac-les-futures-cameras-de-vidioprotection-ne-font-pas-lunanimite,8451826.php>

99 <https://www.midilibre.fr/2022/02/24/mende-gros-sous-mecenas-et-escarmouches-ont-anime-le-conseil-municipal-10130370.php>

100 <https://www.midilibre.fr/2017/09/17/ou-l-on-reparle-de-video-surveillance,1561884.php>

Hautes-Pyrénées

Tarbes bilan mitigé pour les 64 caméras et 7 hauts-parleurs mais « ça calme et cela rassure le citoyen »

« *Lorsqu'un surveillant observe sur ses caméras un acte répréhensible, il avertit le contrevenant par haut-parleur. Ça calme (...) Le bilan de toutes ces installations est mitigé s'agissant de la sécurité : « Nous ne pouvons pas certifier qu'elles ont permis d'arrêter des délinquants mais il est certains qu'elles rassurent le citoyen ». »¹⁰¹.*

Lourdes en 2015 35 caméras « *« La menace terroriste est une réalité sur le territoire et notamment à Lourdes. Les pèlerinages, en particulier le Pèlerinage militaire international, représentent des risques auxquels il faut répondre de manière exceptionnelle », note Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, la préfète du département ».*

Lannemezan, havre de paix, tolérance zéro.

En 2019 : « *« Il faut utiliser les moyens modernes. Lannemezan reste un havre de paix, mais la sécurité ne doit pas être un sujet tabou. Le taux de délinquance baisse avec des caméras. Maintenant, c'est tolérance zéro », a ajouté Zoulikha Chebbah, adjointe en charge de la sécurité à la ville de Lannemezan »¹⁰² Or en 2021 « le niveau de sécurité dans les rues du centre-ville la nuit venue s'est dégradé ces derniers mois à un point tel que même les Lannemezaniens n'osent plus sortir en soirée. Selon elle, "les gens ont de plus en plus peur de sortir". » (...) "C'est un véritable flot de délinquance. Il y a des gens qu'on ne connaît pas", a allégué l'ancienne conseillère municipale ».¹⁰³*

Bagnères de Bigorre en 2020 « *La vidéoprotection arrive aussi. "On était la dernière grande commune du département à ne pas y avoir eu recours. Ce n'est pas pour copier le voisin, ni pour porter atteinte aux libertés mais pour assurer la sécurité des citoyens. ça peut aussi faire avancer les enquêtes", souligne le maire »¹⁰⁴.*

Gers

Mirande 20 caméras « *L'opposition et notamment la liste « Changeons Mirande Ensemble » a réagi : « Nous sommes contre car ces 46.000€ investis par la commune pourraient servir à autre chose que des caméras. Cela va déplacer les problèmes plutôt que de les arranger et, à ce titre, ce n'est pas indispensable. La vidéo-protection ne dissuadera pas. Nous ne voulons pas d'une société Big Brother »¹⁰⁵*

¹⁰¹<https://www.ladepeche.fr/2019/07/19/64-cameras-surveilleront-la-ville,8320293.php>

¹⁰²<https://www.ladepeche.fr/2019/06/05/la-vidioprotection-arrive-prochainement-en-ville,8239521.php>

¹⁰³<https://www.ladepeche.fr/2021/11/26/selon-zoulikha-chebbah-linsecurite-gagne-du-terrain-9952179.php>

¹⁰⁴<https://www.ladepeche.fr/2020/09/02/la-ville-bientot-sous-video-surveillance-9045153.php>

¹⁰⁵<https://www.ladepeche.fr/2021/12/19/le-conseil-municipal-de-mirande-vote-pour-linstallation-de-20-cameras-de-video-protection-10001520.php>

Auch en septembre 2021 « *La contestation de cette mesure, qui figurait dans le programme électoral de la majorité, est, ce vendredi soir, moins importante que lors des dernières sessions. Les deux élus Responsables et solidaires votent tout de même à nouveau contre. Les élus communistes, quant à eux, s'abstiennent. Isabelle Castéra, conseillère municipale de ce groupe, regrette, entre autres, que ni le nombre exact de caméras ni le coût d'exploitation ne soient connus* »¹⁰⁶.

On dirait le sud...

Hérault

A Montpellier, 16ème ville la plus vidéosurveillée en 2020¹⁰⁷ « *Pour les manifestations des Gilets Jaunes qui durent depuis un an, il y a comme avantage les caméras piétons qui sont allumés sur les fonctionnaires de police pour bien filmer la réalité du terrain, tout est enregistré avec en bonus un bon maillage des caméras de vidéosurveillance de la Ville de Montpellier, grâce au Centre de supervision urbaine - CSU - et l'aide précieuse de la police technique et scientifique* »¹⁰⁸

Cette ville a utilisé des drones pour vérifier le respect du confinement, la police est aussi équipée de l'application « Map Révélation », tout comme l'agglomération Hérault Méditerranée. Le collectif technopolice nous explique que pour « *nourrir le logiciel, la ville récupère de la police nationale plusieurs jeux de données (vols de véhicule, cambriolages, vols à main armée...)*. En échange, la ville communique à la police des données dont l'État ne disposait pas (« *enquête de victimisation, interventions des services sociaux, remontées des bailleurs sociaux...* »). D'ailleurs, il est particulièrement inquiétant de voir les données que Montpellier veut intégrer dans le logiciel de police prédictive et qu'il renseigne dans un des documents du marché conclu avec Sécurité Globale : « *mise en fourrière* », « *absentéisme, atteinte aux personnes et aux biens (éducation)* », « *signalement d'événements d'insécurité provenant des services techniques et ressources humaines* », « *milieu associatif* »... En quoi l'absentéisme scolaire ou les données du « *milieu associatif* » ont un lien avec un logiciel dit d'observatoire de la « *délinquance* » ? »

Le collectif Technopolice : « *la critique la plus récurrente qui est faite à ce type de dispositifs : les quartiers les plus pauvres souffrant d'une présence policière excessive se retrouvent souvent sur-représentés dans les statistiques policières. Les algorithmes, qui se fondent sur ces données passées, vont donc les désigner comme lieux où la surveillance doit être renforcée, et donc*

¹⁰⁶<https://www.ladepeche.fr/2021/09/25/gers-linstallation-de-la-videoprotection-se-precise-a-auch-9812406.php>

¹⁰⁷<https://www.lagazettedescommunes.com/660599/le-palmars-des-50-plus-grandes-villes-videosurveillees/>

¹⁰⁸ https://actu.fr/occitanie/montpellier_34172/securite-montpellier-nouveau-directeur-police-nationale-veut-reconquerir-lecusson_28698129.html

perpétuer les biais existants. Ainsi, comme le rappelle Olivier Ertzscheid, une donnée n'étant jamais brute mais au contraire le fruit d'une construction sociale, le dispositif de police prédictive « installe un système de valeurs et le perpétue ». Les biais racistes dans les méthodes de collecte de données de la police se retrouvent à la fois blanchis par la soi-disant objectivité de la machine et décuplés par un effet de renforcement (plus de données sur les quartiers en proie à la sur-policarisation conduit à prédire d'avantage d'acte de délinquance dans ces quartier, et donc à plus de patrouilles, qui génèrent à leur tour plus de données, et ainsi de suite). Ces systèmes de police prédictive ont également un point commun avec d'autres dispositifs de la Technopolice, à savoir une approche gestionnaire de la sécurité publique, où l'on va chercher à supprimer ou ajuster les conséquences d'un phénomène social plutôt que s'interroger sur ses causes profondes et rechercher des solutions de long terme. Le risque c'est aussi de déléguer cette gestion à l'algorithme : ne plus en faire le résultat d'une décision humaine, mais la simple application de la décision prise par la machine. Jusqu'à quand et à quel point cette décision sera remise en question et soumise à discussion, et non pas seulement prise comme une vérité absolue ?(...) Cette logique de captation et d'échanges de données entre les collectivités locales et l'État à des fins de statistiques Big Data et de police prédictive semble malheureusement s'étendre en France, et ce dans l'opacité la plus totale. La CNIL ne trouve rien à y redire, alors même que ces projets ne s'accompagnent d'aucune étude d'impact, et ne disposent d'aucune base légale satisfaisante. Surtout, leur dangerosité en terme de libertés publiques est complètement passée sous silence par les autorités.»¹⁰⁹

Aussi il existe depuis des années un dispositif nommé "Observatoire Local de la Tranquillité Publique" qui a pour objectif (tenez vous bien) : *« la création d'un outil permettant de développer une observation pertinente et partagée géolocalisée d'évaluation et d'analyse commune des faits constatés en vue de les traiter et d'y apporter des réponses adaptées dans les domaines de la sûreté, de la Prévention et de la Tranquillité Publique; - La collecte, la centralisation et la cartographie des incidents relevés - Veille et alerte sur les points chauds identifiés - Assurer des diagnostics de sécurité - Assurer une primo analyse de l'évolution de la délinquance sur le territoire communal ».*

De plus une adjointe explique qu'une « délibération qui vise à raccorder d'ici 2020 les 350 caméras de la Tam au Centre de supervision urbain (CSU) ». Au total, le CSU, les « yeux » de la ville, disposera de 650 caméras pour traquer la délinquance et les incivilités et vidéoverbaliser sur six secteurs, notamment le pont de Sète et l'avant-place du Peyrou. Ses « yeux » s'appelle le projet « hypervision ».

Les 183 agents de la police municipale de Montpellier, la sixième de France en termes d'effectif, seront eux aussi dotés de nouveaux moyens. Chaque policier sera équipé en 2019 de « caméras piéton », un système d'enregistrement vidéo et sonore, qui filme les interventions.

« Pour les manifestations des Gilets Jaunes qui durent depuis un an, il y a comme avantage les caméras piétons qui sont allumés sur les fonctionnaires de police pour bien filmer la réalité du terrain, tout est enregistré avec en bonus un bon maillage des caméras de vidéosurveillance de la Ville de Montpellier, grâce au Centre de supervision urbaine - CSU - et l'aide précieuse de la police technique et scientifique ».

L'augmentation de la surveillance passe aussi par une plus grande mobilité du visionnage des caméras, notamment lors des manifestations avec l'acquisition d'un camion PC par la mairie cette année : *“petit commissariat mobile, pour aller au plus près des citoyens”* d'après le maire en place.

Paulhan *« 24 fixes, 1 mobile. La mise en place officielle de la vidéo verbalisation par la gendarmerie sera abordée afin que les 25 caméras de la commune puissent être utilisées pour verbaliser non seulement les infractions de la route mais aussi pour identifier les personnes responsables de dépôts sauvages »*¹¹⁰.

¹⁰⁹<https://technopolice.fr/blog/la-police-predictive-progresse-en-france-exigeons-son-interdiction/>

¹¹⁰<https://www.midilibre.fr/2021/12/12/les-cameras-sinvitent-en-conseil-municipal-9987100.php>

La Ville d'Agde, afin d'avoir un suivi précis des actes en temps réel, a fait l'acquisition en 2017 d'un logiciel spécialisé « Map Revelation ». Ce logiciel interactif, associé à un système informatique géographique, donne la possibilité de cartographier précisément les faits et d'agir en conséquence. Équipées d'un système prédictif, les patrouilles de police sont ajustées en fonction des besoins et la stratégie en matière de police de proximité se voit améliorée.

« La Ville d'Agde, afin d'avoir un suivi précis des actes en temps réel, a fait l'acquisition en 2017 d'un logiciel spécialisé « Map Revelation® », Mis en service en 2018, car les données qui y sont saisies faisant l'objet d'une certification demandent d'obtenir les diverses autorisations auprès de la direction centrale de la Police Nationale, du Procureur de la République, de la CNIL et du Préfet de l'Hérault, le logiciel fonctionne parfaitement. Il permet de collecter automatiquement les faits recensés par la Police Nationale et Police Municipale et d'éditer ensuite un rapport mensuel en partenariat avec l'Observatoire Intercommunal de la Délinquance et de la Tranquillité Publique. Ce dernier publie en fin d'année le bilan officiel et définitif en matière de délinquance et de troubles de la tranquillité publique.

Ce logiciel interactif, associé à un système informatique géographique, donne la possibilité de cartographier précisément les faits et d'agir en conséquence. Équipées d'un système prédictif, les patrouilles de police sont ajustées en fonction des besoins et la stratégie en matière de police de proximité se voit »¹¹¹

Lunel, 42 caméras « toujours plus propre et plus sûre ». *« Il y a des moyens technologiques, on les utilise. Ces solutions, je m'en passerais bien. Mais on ne sait plus comment faire ».*

Ville qui a installée des hauts parleurs pour "régler l'incivilité à distance" c'est à dire : ramasser les déjections de chien et contrôler le port du masque... un agent déclenche un message préenregistré. *« Les déjections canines qui ne sont pas ramassées par les propriétaires des toutous, le non-port du masque ou les dépôts d'ordures sauvages dans les rues sont, notamment, visées par la mairie de Lunel. Dernièrement, « la voix » a remonté les bretelles d'un groupe de personnes, dehors, malgré le couvre-feu. Et si la personne ciblée par le message venu du ciel ne coopère pas, la police municipale sera dépêchée sur place pour hausser le ton. Ce système, très en vogue en Angleterre, pointe son nez en France. Robert Ménard (divers droite) l'a déjà mis en place, il y a peu, à Béziers (...) « Nous sommes en veille permanente sur les nouvelles technologies permettant d'atteindre notre objectif de ville plus propre et toujours plus sûre, confie Stéphane Alibert (sans étiquette), élu de la commune de Lunel, en charge de la sécurité (...) il y a quelques voix dissonantes. « Les caméras peuvent être utiles, mais le haut-parleur enlève tout le rapport humain et pédagogique que la police municipale devrait avoir », déplore une internaute. « Et pourquoi pas des grilles tout autour de la ville aussi ? J'hallucine », s'emporte une autre (...) Pour cette salariée de la Quadrature du net, c'est un pas de plus vers un futur où la technologie s'immisce dans nos vies quotidiennes. « Il y a des caméras de surveillance, des drones qui nous observent depuis le ciel et désormais des caméras qui peuvent nous parler, déplore-t-elle. Petit à petit, on travaille l'acceptabilité de la population sur ces dispositifs qui sont toujours plus intrusifs. Depuis toujours, la science-fiction écrit un avenir hyper technologisé assez effrayant. Mais dans la réalité, on y est, déjà. » (...) « Je sais bien que cela peut laisser une drôle d'impression, reprend le maire de Lunel, Pierre Soujol. Mais moi, les états d'âme des bien-pensants qui ne règlent aucun problème... Quand, sans cesse, il y a des plaintes qui arrivent à la mairie, que les habitants vous disent que certains sont irrespectueux, que la ville est sale... Que voulez-vous faire ? Baisser les bras ? Il y a des moyens technologiques, on les utilise. Ces solutions, je m'en passerais bien. Mais on ne sait plus*

¹¹¹ <https://www.herault-tribune.com/articles/agde-les-chiffres-de-la-delinquance-devoiles/>

*comment faire. » ».*¹¹²

A Béziers en lutte contre « des tenues non appropriées ». Ville d'extrême droite qui compte 260 et bientôt 400 caméras, on innove dans la justification de la vidéosurveillance. Douze haut-parleurs reliés à des caméras ont été installés à Béziers (Hérault), par la mairie pour traquer ceux qui font preuve d'incivilités. Parmi les infractions visées par ce dispositif, les petites dégradations, le fait de jeter des déchets par terre, de se balader avec une tenue non-appropriée, ou un groupe de personnes qui ne porteraient pas de masques mais aussi les déjections canines¹¹³. « *Si on a un truc à nous dire, que l'on vienne nous le dire directement mais on n'a pas à se faire interpellé par une boîte. C'est assez humiliant* » dénoncent des habitants sur France 3¹¹⁴.

Sète a grand « Cœur de ville » : 1000 capteurs en prévision en 2019, 123 caméras (et 12 de plus en prévision) et un hyperviseur prédictif. Le projet Smart-city est officiellement déclenché avec le jargon open daté et start-upé qui s'en suit : « *la mise en place d'une gestion technique des infrastructures et des services urbains, appuyée sur un hyperviseur urbain susceptible de gérer les données relatives notamment à l'énergie, à la mobilité, à la sécurité, et à la gestion des risques, afin de faciliter les interventions des services de la collectivité (...) La mise en place d'un outil d'aide à la décision basé sur le traitement et l'analyse des données collectées, dans une logique prédictive* » (extrait de délibération municipale).

Le collectif Technopolice nous apprend qu' « *en novembre 2019, la ville de Sète a publié un document intitulé « Accord Cadre à bons de commandes pour une Smartcity* ».

Il y était indiqué que : « *La Ville de Sète dispose d'un Centre de Supervision Urbain qui pilote l'ensemble du parc de vidéoprotection et des équipements urbains de type bornes escamotables automatiques. Le parc est composé de 50 caméras dôme de marque Axis raccordé en Ip, de caméras lecture de plaques de marque Tattile et de caméras fixe de marque Bosch. L'objectif du marché est de doubler ce parc de caméras, d'assurer le déploiement d'environ 1000 capteurs et de mettre en place un nouveau système d'hypervision permettant la télégestion à distance de tous les périphériques* ». En parallèle, avec le programme Cœur de ville, la municipalité s'engage un peu plus dans le déploiement d'une smart city. On peut lire dans le compte rendu du conseil municipal de novembre 2019 que la ville s'engage à « *la mise à niveau de son système de vidéoprotection et sa maintenance* » ainsi que la mise en place d'un hyperviseur. *Qu'est-ce qu'un hyperviseur ? C'est un dispositif permettant de centraliser l'arrivée des données issues de capteurs (dont les caméras) pour une gestion de la ville "à distance" et aider de logiciels intégrant l'intelligence artificielle. L'hyperviseur est un dispositif lié à la police prédictive : la croyance dans l'analyse de données pour prévoir et anticiper les crimes, délits etc* ».

A Cers La municipalité a installé des caméras de surveillance sur la commune, en décembre dernier, pour lutter contre les incivilités. Les délits visés par la mairie et la police municipale ou rurale peuvent être très divers. Que ce soit les déjections canines qui ne sont pas ramassées par les propriétaires, le non-port du casque pour les pilotes de deux-roues, le téléphone au volant, la vitesse excessive, le bruit intempestif des véhicules motorisés ou encore les dépôts d'ordures sauvages pour ne citer qu'eux. Une mesure plutôt bien acceptée par les habitants, mais qui visiblement ne fait pas que des heureux. Alors que les caméras devant être installées ne sont pas

¹¹²<https://www.20minutes.fr/societe/3040471-20210512-lunel-cameras-videosurveillance-parlantes-grondent-habitants-indelicats>

¹¹³ <https://www.20minutes.fr/societe/2951419-20210113-beziers-haut-parleurs-installes-ville-traquer-incivilités-dont-dejections-canines>

¹¹⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=IPUGQhrkDEs>

encore toutes en place, certaines personnes malveillantes ont détruit quelques caméras »¹¹⁵

Aude

Entre 450 et 650 caméras sur la voie publique dans 73 communes.

L'adjudant-chef Izard, référent sûreté du département « *Le but, c'est de prévenir, retarder, dissuader. Mais on peut tout aussi bien recommander un éclairage public adapté que de la vidéoprotection.* »¹¹⁶ « *"C'est un élément parmi d'autres qui concourt à la sécurité"*, précise l'adjudant-chef Izard. Avant que le major Selles n'ajoute que l'effet des caméras, dont ils assurent tous deux pressentir un impact, n'est tout simplement " pas mesuré "¹¹⁷.

En 2019 « *En moins de 10 ans, le nombre de villes et villages candidates à l'exploitation d'un système de vidéoprotection (ou vidéosurveillance, le débat sémantique demeure) est passé de 3 à 73 dans le département (...) sur les 9056 caméras recensées par la préfecture de l'Aude dans le département en cumulant dispositifs privés (banques, commerces, tabacs,...) et publics, les communes se taillent une belle part.* »¹¹⁸

En 2019 L'Indépendant écrivait : « *Trois municipalités en 2010. Douze communes fin 2012. 29 fin 2015. Et désormais 73 en cette fin d'année 2019 (...) Badens (10 caméras), Coursan (extension sur cinq secteurs), Leucate (extension sur deux secteurs et installation de 14 caméras sur les nouveaux quais du port), Limoux (extension avec trois caméras), Narbonne (extension avec trois caméras), Palaja (10 caméras), Rennes-les-Bains (huit caméras), Saint-Marcel-sur-Aude (huit caméras), et enfin Villemoustaussou (extension de 18 caméras avec un poste de supervisions (...)) Autant de choix qui contribuent à un maillage aujourd'hui chiffré par la préfecture de l'Aude à 451 caméras en zone rurale et 85 en zone police, sur les circonscriptions de Carcassonne et Narbonne. Un chiffre à prendre avec des pincettes. En 2016, sollicité pour un même bilan, le représentant de l'Etat évoquait un total de 626 caméras. Reste la tendance à la hausse, indéniable, pour les communes. À resituer au regard du total des plus de 9 050 caméras installées sur la voie publique en y ajoutant celles reliées aux " acteurs privés ", rappelle Anne Laybourne, directrice de cabinet de la préfecture de l'Aude, citant les " nombreuses sollicitations de banques, tabacs, commerces " »¹¹⁹*

Rennes les bains, est la Reine d' Occitanie, 180 habitants et 7 caméras contre les « peluts » marginaux (1 pour 25 habitant.es, 20 caméras étaient en prévision en 2012)

Cash Investigation en 2015 y consacrait une partie de son émission¹²⁰. « *Est-ce bien nécessaire dans un village connu pour ses eaux thermales et la douceur de son climat ?* »¹²¹ « *La commune a dépensé 60 000 euros, la moitié de son budget, pour se procurer ce dispositif de vidéoprotection.*

¹¹⁵<https://www.midilibre.fr/2022/01/31/des-cameras-de-video-surveillance-saccagees-10078560.php>

¹¹⁶<https://www.lindependant.fr/2019/12/15/aude-9-056-cameras-veillent-toujours-plus-de-communes-seduites,8606050.php>

¹¹⁷<https://www.lindependant.fr/2019/12/15/la-video-surveillance-un-element-parmi-dautres-pour-la-securite,8606054.php>

¹¹⁸<https://www.lindependant.fr/2019/12/13/securite-toujours-plus-de-villages-equipes-de-cameras-dans-laude,8602731.php>

¹¹⁹<https://www.lindependant.fr/2019/12/15/aude-9-056-cameras-veillent-toujours-plus-de-communes-seduites,8606050.php>

¹²⁰<https://www.youtube.com/watch?v=5FdE8wrt2XA>

¹²¹<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/aude/cameras-en-question-rennes-les-bains-petit-village-audois-131289.html>

Pourquoi ? Il y a trop de "peluts" dans la commune, des "poilus" en patois local. En clair, des "marginiaux". Mais ni délinquants ni criminels. Heureusement, car les caméras ne fonctionnent pas la nuit : l'infrarouge, c'est trop cher »¹²².

« "Cela fait plusieurs années que des néo-ruraux, marginaux, viennent s'installer sur le territoire de la commune", précise Évelyne Codina conseillère municipale (...) Depuis l'hiver dernier, la situation s'est considérablement tendue entre la municipalité et ces "marginiaux". En février, une pétition signée par 87 habitants dénonçait les troubles occasionnés par ces personnes... En réaction, des murs avaient été taggés et des pneus crevés. "On ne peut plus accepter certains comportements", insiste l'élue. (...) l'installation de caméras de vidéosurveillance. Le sujet a fait l'objet d'un vif débat en conseil municipal, le 20 septembre dernier... Jusqu'à provoquer la démission du maire Alain Girard qui y était opposé »¹²³

« On se rappelle en mars dernier des 17 pneus crevés dans le village de Rennes le Bains, des tags qui avaient été faits, indiquant : «comme le petit poucet un chemin en forme de feuilles de cannabis vers des lieux d'échanges possibles» nous explique dans l'anonymat Raymonde. Pas très raccord tout ça avec les curistes sur place, plus habitués aux bains de boue et autres eaux chaudes qu'aux fumées psychédélique (...) Il faut dire que les situations sont parfois cocasses comme ce matin de juin quand une file d'attente de curistes s'était formée pour aller aux bains. Une fois la surprise passée, les habitués des thermes ont vite compris qu'ils n'accéderaient pas à la baignoire, déjà occupée par un couple nu comme des vers, en train de faire l'amour en toute liberté et en public. La tension était à son comble entre locaux et adeptes du«Peace en love» . Le conseil municipal était sommé alors par une partie de la population de réagir. Cet été il décide d'étudier un projet d'implantation de caméras vidéo protection (...) «Je suis en minorité sur ce sujet donc je démissionne». »¹²⁴

Leucate. De la reconnaissance faciale en prévision et un idéal « couvrir le déplacement complet sur toute la commune »

Michel Py, maire de Leucate. « Nous avons été la première commune à installer la vidéoprotection dans l'Aude. Le dispositif évolue chaque année, et nous devons compter aujourd'hui un peu plus de 60 caméras, ce qui représente une caméra pour 50 habitants : ce ratio fait de nous une des communes les plus équipées (...) Il y a selon moi encore des possibilités de développement : l'idéal, au bout du bout, serait de couvrir le déplacement complet sur toute la commune. Enfin, nous avons envoyé un courrier à la préfecture pour expérimenter la reconnaissance faciale : le dispositif pourrait être très utile, l'été, sur un port qui est très fréquenté. " »¹²⁵.

Villemoustaussou. Le maire : « Si des communes autour de toi en ont et que tu n'es pas équipé, il y a la possibilité que la délinquance agisse là. À Villemoustaussou, les dégradations sont encore assez rares »¹²⁶

Coursan 22 caméras haute définition pour les déjections canines »

Le maire « en haute définition, qui lisent les plaques d'immatriculation et sont efficaces la nuit. Elles permettent d'avoir une répression plus efficace par rapport aux incivilités telles que les déjections canines, les dépôts d'encombrants ». ¹²⁷

Carcassonne, ses 50 caméras qui quadrille la ville, l'équivalent de 5 policiers à temps plein.

¹²²https://rennes.sous-surveillance.net/spip.php?page=article&id_article=129&connect=sosu

¹²³<https://www.midilibre.fr/2012/11/03/contre-les-marginiaux-ils-reclament-la-videosurveillance,588537.php>

¹²⁴<https://www.ladepeche.fr/article/2012/09/21/1445170-limoux-demission-du-maire-de-rennes-les-bains-alain-girard.html>

¹²⁵<https://www.lindependant.fr/2019/12/15/paroles-de-maires-audois-autour-de-la-video-surveillance,8606051.php>

¹²⁶<https://www.lindependant.fr/2019/12/15/paroles-de-maires-audois-autour-de-la-video-surveillance,8606051.php>

¹²⁷<https://www.lindependant.fr/2019/12/15/paroles-de-maires-audois-autour-de-la-video-surveillance,8606051.php>

« L'objectif fixé lors des dernières municipales sera atteint en matière de quadrillage de la ville par les caméras de vidéosurveillance »¹²⁸

« Si l'outil n'est plus contesté », affirme Gérard Larrat, celui-ci permettrait « d'anticiper les difficultés quotidiennes ». Et le maire de Carcassonne de rajouter : « L'idée est simple, ces caméras permettent de bien vivre à Carcassonne sans être gêné dans sa vie quotidienne » (...) Quant au coût de fonctionnement d'un tel outil (maintenance, personnel, amortissement...), la question est rapidement éludée par le premier magistrat de la ville. Et c'est même à Xavier L'agacer, le patron de la police municipale de se coller à la réponse. « C'est l'équivalent de 5 personnes à temps plein ! ».¹²⁹ L'adjoint à la sécurité « Il y aura ensuite la poursuite du nécessaire déploiement de la vidéosurveillance, avec déjà 42 caméras fixes installées et 4 mobiles que l'on déplace en fonction des besoins. Je souhaiterais que l'on puisse passer à 10 caméras mobiles »¹³⁰

Bram en 2020 14 caméras « L'installation technique du dispositif sera réalisée par l'entreprise retenue à l'issue de la consultation, la société SIPPRO, dont le siège est dans l'Hérault. Celle-ci dispose de solides références dans ce domaine avec des réalisations pour de nombreuses collectivités: Toulouse, Narbonne, des sites sensibles, transports, etc (...) ce nouveau système de vidéoprotection composé de caméras fixes à vision nocturne permettra d'accentuer la sécurité des biens et des personnes »¹³¹.

Le maire de Sainte-Eulalie dans l'Aude, une caméra pour à peine 85 habitants. Plus forts qu'à Nice. Il a décidé d'installer six caméras de surveillance sur la commune en décembre dernier pour lutter contre les incivilités. Une mesure plutôt bien acceptée par les habitants.. Mais certains jeunes, eux, sont plus réservés : « je pense que l'installation de ces caméras est inutile. Ca représente un certain coût et des jeunes préféreraient avoir une salle pour eux ou autre chose qui apporterait un plus au village plutôt que des caméras qui ne servent à rien. »

A Pezens, la commune voisine, le Maire a fait installer 78 caméras et d'autres sont attendues.

Castelnaudary la « cité de la peur, avec un ramassis d'individus qui sèment la terreur »
« 13 février 2021 : l'extension du dispositif de vidéoprotection mais également l'équipement en caméras-piétons des policiers municipaux. Ces deux délibérations ont été votées à l'unanimité, permettant au maire, Patrick Maugard, d'effectuer au passage une mise au point après des propos récemment tenus par le vice-procureur du tribunal de Carcassonne, qui avait qualifié la ville de Castelnaudary de « cité de la peur, avec un ramassis d'individus qui sèment la terreur » (...) Daniel Sibra a d'abord détaillé le projet d'extension du système de vidéoprotection déjà implanté dans la ville depuis 2017. Il a rappelé que 24 caméras étaient déjà installées sur les voies d'entrée et de sortie de la commune, dans les zones d'activité, sur les places de la République et de Verdun, à la gare SNCF, dans le quartier Saint-Roch ou encore au complexe Andréossy. "La ville souhaite poursuivre le développement de la vidéoprotection avec une nouvelle génération d'outils à déployer sur les trois ans à venir. Certains secteurs ont été identifiés et sont reconnus aujourd'hui comme prioritaires : le haut Castel qui est le secteur historique de notre commune et dont la couronne s'étend du Présidial à la grand rue Pasteur ; le centre commercial des Fontailles et son environnement ; le croisement du cours de la république et de la rue de Dunkerque. Ce développement s'avère nécessaire afin de lutter contre la délinquance et protéger les lieux exposés

¹²⁸<https://www.lindependant.fr/2018/06/14/carcassonne-50-cameras-en-2020-pour-la-videosurveillance,3999371.php>

¹²⁹<https://www.ladepeche.fr/article/2015/12/22/2242612-10-cameras-de-plus-pour-surveiller-la-ville.html>

¹³⁰<https://www.ladepeche.fr/2021/10/01/une-reconnaissance-pour-placide-arias-nouvel-adjoint-a-la-securite-pour-la-ville-9824078.php>

¹³¹<https://www.ladepeche.fr/2019/11/30/vidioprotection-les-premieres-cameras-arrivent-a-bram-dans-laude,8573279.php>

à des risques de malveillances, incivilités, agressions vols, ou trafics de stupéfiants." »¹³².

Sigean (5500 habitant.es) a 10 caméras et d'autres en prévision¹³³

Narbonne soucieuse « du droit à l'image », dispose en 2013 dispose d'« un des plus beau système de vidéoprotection du Languedoc-Roussillon ».

« En plus des images des 25 premières caméras (22 en ville, 1 pour surveiller l'accès au CSU, 2 pour Narbonne-Plage), celui-ci recevra également les images des 10 caméras qui surveillent la gare SNCF (à l'exception des vues sur les quais, qui restent sur le réseau interne de l'entreprise). "Ça en fait un système unique en France", souligne Jean-Louis Saigné, le directeur du cabinet Euro Sécurité Med Institut, qui a assuré le suivi du projet (...) Celui-ci ne le cache pas : il encourage le projet d'embauche d'opérateurs permanents pour utiliser à plein les capacités du système de vidéoprotection narbonnais. "L'un des plus beaux du Languedoc-Roussillon", souligne-t-il. »¹³⁴.

« Les 26 bus urbains du réseau Citibus à Narbonne sont désormais équipés de caméras de vidéoprotection. Deux ou trois caméras par bus et selon le gabarit, ce qui permet de couvrir l'ensemble de l'espace voyageur et conducteur. (...) Jean-Marc Jansana, vice-président en charge des transports. "Il y a une caméra à l'entrée du bus. Il a fallu bien la régler pour ne pas qu'elle filme les passants dans la rue, question de droit à l'image." (...) Le syndicat CGT craignait dernièrement que l'utilisation de la vidéo serve à surveiller ou sanctionner les chauffeurs »¹³⁵

Gard

Dans le Gard, le préfecture nous répond qu'il y'a 1450 caméras sur la voie publique dans 70 communes.

Par ailleurs nous découvrons qu'un dispositif de près de 1 000 caméras et vingt agents qui veillent 24 h/24 et 7 J/7 sur les vingt-deux communes de Nîmes métropole.

Nîmes, ses 411 caméras, 2ème ville la plus vidéo-surveillée, et une échelle pour les saboter.

« Deux mineurs ont été interpellés dans la nuit de ce mardi à mercredi immédiatement après avoir détruit la caméra de vidéosurveillance de la ville de Nîmes, à hauteur de la station service de Pissevin »¹³⁶. « Les Nîmois sont nombreux à s'interroger sur leur présence. Perle, infirmière à Vauvert, fait partie des inquiets : "Les caméras peuvent être utiles en cas d'agression mais on n'a plus aucune liberté, on est carrément sans arrêt épiés. Je plains les générations à venir." »¹³⁷

730 caméras surveillent l'agglomération¹³⁸

¹³²https://actu.fr/occitanie/castelnaudary_11076/aude-la-mairie-de-castelnaudary-equipe-sa-police-de-cameras-pietons-et-etend-la-vidioprotection_39481222.html

¹³³<https://www.lindependant.fr/2022/01/05/michel-jammes-sante-et-securite-publique-jeunesse-restent-des-priorites-en-2022-10028394.php>

¹³⁴<https://www.midilibre.fr/2013/02/17/derriere-les-cameras,645960.php>

¹³⁵<https://www.ladepeche.fr/2020/09/18/des-cameras-installees-dans-les-26-bus-urbains-de-narbonne-9079592.php>

¹³⁶ <https://www.objectifgard.com/2020/01/29/nimes-ils-grimpent-sur-une-echelle-et-detruisent-la-camera-de-videosurveillance-de-la-ville/>

¹³⁷<https://www.francebleu.fr/infos/societe/le-cri-d-alerte-de-la-ligue-des-droits-de-l-homme-contre-les-cameras-video-1560274030>

¹³⁸https://actu.fr/occitanie/nimes_30189/gard-730-cameras-veillent-sur-la-population-sur-le-territoire-nimois_35381723.html

Une safe city se met en place avec Engie Inéo Infracom. Une vidéo surveillance Intelligente (VSI) : reconnaissance de plaque minéralogique, aide à la recherche d'images enregistrées. Le logiciel **Briefcam** est utilisé, tout comme à Caveirac.

« En 2015, Nîmes installe pour son réseau de caméras le tout nouveau système de « reconnaissance de forme » Syndex, mis au point par la société israélienne Briefcam. C'est le début de la vidéosurveillance automatisée dans la métropole gardoise. Explications : « Pour un vol à l'arraché par exemple, le plaignant nous apprend que la personne avait un tee-shirt rouge et un pantalon noir et qu'il est parti dans telle direction. Le logiciel va pouvoir aller chercher seulement les images où se trouvent des personnes habillées de la sorte et allant dans la direction indiquée », résume Richard Tibérino. En 2019, le logiciel aurait servi pour 1 085 requêtes d'image dans le cadre d'enquêtes .

« Se rêvant pionnière en matière de sécurité « intelligente », l'agglomération gardoise a lancé en 2018 un vaste plan pour une « Smart Security ». (...) un grand écran au-dessus duquel une caméra reconnaît le visage et les émotions des élèves. Il représente un arbre plutôt grand et majestueux si les émotions sont proches de la joie, et un arbre proche de la poussière si c'est la tristesse qui domine ». Janie Arneguy, ancienne élue d'opposition au conseil municipal de Nîmes, évoque « l'œuvre d'art » Emotions tree, installée depuis 2019 par l'artiste Diego Ortiz au collègue Ada Lovelace. Un dispositif qui utilise en permanence la reconnaissance faciale.

« Ça paraît naturel, auréolé d'une dimension artistique, mais c'est un objet de surveillance effrayant. Et cela a suscité peu de réactions de la part des parents », ajoute-t-elle. Un symbole du développement croissant de la vidéosurveillance dans la métropole nîmoise, avec aujourd'hui des dispositifs qui s'immiscent jusque dans un collège. (...) « Nous vivons un appauvrissement général qui exacerbe les tensions. On a pu le voir dans le quartier Pissevin ces derniers mois », constate Vincent Bouget, élu à Nîmes et à la Métropole, et secrétaire général du PCF du Gard. « Il ne faut pas que nous soyons sacrifiés dans une surenchère sécuritaire », complète-t-il.

Le quartier Pissevin, l'un des plus pauvres de France, connaît depuis plusieurs années une recrudescence des meurtres et des affaires de violence. Un quartier de 13 000 habitants qui n'a aucun commissariat depuis l'élection de Jean-Paul Fournier en 2001

Face à cette situation, la réponse de la ville a été d'installer une quinzaine de caméras, toutes détruites avant d'être réinstallées puis détruites à nouveau. « Voilà la réponse de la municipalité. Alors qu'il faudrait un redéploiement de la police municipale et de la police de proximité dans les quartiers, ils installent des caméras », déplore Vincent Bouget (...) La reconnaissance faciale sera-t-elle utilisée dans un futur proche ? Richard Tibérino déclarait dans la presse locale en septembre 2019 : « À Nîmes, nous sommes prêts : dès que les logiciels seront autorisés, nous les utiliserons » (...) En effet, le logiciel de surveillance automatisée Syndex devrait seulement faire l'objet d'une modification de paramétrage pour ne plus reconnaître le sens de déplacement et les vêtements d'un individu mais son visage. La reconnaissance faciale est donc à portée de main pour la collectivité.

Pour Jean Launay, ex-magistrat et co-président de l'antenne nîmoise de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), la mise en place progressive de logiciel permettant à terme la reconnaissance faciale s'élabore sans véritable discussion démocratique. Pourtant, « au-delà des enjeux en termes strictement sécuritaires, avance-t-il, nous devons discuter d'enjeux d'ordre psychologique et philosophique. Le droit à la vie privée, qui passe par l'existence d'une sphère intime, est nécessaire à tout individu, sans quoi il ne peut se constituer et s'équilibrer ».(...) En 2018, Nîmes Métropole annonce vouloir développer un vaste plan pour une « Smart Security » – une sécurité dite « intelligente » –, basée sur la gestion d'objets connectés et contrôlables depuis un unique centre, appelé « hyperviseur », équivalent du CSU : capteurs d'inondation, bornes escamotables, feux tricolores, éclairage public, mobilier urbain, totems publicitaires, arrosage public, caméras de vidéosurveillance (...) la ville annonce réfléchir au développement de nouvelles fonctionnalités pour ses caméras, qui auraient une place prépondérante dans cet ensemble : dans le guidage pour le stationnement des voitures, la régulation du trafic, la gestion de l'accès aux zones piétonnes, la détection d'encombrants et d'incendie, etc (...) Le contenu du Cahier des Clauses Techniques

Particulièrement (CCTP) de l'appel d'offres de la métropole, pour son lot « Vidéoprotection et Smart Security » datant de juin 2018, mentionne pourtant tout autre chose. Dans ce document, Nîmes Métropole demande à s'équiper de caméras hautement sophistiquées : caméras à dispositif de comptage de foule, reconnaissance de plaques minéralogiques, analyse « intelligente » d'images (contresens, attroupement...), dispositif de Détection Automatique d'Anomalies en temps réel, dispositif de comparaison faciale et de reconnaissance de forme. Pour gérer un certain nombre de ces fonctionnalités, la métropole aurait recours à son logiciel, déjà installé, Syndex de Briefcam (...) Loin de la seule gestion du mobilier et des équipements urbains, le dispositif devrait permettre une surveillance étendue de l'espace public, et notamment « la détection de présence à l'intérieur d'une aire, d'un mouvement de foule, d'une personne au sol, d'un véhicule arrêté dans une zone interdite, le suivi automatique d'un individu, la détection de fumée, la détection de « signature sonore », la détection de maraudage et la détection de véhicule à contresens ». Une continuité de la surveillance qui, à terme, pourrait concerner les 258 000 habitants de la métropole. (...) Un projet de Smart City draine des sommes d'argent considérables. L'autorisation de programme votée le 2 décembre 2019 prévoit un budget de plus de 14 millions d'euros pour la période 2020-2024, dont 9,8 millions ponctionnés sur le budget d'investissement « eau » de la métropole. Un choix largement contestable, selon Robert Nicolas, président de l'association Eau Secours 30, qui a pour objet de défendre les intérêts des usagers de la région : « Le réseau de distribution de l'eau dans son ensemble est ancien, réputé vétuste et a besoin d'investissements massifs. Il permet de répondre à un besoin essentiel et universel. » Pour rentrer dans ses frais, la Métropole note que son projet de Smart City sera « pleinement réussie si les données collectées, mises à disposition des entreprises, permettent de créer de nouveaux services et de la valeur économique autant que de la valeur d'usage »¹³⁹

Caveirac (près de Nîmes) 19 caméras en 2019. Dès 2016 la ville présente un projet de vidéosurveillance automatisée, où on retrouve l'entreprise Briefcam. « *Briefcam est une entreprise israélienne détenue par Canon qui développe un logiciel d'analyse pour images de vidéosurveillance. L'entreprise Canon possède également Axis, 2N, Milestone, Citylog, Cognimatics. Son mantra ? « Transform video into actionnable intelligence » c'est-à-dire « transformer des vidéos en des renseignements exploitables » En effet, le produit phare de Briefcam est son Vidéo synopsis qui permet « de visionner 1h de vidéo en 1 minute » et « faire des recherches par attributs » (taille, couleur ou vitesse). Cette technologie est largement utilisée aux USA et dans plus de 40 pays. Cette société propose aussi des dispositifs de reconnaissance faciale (l'intégration de cette nouvelle version aurait d'ailleurs lancé un débat sur l'interdiction de la reconnaissance faciale dans la ville de Boston, cliente de Briefcam) Le logiciel de Briefcam "s'ajoute" au système de vidéosurveillance en place. Il est souvent commercialisé par le biais d'autres entreprises, comme Genetec ou bien Nomadys qui font office de distributeurs pour les municipalités ou acteurs privés. »¹⁴⁰*

Alès 167 caméras... moins 20 « On a depuis quelques temps des "agressions" envers les caméras de vidéosurveillance. Avant, on cassait, on démolissait en voiture ou on brûlait mais maintenant c'est pire, c'est à l'arme à feu ». « Dans le quartier des Cévennes à Alès, rares sont les caméras de vidéosurveillance qui fonctionnent encore. Beaucoup ont été détruites par des tirs d'armes à feu. Dans les quartiers de Rochebelle, Saint-Jean du pin et Clavière, des armes circulent même des gros calibres selon la police et des blessures par arme sont

139 <https://sciences-critiques.fr/a-nimes-la-reconnaissance-faciale-devoile-son-vrai-visage/>

140 <https://technopolice.fr/briefcam/>

enregistrées au centre hospitalier. Le maire d'Alès, Max Roustan, est préoccupé. Il demande de l'aide à l'Etat et à la préfecture du Gard. « On a depuis quelques temps des "agressions" envers les caméras de vidéosurveillance. Avant, on cassait, on démolissait en voiture ou on brûlait mais maintenant c'est pire, c'est à l'arme à feu. Et en plus, ils se tirent dessus entre eux, entre voyous. C'est catastrophique, il y a des balles perdues. C'est dangereux et cela coûte cher à la collectivité ». Sur les 167 caméras de vidéoprotection d'Alès, plus d'une vingtaine ont été détruites depuis janvier. Une casse estimée à plus de 150.000 euros par la mairie »¹⁴¹.

Marguerittes 32 caméras « En présence du maire, Rémi Nicolas, et Frédéric Courrent, adjoint au maire délégué à la sécurité, une étape importante a été franchie : la connexion de Marguerittes au réseau mutualisé de vidéoprotection du Centre interurbain de vidéo protection de Nîmes métropole (CIUVP). Un dispositif de près de 1 000 caméras et vingt agents qui veillent 24 h/24 et 7 J/7 sur les vingt-deux communes de Nîmes métropole, équipées dont la gestion est centralisée au niveau du CIUVP. (...) pour cette première phase, trente-deux caméras connectées à ce réseau »¹⁴²

Pont-Saint-Esprit : « Avec cinq caméras de vidéoprotection en plus, la ville de Pont-Saint-Esprit compte désormais 34 dispositifs de surveillance (...) "Je tiens à redire que, contrairement à ce qui est dit, les caméras de vidéoprotection fonctionnent 24 h/24 h et 7 jours/7 jours", souligne Claire Lapeyronnie. »¹⁴³

Bagnols sur Cèze, deux kilomètres de tranchées, 800 000 euros et du full HD pour 40 caméras.

« Ce sont les travaux de l'extension de la vidéosurveillance de Bagnols. « Nous allons faire deux kilomètres de tranchées sur la commune pour enfouir la fibre et l'électricité pour les caméras », explique Arnaud Gandon, conducteur de travaux pour Bouygues énergies et services, entreprise chargée des travaux. Il y en a jusqu'à mars, pour une entrée en service des caméras finalisée en avril 2021, les nouvelles caméras étant mises en service au fur et à mesure. Bagnols va donc passer de 20 caméras de vidéosurveillance à 40. « Ces 20 caméras vont être installées sur 12 sites, avec notamment des caméras de l'entrée sud jusqu'au Intermarché », avance l'adjoint à la sécurité, Christian Baume. Certaines de ces caméras seront équipées de lecteurs de plaques d'immatriculation, pour pouvoir verbaliser les contrevenants et faciliter le travail de recherche des forces de l'ordre (...) Toutes les caméras sont en full HD, et certaines sont pilotables. Ces nouvelles caméras représentent un investissement de « 560 000 euros, avec une grosse participation de l'État, auxquels il faut rajouter la rénovation du centre de supervision urbaine l'année dernière, soit quasiment 800 000 euros en tout », précise le maire, Jean-Yves Chapelet.

Un élu qui rappelle que « la sécurité est la priorité, la tranquillité publique est une vraie demande de nos concitoyens, et c'est un droit. » Alors après avoir rénové le centre de supervision urbaine pour préparer cette extension, désormais la voie est libre pour avancer sur la vidéosurveillance, ce qui était une promesse de campagne du candidat Chapelet au printemps dernier. »¹⁴⁴

141 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/gard/gard-recrudescence-violences-arme-tirs-cameras-surveillance-ales-1720499.html>

142 <https://www.midilibre.fr/2021/05/02/vidioprotection-la-commune-est-connectee-9520941.php>

143 <https://www.midilibre.fr/2017/03/08/gard-cinq-cameras-de-vidioprotection-en-plus-a-pont-st-esprit,1476127.php>

144 <https://www.objectifgard.com/2020/12/10/bagnols-ceze-les-travaux-dextension-de-la-videosurveillance-ont-demarre/>

Pyénées-Orientales

Perpignan, 5ème ville la plus vidéosurveillée de France¹⁴⁵ et ses 260 caméras. Le site collaboratif « Perpignan sous surveillance » propose une cartographie des caméras¹⁴⁶ « la ville compte ainsi 260 caméras à la fin 2019, soit quarante de moins seulement que Lyon (513 000 habitants), mais dix fois moins que Nice (340 000 habitants) champion de France de la vidéosurveillance. »

La Présidente de la Région n'est pas en reste.

« Son n°2, le directeur du Samu 31 Vincent Bounes, ajoutait qu'il ne fallait « pas attendre les incivilités, les agressions et les intrusions dans les lycées pour mettre en place la sécurisation »¹⁴⁷.

Média Cités nous apprend que « Delga propose aussi de généraliser la vidéo-surveillance dans les trains et les lignes de bus et les bus scolaires d'ici à 2023, et de financer à hauteur de 30 % l'installation de caméras dans les gares routières et ferroviaires. Elle souhaite enfin installer des caméras, des portiques et des clôtures dans tous les lycées de la région d'ici 2023 et créer un observatoire des violences dans les lycées. Une Région peut-elle financer des dépenses d'équipement de police municipale et de vidéoprotection au profit de communes ? la réponse est non, indique clairement un jugement du tribunal administratif de Marseille le 17 décembre 2019. L'interrogation avait été soulevée au moment du vote d'un « pacte de sécurité » par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur que Christian Estrosi présidait alors.

(...) Interrogée sur les chiffres de la violence en milieu scolaire en Occitanie (...) Carole Delga avouait ne pas en disposer tout en affirmant s'appuyer sur les données de la police et de la gendarmerie. Si la Préfecture d'Occitanie a botté en touche à ce sujet, renvoyant vers le Rectorat, on connaît les chiffres au niveau national. Pour l'année scolaire 2018-2019 (dernière année scolaire complète avant la pandémie de Covid), le ministère de l'Éducation a relevé autour de 75 000 cas de violences en milieu scolaire. Un éventail de situations allant de l'insulte à l'agression physique, qu'il faut rapporter aux 12,5 millions d'élèves. « Les associations d'éducation populaire nous font remonter qu'il y a vraiment de plus en plus de modes d'expression violents ces dernières années », assurait toutefois Carole Delga, le 12 mai, tandis que son n°2, le directeur du Samu 31 Vincent Bounes, ajoutait qu'il ne fallait « pas attendre les incivilités, les agressions et les intrusions dans les lycées pour mettre en place la sécurisation ».

¹⁴⁵<https://www.midilibre.fr/2020/02/06/videosurveillance-le-palmares-des-villes-les-plus-equipees-nimes-et-perpignan-sur-le-podium,8714217.php>

¹⁴⁶<https://perpignan.sous-surveillance.net/>

¹⁴⁷ <https://www.mediacites.fr/decryptage/toulouse/2021/06/07/regionales-en-occitanie-les-contorsions-de-carole-delga-sur-la-securite/>

« Autre point phare, la poursuite du renforcement de la sécurité dans les lycées. De 2016 à 2020, 24 millions d'euros ont été affectés à ce poste par la création de clôtures périphériques (89 % des lycées d'Occitanie équipés) et de vidéoprotection (dans 80 % des lycées). Dans le Lot, plusieurs lycées ont été équipés de tourniquet pour filtrer les entrées (notamment à Clément Marot à Cahors, dans les lycées de Souillac et Gourdon). Les lycées agricoles du Lot et Champollion à Figeac sont en attente de cet équipement. D'ici 2023, tous les établissements de la région seront équipés.

Dans les bus et trains

La sécurité dans les transports, bus et trains, était également abordée. 80 % des places de train Lio sont équipées de vidéo-protection afin d'assurer non seulement la sécurité mais aussi la tranquillité des usagers. D'ici 2023, 100 % des places seront équipées »¹⁴⁸.

Quelques villes françaises hésitantes...

Bergerac en Dordogne : « Jonathan Prioleaud, le maire Les Républicains de Bergerac était l'invité du 6-9 de France Bleu Périgord ce lundi matin. Il redit son opposition à installer des caméras de surveillance dans la deuxième ville de Dordogne, et insiste sur les patrouilles et l'éclairage public (...) La question enflamme le débat public depuis des années. En Dordogne, 54 communes ont installé des caméras, il y en a même quarante rien que pour Périgueux. mais Boulazac et Bergerac résistent toujours. "Ce qu'il faut se demander, c'est à quoi vont servir des caméras. Elles ne vont rien filmer !", se défend Jonathan Prioleaud, le maire de Bergerac, invité du 6-9 de France Bleu Périgord ce lundi matin : "On a très peu de faits de délinquance à Bergerac, et surtout, et tant mieux, on n'a pas de délinquance organisée. Notre ville est apaisée, ce qui existe c'est un sentiment d'insécurité de la part de certains". "On a très peu de faits de délinquance à Bergerac" Le maire a préféré d'autres mesures pour la sécurité des habitants : améliorer l'éclairage public, avec la rénovation de tous les points lumineux de la ville sur "le premier semestre 2022". Il insiste aussi sur les patrouilles à pied de la police municipale avec une "réorganisation pour avoir plus de patrouilles pédestres en fin d'après-midi au moment de la fermeture des commerces". on a un commissariat de police à Bergerac, à peu près 90 agents, et compte tenu des faits [de délinquance, NDLR] on devrait avoir moins d'agents. Pourtant, Bergerac n'a "que" 18 policiers municipaux, contre plus de 20 à Périgueux, une ville de taille équivalente. Le maire de Bergerac se défend en disant : "On doit rappeler quand même qu'on a un commissariat de police à Bergerac, qui a à peu près 90 agents, et compte tenu des faits [de délinquance, NDLR] on devrait avoir moins d'agents" »¹⁴⁹

Argelliers dans l'Hérault janvier 2022 « Parité parfaite entre les partisans et les

¹⁴⁸https://actu.fr/societe/occitanie-sante-securite-et-economie-pour-la-rentree-des-elus-regionaux-du-lot_43808816.html

¹⁴⁹ <https://www.francebleu.fr/infos/societe/videosurveillance-bergerac-ne-veut-pas-de-cameras-a-tres-peu-de-delinquance-se-defend-le-maire-1637572255>

réfractaires »

« "Nous avons souhaité interroger les habitants de la commune, en organisant un référendum, sur la nécessité ou non de mettre en place des caméras à divers endroits du village. Nous avons par ailleurs besoin de savoir si ces dispositifs suscitaient des réticences ou des oppositions locales", explique Bernard Tremoulet, premier adjoint au maire, en charge du projet.

Après analyse des résultats, "nous comptabilisons 37 voix favorables à ce projet et 37 voix contre, soit une parfaite égalité, ce qui ne nous permet pas de valider la généralisation de ces équipements", souligne Thierry Aillaud, adjoint en charge de la communication au sein de la commune. Parmi les réfractaires, une majorité des habitants d'Argelliers estime que la délinquance est minime au sein du village. Qui plus est, le système est coûteux or la commune est déjà adhérente au dispositif "Voisins vigilants". Les partisans des caméras considèrent, quant à eux, que ces dispositifs sont nécessaires pour assurer la sécurité des enfants notamment aux alentours des aires sportives. D'autres précisent que les caméras permettraient de lutter contre les cambriolages.

Suite à ce sondage, l'équipe municipale a souhaité réétudier le projet, en localisant ces dispositifs sur quelques points sensibles (tennis, parking...) "L'objectif étant, avant tout, de maintenir la tranquillité des habitants et de la commune, mais également de rassurer la population locale et d'assurer sa sécurité", assure le maire. Affaire à suivre... »¹⁵⁰

Muret, dans la périphérie de Toulouse, semble vouloir garder ses 5 caméras et refuse d'en installer 30 de plus : le maire André Mandement déclare que «les caméras ne règlent pas le problème de la délinquance. Les lieux de trafic à Muret, comme ailleurs, le sont sous les caméras. Ce qui devrait modérer l'enthousiasme des partisans de la généralisation de la vidéo-protection »¹⁵¹.

« **L'Union**, Marc Péré : « Ce n'est pas une priorité pour nous, confie-t-il à Mediacités. Et nous sommes favorables à une approche philosophique du sujet, à savoir ce que signifie la vidéosurveillance dans un espace public. On ne veut pas jouer avec la peur et la haine de l'autre et on s'interroge sur l'évolution d'une société qui fait que les libertés individuelles se restreignent sans cesse. » Mais l'édile tempère ensuite son discours : « Sur les bâtiments publics, on va s'en équiper parce qu'il y en a marre des dégradations coûteuses. Ce sera de la dissuasion. Pour ce qui concerne l'espace public, il faut en parler mais il est nécessaire d'avoir ce débat en se détachant de l'immédiateté et de la peur. » Pour ce qui est « d'en parler », le maire est servi : la question de la sécurité est au cœur de la campagne à L'Union »¹⁵².

On peut signaler **Villeurbane** et son maire Jean-Paul Bret, qui déclare: « Peut-être ces caméras déplacent-elles les problèmes là où elles ne sont pas présentes ? Peut-être même qu'elles sont sans résultat sur la délinquance, renforçant seulement un sentiment de sécurité qui, lui, est difficilement quantifiable ? Parfois, je pense qu'il serait plus utile d'installer un lampadaire. »¹⁵³

Partons en Région Parisienne à **Issy-les-Moulineaux** qui a très longtemps refusé d'avoir des

150 <https://www.midilibre.fr/2022/01/13/bientot-des-cameras-de-surveillance-dans-le-village-10042582.php>

151 <https://www.lejournaltoulousain.fr/societe/muret-bras-de-fer-entre-une-deputee-et-le-maire-sur-linstallation-de-la-video-protection-135340/#:~:text=%C2%AB%20Les%20lieux%20de%20trafic%20%C3%A0,particulier%20dans%20le%20centre%2Dville.>

152 <https://www.mediaticites.fr/enquete/toulouse/2020/02/10/toussurveilles-petit-a-petit-les-cameras-de-videosurveillance-maillent-la-metropole-toulousaine/>

153 <https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2010/07/28/limpact-de-la-videosurveillance-est-de-lordre-de-1/>

caméras. Une quinzaine sont néanmoins posées à titre expérimental depuis deux années. Avec 450 animateurs et médiateurs et un budget culture-loisirs-animation de 10M€, soit le coût d'une police municipale d'une ville de cette taille, cette commune de près de 70 000 habitants est classée parmi les plus sûres du département : *« C'est un parti pris sans pour autant que ce soit dogmatique. On est très pragmatique en matière sécuritaire »*, explique Thierry Lefèvre, premier adjoint au maire (UDI) en charge de « la prévention-sécurité » *« Tout ce dispositif a sa pertinence puisque l'on est classé parmi les 25 % des villes les plus sûres des Hauts-de-Seine sans police municipale et sans vidéosurveillance généralisée, constate fièrement Thierry Lefèvre. Nous avons près de 90 % d'opinions positives quant au ressenti de la population en matière de sécurité. »*¹⁵⁴

L'opposition n'y trouve pas grand-chose à redire. *« Il y a du petit trafic de drogue et on ferme les yeux dessus. Mais c'est une ville avec peu de délinquance »*, résume Thomas Puijalon, élu (PS) d'opposition. *« Cette politique a eu l'intelligence d'associer tous les acteurs liés à la sécurité »*, concède Damien Baldin, candidat aux élections municipales sans étiquette, soutenu par le parti socialiste. Et ça marche : entre 2014 et 2018, presque tous les indicateurs envoient des signaux positifs. Les vols, violences et trafics de stupéfiants ont baissé de 26 à 29 %, selon les chiffres du ministère de l'Intérieur. (...) Son quartier n'est pas concerné, mais depuis un an, la ville se penche toutefois doucement vers la vidéosurveillance : des caméras ont été installées dans trois rues et une place, au cœur des quartiers de La Ferme et des Arches. *« À titre expérimental »*. (...) *« L'union fait la force »*, tel est le message que martèle le maire, par la voix de son premier adjoint, Thierry Lefèvre. *« La ville et ses partenaires, c'est-à-dire police, éducation nationale, justice, secteur associatif, gardiens d'immeubles, bailleurs, syndicats, entreprises, etc., partagent la conviction que la sécurité ne peut se limiter à l'action de la police nationale ou de la justice, souligne l'adjoint à la prévention-sécurité. Au contraire tout ce qui concerne les activités et animations de proximité, l'éducation, la formation, le soutien aux familles, l'insertion, le logement, l'urbanisme, la médiation dans les espaces publics, ou encore la culture et le sport, sont autant d'éléments à prendre en considération pour favoriser le dialogue entre les générations et ainsi mieux vivre ensemble »*.¹⁵⁵

Dans le Lot et Garonne en région Nouvelle Aquitaine la préfecture comptabilise désormais 26 villes et villages équipés à la fin d'année 2020¹⁵⁶

Par exemple **Nérac**, commune du Lot-et-Garonne de 7000 habitants qui a refusé après référendum en 2011 les caméras. Ce projet fut rejeté (à 59%). Qui plus est la vidéosurveillance n'est pas la réponse préférée de la population en matière de sécurité. D'autres politiques sont mises en avant : la lutte contre l'échec scolaire, la prévention et l'aide aux familles en difficulté ou le recrutement des policiers viennent devant l'installation de caméras¹⁵⁷. En 2018 le sujet revient sur la table : *« Si le sujet revient de temps à autre, nous avons une convention de mutualisation entre notre police municipale et la gendarmerie, aux effectifs satisfaisants. D'autant que nous n'avons absolument pas les moyens de dédier du personnel au visionnage de caméras au sein d'un centre de supervision, la présence humaine paraît tout aussi efficace. La preuve, nous avons connu quatre vols à l'arraché en deux mois au préjudice de personnes âgées. Deux des auteurs présumés ont été arrêtés par les agents de la police municipale »*¹⁵⁸.

Mais en 2021 Nérac a installé divers dispositifs : *« des capteurs seront installés aux entrées de villes. Ils numérisent les plaques d'immatriculation, ce qui permet à la gendarmerie, en cas de*

¹⁵⁴<https://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/ni-cameras-ni-police-municipale-le-contre-courant-opiniatre-d-issy-les-moulineaux-23-04-2019-8058810.php>

¹⁵⁵<https://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/municipales-a-issy-les-moulineaux-la-prevention-plutot-que-la-dissuasion-01-12-2019-8207208.php>

¹⁵⁶<https://www.ladepeche.fr/2021/03/09/lot-et-garonne-comment-la-videosurveillance-explose-dans-les-campagnes-9417482.php>

¹⁵⁷<https://www.lemonde.fr/blog/internetactu/2018/06/02/videosurveillance-paradigme-du-technosolutionnisme/>

¹⁵⁸<https://www.sudouest.fr/lot-et-garonne/nerac/videosurveillance-les-neracais-ont-dit-non-3106405.php>

cambriolages ou d'incidents, de voir quels véhicules ont circulé ».

Une caméra de vidéoprotection mobile sera installée de « façon aléatoire » dans plusieurs périmètres de la commune. Pour ces caméras, le déploiement est prévu dans le courant de l'année 2020 », explique le maire Nicolas Lacombe Enfin, autre nouveauté, « les caméras dites de chasse ». Il s'agit d'appareils photo disposés sur des points où se déroulent des incivilités comme des points d'ordures ménagères ou aux entrées de gymnase. L'appareil se déclenche lorsqu'il y a un mouvement et la photo est envoyée sur le téléphone portable de la police municipale », dévoile ce document ».¹⁵⁹

Carmaux, en octobre 2021 « est la dernière ville importante du département qui n'a pas encore décidé de passer le pas, en installant des caméras de vidéo surveillance sur son territoire. Une position politique, philosophique. Sous les mandatures du socialiste Alain Espié, il était hors de question de penser à ça. L'ancien maire était clair là-dessus. "Je ne veux aucune caméra qui surveille en permanence mes concitoyens, ni de police municipale. Le dossier est clos. On vit très bien sans." (Suite à une nouvelle mairie) Depuis un an, un programme a été lancé pour installer une trentaine de caméras dans la ville. Le projet est bien lancé. Des commissions ont été réunies pour connaître les zones prioritaires. Aujourd'hui, l'appel d'offres a été lancé. En résumé, si tout va bien, dans quelques mois l'irréductible Carmaux va rejoindre l'ensemble des communes qui ont décidé d'investir dans cet outil sécuritaire »¹⁶⁰.

159https://actu.fr/nouvelle-aquitaine/nerac_47195/lot-garonne-cameras-installees-avant-fin-lannee_29289310.html

160<https://www.ladepeche.fr/2021/10/02/carmaux-a-decide-de-passer-le-cap-9826594.php>

3- Résistances

Sabotages de caméras, panorama

Contre ces dispositifs, certain.es emploient des méthodes radicales. A Marcillac-Vallon en Aveyron deux caméras ont été sabotées¹⁶¹. Idem à Toulouse, dans les quartiers des Izards, Bellefontaine et Reynerie : « *ce n'est pas de l'incivilité, c'est du sabotage* » indique Emilion Esnault, l'adjoint en charge de la sécurité, au sujet d'un mât qui a subi les assauts d'une disqureuse¹⁶².

Alès et ses 167 caméras... en compte 20 de moins : « *on a depuis quelques temps des "agressions" envers les caméras de vidéosurveillance. Avant, on cassait, on démolissait en voiture ou on brûlait mais maintenant c'est pire, c'est à l'arme à feu* ».

Nîmes détient 411 caméras, 2ème ville la plus vidéo-surveillée de France, et malgré cela, via une simple échelle, deux mineurs ont détruit la caméra de vidéosurveillance à hauteur de la station service de Pissevin.

A Cers dans l'Hérault « *alors que les caméras devant être installées ne sont pas encore toutes en place, certaines personnes malveillantes ont détruit quelques caméras* »¹⁶³

Petit détour par Lyon où en 2021 « *un groupe d'individus s'est attaqué au mas d'une caméra de vidéosurveillance en versant un liquide inflammable sur le boîtier de contrôle du dispositif. Ils ont ensuite mis le feu, ce qui a entraîné la propulsion de la trappe en métal qui recouvrait le boîtier. Cette dernière a atterri une dizaine de mètres plus loin* »¹⁶⁴. Quelques semaines plus tôt « *deux caméras de vidéosurveillance ont été détruites en quelques heures dans le 8e arrondissement de la ville. Le ou les auteurs ont visiblement utilisé des mortiers d'artifice pour parvenir à leurs fins* »¹⁶⁵

161 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2021/12/15/marcillac-des-cameras-de-video-protection-vandalisees-pres-de-la-salle-des-fetes-9994659.php>

162 https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-nouveau-deploiement-cameras-videosurveillance-voici-les-secteurs-conernes_41722466.html

163 <https://www.midilibre.fr/2022/01/31/des-cameras-de-video-surveillance-saccagees-10078560.php>

164 <https://www.lyonmag.com/article/119698/lyon-nouveaux-sabotages-de-cameras-de-videosurveillance-dans-le-8e-arrondissement>

165 <https://actu17.fr/faits-divers/lyon-une-camera-de-surveillance-detruite-par-un-tir-de-fusil-trois-hommes-en-fuite.html>

A Marseille en 2020 plusieurs dizaines de caméras ont été sabotées par le groupe « Marseille révolté » : « *Le tout sécuritaire tend à nous faire croire que nous serions assailli-es par des anonymes qui nous voudraient du mal. Au contraire les militant-es souhaitent un monde où l'on s'attèle à guérir une société malade du Capital et à prendre soin de chacun-e. (...) Ceux qui ont pris le pouvoir s'enrichissent en vendant la peur de l'Autre et les technologies qui vont avec. Ils assument de numériser encore un peu plus notre monde avec les conséquences écologiques qui en découlent. Ils utilisent la peur qu'ils créent dans la société pour justifier la surveillance et la répression de tous, et particulièrement de ceux qui se mobiliseraient contre leur vision du monde et pour un modèle réellement social et écologique.* »¹⁶⁶.

A Brive-la-Gaillarde, été 2021 « *le quartier de Tujac-Gaubre avait connu une série d'actes de vandalisme contre ces installations. Deux mâts renforcés de 12 mètres ainsi qu'un candélabre ont été abattus en moins de dix minutes. Précédemment, les installations électriques et les réseaux avaient été incendiés* », a rappelé l'adjointe en charge de la sécurité, lors de sa présentation de délibération »¹⁶⁷.

Tenez-vous bien à Montbéliard des Caméras sont détruites au tractopelle, le Raid interpelle les deux principaux suspects¹⁶⁸.

A Limoges 16 caméras ont été détruites¹⁶⁹ tout comme à Fréjus¹⁷⁰. A Reims les caméras du quartier Wilson sont systématiquement détruites¹⁷¹ A Oyonnax un poteau détruit à la disqueuse, une personne interpellée via son adn¹⁷². À Quimper, les caméras installées au Braden détruites à coups de masse¹⁷³

A Villiers : à peine installées, une quinzaine de caméras de vidéosurveillance détruites «une dame livre sa vision des choses : « Si on légalisait le cannabis, on n'en serait pas là. » (...) Pour la cinquième fois depuis fin novembre à Sucy-en-Brie, un mât supportant une caméra de vidéosurveillance était attaqué à la disqueuse dans la nuit du 20 au 21 janvier.

Face à ces attaques, les collectivités renforcent les mâts et installent les caméras plus haut pour surveiller... leur pied, comme à Villejuif.¹⁷⁴

A Mons-en-Barœul, échelle et marteau en main, trois jeunes ont été pris en flagrant délit de destruction de caméras¹⁷⁵ A Rillieux-la-Pape c'est une bouteille de gaz qui est utilisée pour tenter de détruire une caméra de surveillance¹⁷⁶

Nîmes : « Nous vivons un appauvrissement général qui exacerbe les tensions. On a pu le voir dans le quartier Pissevin ces derniers mois », constate Vincent Bouget, élu à Nîmes et à la Métropole, et secrétaire général du PCF du Gard. « Il ne faut pas que nous soyons sacrifiés dans une surenchère

166 <https://mars-infos.org/action-sabotons-la-surveillance-5509>

167 https://www.lamontagne.fr/brive-la-gaillarde-19100/actualites/retour-renforce-pour-la-videoprotection-dans-le-quartier-de-tujac-a-brive-correze_14086390/

168 https://www.20minutes.fr/faits_divers/2923091-20201203-montbeliard-cameras-detruites-tractopelle-raid-interpelle-deux-principaux-suspects

169 <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/la-ville-de-limoges-porte-plainte-apres-la-destruction-de-six-cameras-de-surveillance-1617894204>

170 <https://www.varmatin.com/faits-divers/deux-cameras-deteriorees-a-la-gabelle-la-ville-de-frejus-porte-plainte-704662>

171 <https://abonne.lunion.fr/id308727/article/2021-11-01/les-cameras-du-quartier-wilson-de-reims-systematiquement-detruites>

172 <https://www.leprogres.fr/faits-divers-justice/2021/11/11/camera-detruite-a-la-disqueuse-a-oyonnax-l-auteur-presume-sous-les-verrous>

173 <https://www.letelegramme.fr/dossiers/le-braden-un-quartier-sous-surveillance/a-quimper-les-cameras-installees-au-braden-detruites-a-coups-de-masse-05-12-2021-12881929.php>

174 <https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/villiers-a-peine-installees-une-quinzaine-de-cameras-de-videosurveillance-detruites-17-03-2019-8033913.php>

175 <https://www.lavoixdunord.fr/1059122/article/2021-08-21/trois-jeunes-de-mons-en-baroeul-en-flagrant-delit-de-destruction-de-cameras>

176 <https://actu17.fr/faits-divers/rillieux-la-pape-ils-tentent-de-faire-exploser-une-bouteille-de-gaz-pour-detruire-une-camera-de-surveillance.html>

sécuritaire », complète-t-il.

Le quartier Pissevin, l'un des plus pauvres de France, connaît depuis plusieurs années une recrudescence des meurtres et des affaires de violence. Un quartier de 13 000 habitants qui n'a aucun commissariat depuis l'élection de Jean-Paul Fournier en 2001. Face à cette situation, la réponse de la ville a été d'installer une quinzaine de caméras, toutes détruites avant d'être réinstallées puis détruites à nouveau. « Voilà la réponse de la municipalité. Alors qu'il faudrait un redéploiement de la police municipale et de la police de proximité dans les quartiers, ils installent des caméras », déplore Vincent Bouget. »¹⁷⁷

Les Fourberies vidéosurveillées de Périé, maire de Marcillac-Vallon

« Je me suis fait traité de menteur la fois dernière, donc vous êtes autorisés à dire que je suis un menteur »

(déclaration de Périé, réunion publique du 24 septembre 2021).

Marcillac-Vallon, Aveyron. Deux caméras de surveillance ont été vandalisées dans ce paisible village de 1700 habitants. « *Vite, des caméras pour surveiller les caméras !* » comme le suggère Le Canard Enchaîné au maire. Des dizaines de banderoles ont été installées : « *Filmer pour mieux diviser* » peut-on lire sur les façades. 40 habitant.es et un syndicat ont porté plainte contre la mairie pour faire retirer celles qui restent. La jurisprudence en 2018 de la Cour d'Appel Administrative de Nantes qui a fait enlever 19 caméras à la commune de Ploërmel est la base de cette action en justice.

Vraie-fausse table ronde et vraies paroles publiques des membres de collectif.

Lætitia : *Bonjour à toutes et à tous. Aujourd'hui atour de la table nous recevons le collectif contre la vidéosurveillance dans le Vallon. Allez racontez-nous un peu : votre procès, des caméras vandalisées, M6, Le Canard et Libé qui débarquent, qu'est-ce qui se passe, la Saint-Bourrou a mal tournée ?*

Jonathan : Si vous voulez il y a un fantasme sécuritaire auquel on s'oppose, une dérive que l'on a pas envie de voir pointer et s'auto-légitimer. Je m'y oppose pour des raisons éthiques et politiques, les caméras sont délétères, elles génèrent un climat de tensions et elles correspondent à rien par

¹⁷⁷ <https://sciences-critiques.fr/a-nimes-la-reconnaissance-faciale-devoile-son-vrai-visage/>

rapport à la vie d'un village. Elles alimentent un fantasme un peu postmoderne sécuritaire, on invente ou on grossit des incivilités, on les flatte, on met cela dans la tête des gens, puis cela permet ensuite de justifier la présence de caméras... une technologie qui est très onéreuse, qui est peu fiable qui va vraiment dans le sens de la présence des écrans, la technologie, le numérique... on se rassure, on fait comme si on avait besoin de se rassurer, on fait comme si on était rassuré, on s'invente un monde, on s'invente aussi des ennemis, on s'invente ensuite une façon de se rassurer, mais y'a rien qui marche, c'est complètement inopérant, c'est incongru et cela fait marcher la raison humaine dans le mauvais sens. On s'embarque dans une très mauvaise direction en flattant ce genre de truc, politiquement cela me semble intolérable et on en arrive à ce que Deleuze appelle « les sociétés de contrôle » et cela moi j'y tiens pas et je pense que je ne suis pas le seul. On leur fait croire qu'ils ont besoin d'être rassuré mais en fait on est rassuré si on a peur, mais la peur elle vient pas de nulle part, elle est flattée, on a instillé une peur, on est le pompier pyromane. On peut pas chercher à rassurer à tout prix. J'habite à Marcillac depuis 10 ans. Tous les gens qui viennent me voir me disent « qu'est-ce que c'est sympa, tu veux traverser le passage piéton toutes les voitures s'arrêtent ». Tu vas chez quasiment chez n'importe quel commerçant tu es très bien accueilli, sourires, cela discute, tu as le marché du dimanche, tu as quand même une vie du village qui n'est que quasiment que bienveillance, après qu'il y' ait de petites tensions, des poubelles qui traînent, un mec qui roule trop vite en moto, dans n'importe quel coin de n'importe quel pays il y' a toujours quelque chose comme cela.

Fabienne : Sauf que moi je pense que des personnes âgées, pour en côtoyer, pour avoir ma propre mère dans le village, effectivement se sentent plus vulnérables en vieillissant et ça il faut que l'on en tienne compte et une mairie qui prendrait cela à cœur chercherait à favoriser le lien social et le mélange des populations de façon à ce que la personne âgée lorsqu'elle sort dans le village, elle se sente entourée, et en tout cas prise en charge par les personnes autour qui la connaîtraient. L'idée cela serait plutôt à l'inverse que de mettre des caméras et de dire « méfiez-vous il y'a des gens méchants dans le village », plutôt mettre en place une politique qui dirait « voyez il y'a des gens qui veulent, qui peuvent vous aider si jamais il y' avait un problème ». Moi je comprend ce côté vulnérabilité en vieillissant, il est normal, c'est juste que l'on peut le traiter de différentes façons. J'ai demandé au maire « pourquoi vouloir filmer les maternelles qui rentrent dans l'école ». Il m'a dit « c'est parce que l'on a trouvé un préservatif dans la cour ». Là cela met un peut la puce à l'oreille, car on se dit qui est visé ? cela va pas être quelqu'un de 70 ans, cela va être plutôt un jeune qui va passer par là. Et du coup déjà on est dans une région où la jeunesse n'est pas forcément attirée pour rester, mais si en plus à partir de 15-16 ans on commence à vouloir les cibler, honnêtement notre village il a besoin de jeunesse pour continuer à vivre et les personnes âgées ont besoin de pouvoir s'appuyer sur les personnes plus jeunes.

Isabelle : On est un village de 1700 hab, on a pas d'incivilité grave, on fait pas face à la délinquance, entre nous on peut dialoguer on a toujours misé la dessus dans le village et aujourd'hui on se retrouve avec une municipalité qui nous met des caméras, 5 en tout et pour filmer quoi ? Les poubelles ? C'est complètement fou j'ai pas du tout envie de passer mon temps dans un collectif pour militer contre les caméras j'ai d'autres choses à faire et bien plus intéressantes que celles là mais aujourd'hui malgré tout on se retrouve dans une position de citoyen ou quand on a vraiment quelque chose qui ne fonctionne pas et qui est incongru on doit être en alerte et on doit s'arrêter et dire non là ça va pas. il faut que je le fasse savoir et je crois qu'on est un certain nombre sur cette commune à s'être posé la question.

Joëlle : On a tracté pour informer les habitants, on a fait beaucoup de tracts d'info, et en distribuant les tracts dans les boîtes aux lettres et on a beaucoup rencontré les gens, et quand on parle avec eux qu'on discute ils disent « oui on a pas envie de caméras ». Mais tout le monde ne se sent pas la

possibilité de dire au maire « non je suis contre » ou de s'engager, tout le monde n'ose pas et n'a pas le temps pour le dire en face et il joue la dessus aussi.

Laetitia : *Nathalie ?*

Nathalie : Donc voilà, on en est là, à filmer des poubelles. Cela ne règle pas les problèmes d'incivilités, les petits soucis de village. Que va faire le maire à ce moment là, il va passer des heures à regarder les vidéos pour savoir quel est le coquin qui fait tomber sa poubelle à côté ? Et après il va faire quoi, il va aller sonner à sa porte pour dire « hou monsieur machin ou mme machin c'est pas bien ce que vous avez fait »... on tombe dans le ridicule. Je crois que c'est plutôt une promesse électorale. Son électorat est assez vieillissant. Avant l'installation de ces caméras, je n'ai jamais connu de tensions au sein de ce village. Je pense que c'est vraiment une politique de suspicion qu'amène ces tensions là. Le maire se doit d'être le maire de tous les habitants et amener la paix dans le village. Et là utiliser les uns contre les autres, cela va n'aller qu'en empirant. Donc on a essayé de dire qu'au lieu de filmer, que ça nous coûte cher, ça nous enlève du savoir vivre ensemble et que l'on passe sur une société de surveillance au lieu d'être dans un village de bienveillance.

Laetitia : *2 caméras ont été sabotées ?*

Loïc : le fait que ces caméras aient été démontées est le résultat de la tension qu'a créée le maire dans le village en passant en force et en étant autoritaire sans chercher à dialoguer avec aucune des associations et des habitants. Donc il est possible que certains et certaines se soient senties obligés d'en venir à ces actions là, mais le seul responsable ça reste la mairie et la façon dont elle a mené le projet. Par exemple le maire a déclaré à la radio que « *si les poubelles sont clean on va pas dépenser des sous pour mettre des caméras* », malgré toutes ses déclarations à la presse il a fait un passage en force pour déployer les caméras aux poubelles en septembre 2021. Pour nous il s'agit d'un reniement grave de la parole publique d'un élu mais qui ne nous étonne pas car le maire avait déclaré lors de la réunion publique de septembre 2021 qu'il autorisait les habitants et les habitantes à le traiter de menteur.

Mathieu : D'ailleurs lors d'un conseil d'école le maire a dit à plusieurs reprises que « *si les parents délégués me disent non je mettrai l'argent alloué à ces caméras ailleurs* ». Nous en tant que parents d'élève on a choisi de pas avoir de caméras à l'école, les délégués ont donné cette réponse au maire qui a pas été suivi des faits. Il n'a aucune parole.

Laetitia : *Perié avait déclaré à la radio qu'en juillet les élus pourraient voter une seconde délibération qui acterait le déploiement. Mais en juillet suite à votre mobilisation et à des dissensions au sein de sa majorité, il abandonne une partie du projet aux poubelles, reconnaissant que les poubelles étaient « cleans ». Mais en septembre, à la fin d'un conseil municipal expéditif de 20 minutes, il annonce à la dérobade qu'au final toutes les caméras seront posées la semaine suivante, sans faire revoter les élus.*

Simon ?

Simon : Ce qui est vérifié toujours en terme de vidéosurveillance, c'est qu'une caméra, c'est une seconde le mandat d'après, c'est une troisième le mandat suivant, c'est 15 caméras 10 ans après... « au prochain problème on se dira est-ce que c'est pas une caméras qu'il faut ? ». Cela va forcément banaliser ces petits engins qui nous filment. Bon des fois il y'a des petits tas d'ordures de ci- par là, nous on pense que ce genre de soucis ils se règlent avec des bennes en plus. Pour l'école on nous a dit y'a des bris de verres, cela paraît ridicule de mettre des caméras pour cela. C'est contraire à tout

principe pédagogique de mettre des caméras à l'entrée de l'école. Le problème du « on sait jamais » c'est que l'on déploie une vidéosurveillance partout, on met de la police partout et on a une société triste. Alors on peut choisir une société triste, policière. Nous comme on dit dans notre tract on choisit une société, un village vivant, solidaire.

Lætitia : *Pour l'école Perié explique qu'il n'y a jamais eu d'intrusions dans l'école : « mais on ne sait jamais » dit-il.*

Simon : Le « on sait jamais » il sert plutôt d'excuses à la politique sécuritaire. Les discours qui sont propagés et la droitisation de la société et des médias fait que l'on propage ce sentiment d'insécurité. Là le nouveau mot d'ordre du maire c'est « protéger votre village », alors là on a un panneau lumineux, c'est reproduit sur toutes les façades de commerçant, ça met un climat qui est pas chouette. Sans vouloir forcer le trait, on aurait un maire d'extrême droite, c'est ce qu'il ferait, c'est mettre un climat de peur. C'est peut être 5 petites caméras mais derrière cela on sent un projet communal qui nous convient pas du tout. Pti exemple, à Millau il y' a des caméras, y' a eu un rassemblement post-confinement, des militants se sont réunis dans la rue, et y' a pas eu besoin de contrôle d'identité, que la police en arrête un ou dix, ils ont juste utilisés les images vidéos, et ils ont verbalisé tout le monde. A la base des excuses sur les incivilités, sur les crottes de chiens, je sais pas quoi... et au final le dispositif il va servir à d'autres choses et à remettre en cause nos libertés.

Loïc : C'est un maire qui n'a pas d'argument pour déployer ses caméras et qui s'est senti obligé de passer en force pour tenter de clôturer le débat. Et pourquoi commencer par cette école ? il a dit « *parce qu'il faut bien commencer par une école* ». Ce qu'on souhaite mettre en avant et c'est pour ça qu'on a lancé la procédure c'est qu'il y a une vraie disproportion entre les raisons pour lesquelles le maire dit mettre des caméras et les faits réels. Le maire n'a jamais cessé de répéter qu'il n'y a jamais eu de problème les derniers mois à l'école, il a aussi rajouté qu'il n'y avait jamais eu d'intrusions. Au départ pour justifier son projet il expliquait que c'est des bris de verre devant l'école qui justifiaient de mettre des caméras. Vu que cela a eu peu d'effet auprès des habitants il a expliqué qu'il y avait des dépôts d'ordures ensuite, ce qu'on a jamais constaté. Puis il a expliqué en réunion avec la mairie qu'il avait trouvé un préservatif dans l'école, et vu que c'était pas assez il a dit que l'école était dans une voie sans issue à l'abri des regards et donc un lieu dangereux. Puis il a fini dans sa surenchère anxigène en disant que les caméras étaient justifiées par le plan vigipirate donc des attaques terroristes. Donc il n'y a pas de réelles raisons et d'ailleurs c'est ce qu'il a expliqué en réunion publique, il explique qu'il n'y a jamais eu de statistiques de délinquance à l'école et quand un parent d'élève l'a questionné publiquement sur pourquoi il met des caméras à l'école il a clairement répondu qu'il ne pouvait pas donner la raison en public. La véritable raison c'est une raison d'affichage sécuritaire, c'est pour tranquilliser certains de ses électeurs, alors que toutes les études montrent l'inefficacité des caméras, mettre des caméras c'est comme donner un doudou à un enfant pour le tranquilliser, ça n'a aucun effet sur la délinquance ou les actes d'incivilités qui pour cette école n'existent pas, mais ça permet de tranquilliser certains de ses électeurs et de montrer qu'il est dans l'autorité et qu'il a une présence de maire.

Léon : Il refuse toute concertation publique, c'est à dire qu'il refuse qu'il y ait un débat public sur la politique qui est menée que ce soit pour les caméras ou pour un autre sujet, il avait d'ailleurs dit sur une chaîne de radio locale que « non une concertation publique sûrement pas ». Il ne veut pas débattre de ce projet c'est à dire qu'il impose ses projets de manière presque autoritaire sans débat sans concertation entre les habitants.

Nathalie : Lors de distribution de sacs poubelles les élu.es ont demandé aux gens qui venaient s'ils

seraient d'accords pour avoir des caméras pour éviter les incivilités aux poubelles. Alors un sondage en voie directe avec une question d'un conseiller municipal à une personne : déjà ça s'appelle pas un sondage, ça s'appelle quasi une intimidation. Surtout que si on avait pu avoir un débat... parce qu'on a demandé dès le départ à avoir un débat, échanger les idées de tous les habitants concernés, ça c'est la démocratie. En fait, on habite ensemble, vivre en village c'est vivre en communauté. Moi j'entends mon voisin qui se lève, j'entends l'autre voisine qui écoute de la musique, je vois l'enfant qui passe et si y' a un enfant qui l'embête je sors sur mon balcon lui dire arrête de l'embêter. C'est une vie en communauté un village, donc on doit décider ensemble et là en fait, c'est soi-disant des consultations de la population, mais totalement arbitraires, on est pas du tout dans une démocratie. On est plutôt dans de l'utilisation pour justifier ses décisions.

Loïc : Il faut prendre en compte que le maire nous a clairement diffamé dans la presse en disant que notre action sortait du cadre citoyen et sortait du cadre républicain.

Nathalie : on pourrait rappeler à Mr. Le Maire qu'être républicain c'est respecter liberté, égalité et fraternité et là il touche gravement à la fraternité puisqu'il monte les citoyens les uns contre les autres. Il touche à la liberté parce qu'on a absolument pas besoin d'être surveillé pour avoir de la bienveillance et pour vivre ensemble, et à l'égalité car il ne nous donne pas le droit à la parole et il ne nous entend pas. Donc moi je dirai je lui retourne le compliment, on attend de lui qu'il soit bien plus républicain.

loïc : pour compléter ce que dit Nathalie et c'est important de le prendre en compte, c'est que le maire a délibéré en novembre 2020 et il a fait des consultations 2 mois après avoir délibéré donc c'est une conception de la démocratie qui est toute particulière et comme l'expliquait Nathalie les modalités de ces 2 consultations et surtout celle des poubelles feraient pâlir tous les instituts de sondage du monde. Les gens rentrent dans une salle, ils sont pas au courant, ils voient des photos d'incivilités sur la droite avec un élu qui lui dit « vous voyez y'a des poubelles partout c'est dégueulasse on va mettre des caméras qu'est-ce que vous en pensez ? » Ils vont devant les élus avec la liste d'émargement devant eux et les élus leur disent : « vous êtes pour ou contre les caméras ? ah vous êtes pour, vous êtes contre » donc c'est vrai que ça relève de l'intimidation, c'est chaotique et le maire claironne ensuite dans les médias : la démocratie est avec moi. Après sur les délégués de parents d'élève ça a été un peu plus compliqué parce que c'était en période de confinement. D'ailleurs tout ce projet s'est fait en période de confinement où aucune asso ou collectif ne pouvait se réunir légalement, donc il faut le prendre en compte. Mais qui plus est, les délégués de parents ont créé un sondage. Ils ont questionné tous les parents d'élèves et sur 112 questionnaires y' a eu 38% d'abstention, 38% de gens pour et 24% de gens contre sauf que les parents d'élève quand ils ont reçu le questionnaire ils avaient une note explicative de la mairie c'est tout. Donc ils avaient que le point de vue de la mairie. Qui plus est la façon dont le questionnaire a été formulé est méthodologiquement boiteux

Nathalie : complètement

Loïc : complètement puisque la 1ere question était : « est-ce que les délégués de parents d'élève sont mandatés pour donner un avis ? » Et la seconde « êtes vous pour ou contre les caméras ». En fait les délégués de parents d'élèves voulaient se faire mandater pour donner un avis à la place de tous les parents. Au final ça a embrouillé les questions et les parents ont pas su quoi faire. Mais ce qu'on veut mettre en avant c'est qu'il n'y a eu aucun débat préalable, et par contre c'est que les délégués de parents d'élèves qui ont pu réfléchir ensemble, débattre ensemble

Joëlle : s'informer

Loïc : s'informer, prendre le temps de discuter ensemble. Eux à l'unanimité se sont positionnés contre.

Joëlle : On a l'impression que sa politique elle est pas adaptée au lieu où on vit, c'est quelqu'un qui est parti depuis des dizaines d'années du village et qui n'est pas en adéquation avec ce qui se vit et qui continue à se vivre dans ce village.

Loïc : Le vallon c'est un lieu extrêmement convivial et c'est ça qui fait sa renommée c'est aussi un lieu très dynamique au niveau culturel depuis une 30 aine voire 40 ans et il faut savoir que le maire représente une ancienne vision qui vient s'opposer à cette dynamique culturelle qui existe depuis 40 ans, le vallon depuis 40 ans c'est la fête du vin, la fête autour du vignoble, il y a énormément d'associations, une vitalité culturelle, il y' a 2 dynamiques qui s'opposent.

Léon : Cet argent on aimerait bien qu'il soit mis pour rénover la salle des fêtes du village, pour rénover la mairie, pour rénover tout un tas de bâtiments publics. La bibliothèque, avoir une vraie école de musique enfin répondre aux besoins des habitants pour développer notre village et pour que le vivre ensemble qui caractérise Marcillac soit préservé et continue à être entretenu parce que du coup y' a un coût économique mais aussi social parce que le vivre ensemble qui caractérisait notre vivre ensemble avec la fête du vin, avec la St Bourrou, un ensemble d'activités qui font Marcillac sont aujourd'hui remises en question par cette installation de caméras qui sont complètement inutiles.

Joëlle : Après aussi on est même inquiets par rapport aux enfants parce que ce n'est pas anodin de mettre des caméras soit disant pour protéger des enfants en école maternelle, quand même faut savoir que l'école maternelle c'est le lieu de socialisation des enfants, c'est l'âge et le lieu où on est censé ouvrir les enfants aux autres, en tant que personne mais aussi de société et qu'est-ce qu'on leur montre c'est que pour les sécuriser c'est pas de demander à la maîtresse à l'Atsem ou la voisine ou la maman de machin c'est « on a mis des caméras ». Et puis ça met un sentiment de peur parce qu'ils voient des films aussi les enfants et c'est « on est surveillés », et c'est censé nous protéger donc on a plus besoin d'aller à l'autre d'aller parler à l'autre, c'est complètement antinomique avec la mission de l'école maternelle, ça met juste de l'inquiétude aux parents. C'est ce qu'on a entendu à la réunion publique c'est qu'il y a une maman qui dit « moi je viens d'arriver dans le village j'ai mis ma fille de 3 ans à l'école l'année dernière est-ce qu'il y' a un danger pour ma fille ? »

Fabienne : Il ne faut pas laisser croire aux enfants et aux générations à venir que tout va être réglé par des caméras et les habituer à être fliqués à être surveillés dans la vie. Est-ce qu'on surveille ses enfants 24 heures sur 24 dans la vie ? c'est pas possible et c'est important que les enfants se construisent dans des moments de liberté où ils peuvent expérimenter des choses aussi. C'est ça l'apprentissage de la vie. On est des petits résistants gaulois en disant « on veut juste vivre une vie qu'on a connu selon nos âges beaucoup plus libre et on a envie que nos enfants soient élevés avec cette liberté qu'on défend ». Et quand on voit que y' a des caméras devant une école on voit bien qu'on a à résister contre une société qui veut contrôler le gamin pour l'habituer à être contrôlé plus tard, et nous on estime que vivre en société c'est pas vivre sous contrôle c'est vivre avec des liens sociaux. Et habituer les enfants au contrôle, on est là pour dire non.

Jonathan : Dans un bled de 1700 habitants dans lequel on vit je crois plutôt très bien c'est à dire en bonne entente avec une population un peu bigarrée, des gens qui viennent d'ailleurs, des locaux, une coexistence des écoles, des commerces, une vivacité de village, on a tout d'un coup, enfin progressivement -et ce qui résonne avec une partie de la société- un besoin sécuritaire, un besoin

d'imposer des nouveaux modes de fonctionnement pour régler l'organisation du village, et je crois que nous on déplore ça au delà de nos murs, au delà de Marcillac. Donc c'est aussi une démarche qu'on... qu'on a envie de voir se développer, parce que c'est une sonnette d'alarme. On se dit là on est en train d'assister à quelque chose qui petit à petit se met en place et qui nous fait un peu peur aussi au delà de l'épiphénomène d'ici.

3.c Résistances à Millau

A Millau il existe 48 caméras, dont trois mobiles : « *Là, devant une dizaine d'écrans coupés en quatre, un opérateur suit le mouvement des 48 caméras déployées sur le centre-ville, dont trois mobiles, qui ne bougent presque jamais. "Il faut en faire la demande auprès de la préfecture et que le haut débit soit assuré", précise Emmanuelle Gazel, maire de Millau.(...) "C'est aussi un moyen d'anticiper pour porter secours aux gens et **non pas pour surveiller la population**", défend Jean-Claude Benoît, conseiller municipal en charge de la sécurité (...) Le nombre d'affaires résolues par le dispositif, ou appuyées par celui-ci semble difficile à estimer* »¹⁷⁸.

Lors des confinements, la mairie de « gauche » à utilisé des drones pour contrôler ses habitants sur les berges.

Deux collectifs luttent contre les caméras : *Les Amendés de mai* et le collectif « *Millau ville de Liberté Globale* ».

Les Amendés de mai 2020

Le 24 mars 2022, Les Amendés viennent de gagner leur procès à Millau.

« *C'est quand même assez fou dans notre société que des accusés soient obligés de demander pour passer au tribunal* » Benoît, Amendé de mai

« *Les avocats se régalaient, plaisante le collectif des amendés. Certains n'ont jamais reçu les amendes et d'autres ont été envoyés dans des bars ou les contrevenants ont leurs habitudes. (...) Ce mardi 5 octobre matin, seul Christian Roqueirol, est de nouveau convoqué devant la justice pour ces faits. "C'est sûrement parce que je suis le plus vieux", ironise le principal intéressé, amusé*

¹⁷⁸ <https://www.midilibre.fr/2021/10/27/videoprotection-on-est-alle-voir-ceux-qui-vous-regardent-9892719.php>

par l'aspect "incompréhensible" que prend la tournure des événements.

"J'ai été saisi de la somme de 450 € pour la deuxième amende du 12 juin, explique l'ancien de la Lutte du Larzac. En revanche, aucun transfert pour la première amende de 400 €. J'ai été remboursé par le Trésor public depuis, car ils ont dû s'apercevoir que ce qu'il faisait était illégal et j'ai été convoqué ensuite devant le juge, c'est complètement illogique."¹⁷⁹

Anne-Sophie Simpère d'Amnesty International « dénonce le recours extensif aux caméras de surveillance : "On sait que le fait d'être filmé dans les manifestations peut avoir un effet dissuasif sur le droit de manifester (...) Il y a des gens qui peuvent ne pas vouloir aller manifester parce qu'ils craindront, à juste titre ou pas, d'être fichés." (...) l'usage de vidéosurveillance et les amendes dressées à Millau sont le signe d'une "logique répressive". " L'État aborde la manifestation comme si c'était un désordre à contenir absolument, estime-t-elle. Alors que l'État devrait aussi l'aborder comme un lieu où les citoyens expriment des droits. L'État est garant de la protection et de la facilitation de l'exercice de ce droit."¹⁸⁰

Les caméras de Millau ont servi à sanctionner illégalement des manifestants au sortir du premier confinement. Pourtant un mois après leurs manifestations, le Conseil d'État a cassé l'interdiction de manifester, qui était à la base de leurs amendes.

Un communiqué de la Confédération paysanne explique que « *les Amendés de mai de Millau ont été verbalisés à la suite de la manifestation du 12 mai 2020, sur la base de vidéosurveillance, sans qu'aucune intervention policière n'ait eu lieu. Cette criminalisation des manifestants vise à maintenir toutes les résistances dans le silence et à décourager toute critique du modèle dominant. Ce jour-là 150 personnes se sont rassemblées pour défendre la liberté de manifester et dénoncer notamment une logique du profit à tout prix, destructrice de notre société. Exiger des moyens pour nos hôpitaux publics et le personnel soignant, revendiquer un monde d'après plus équitable, plus social et plus écologique, ses revendications découlent de nos droits les plus fondamentaux* »¹⁸¹.

Confirmation d'un commandant de police qui déclarait à Midi Libre, le 10 juin : « *la vidéoprotection est un des moyens que nous avons utilisé pour procéder à l'identification de ces personnes* ». (...) *Nos confrères précisait que tous les « contrevenants » sont « caractérisés par leurs activités militantes ou politiques ».*¹⁸²

Dans un communiqué de novembre 2021, Les Amendés de mai expliquent qu'« *Millau le 12 mai 2020, de nombreuses personnes se sont rassemblées afin de défendre la liberté de manifester et de dire la nécessité de se mobiliser. Le droit à manifester étant un droit constitutionnel inaliénable, ce jour-là, des citoyennes et des citoyens font le choix de s'exprimer publiquement dans le respect des gestes barrières. Ils entendent peser dans le débat sans que le contexte de l'épidémie ne réduise au silence et à la soumission. Sur les 150 personnes présentes, 40 reçoivent une vidéo-verbalisation « sans contact », sans aucune interpellation, sans aucune explication. Le 22 mai, le commissariat de Millau recommence et ajoute encore des PV par le même procédé. 24 personnes décident de contester par la voie réglementaire. Conformément à la procédure, les 24 auraient du voir les poursuites s'arrêter en étant convoqués au Tribunal de Police pour s'expliquer, le juge ayant la charge de dire le droit. Dans le même temps, 4 autres manifestantEs, sans Pv, sans*

¹⁷⁹ <https://www.midilibre.fr/2021/10/05/millau-verbalises-grace-a-la-videosurveillance-les-amendes-de-mai-de-retour-devant-la-justice-ce-mardi-9832115.php>

¹⁸⁰ https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/enquete-video-des-manifestants-ont-ils-ete-verbalises-sur-la-seule-base-d-images-de-videosurveillance-a-millau_4663323.html

¹⁸¹ <https://confaveyron.org/liberte-de-manifester-resister-est-une-necessite/>

¹⁸² <https://www.ouest-france.fr/region-occitanie/millau-12100/millau-des-manifestants-ont-ils-ete-verbalises-a-distance-grace-a-la-videosurveillance-en-aveyron-7316005>

formalité aucune se voient saisir leur salaire, ou, suivant le cas, leur indemnité chômage ou leur retraite !

L'officier du Ministère Public s'autoproclame enquêteur, procureur et juge. Empressé de réprimer, il a été oublié de nombreux points de procédure. Quand arrive le temps du tribunal, à Rodez le 4 mai 2021, parmi les nombreux cas de nullité soulevés par nos avocats, le premier l'emporte. Déjà un vice de précipitation policière qui a amené le Tribunal à dire que l'officier de police n'avait pas saisi le bon Tribunal !

Après de nombreux mois de silence, un seul d'entre nous est convoqué le 5 octobre dernier à Millau. Encore une fois, le Ministère Public brille par sa compétence car il décide avec le Président de reporter ce procès car ... « on n'a pas eu le temps de lire le dossier ». Celui là même de Rodez le 4 mai !!!

La presse nationale s'est fait l'écho de ces aberrations. Les organisations Amnesty International et 17 organisations nationales ont relayés cette situation aberrante. Parmi elles, LDH Ligue des Droits de l'Homme, Solidaires National, SUD Santé National, Sud Culture National, CGT, PCF Parti Communiste Français, Confédération Paysanne Aveyron, Les Gilets Jaunes Aveyron, CIA Collectif Intermittents Aveyron, NPA Nouveau Parti Anticapitaliste, LFI La France Insoumise, Palestine 12, UJFP Union Juive Française pour la Paix, UCL Union Communiste Libertaire, Faucheurs Volontaires Aveyron, Collectif des Occupants de la Maison du Peuple ... soutiennent les Amendé.e.s. Aujourd'hui, 26 personnes (deux ont été ajouté depuis!) se voient convoquées enfin au Tribunal de Police de Millau le jeudi 25 novembre 2021 à 9 h. Nous appelons donc au soutien et à la mobilisation car, à travers cet acharnement, ce sont nos libertés fondamentales de manifester, de s'exprimer, de se rassembler qui sont attaquées. Pour cela nous invitons toutes celles et ceux que le prétexte de la pandémie n'a pas réduit au silence et à la soumission à venir nous soutenir devant le Tribunal. »¹⁸³

Mars 2022, rencontre avec Benoît des Amendés de Mai.

Benoît : « (les amendes font suite à une manifestation du 11 mai) pour défendre l'hôpital public et le 22 mai l'idée était de défendre les droits publics et la défense des services publics et lutter contre la criminalisation du mouvement social. Il y' avait 4 groupes de moins de 10 personnes qui marchaient dans le marché de Millau. Pour mon cas, je n'y étais pas à cette manif mais j'ai été verbalisé parce que j'ai été faire mon marché. Ils m'ont vu en même temps, parce que fatalement c'est des copains, je m'arrête pour dire bonjour, mais je manifestais pas ce jour là. Pour la première manif la vidéosurveillance à jouée car un des participants, dans le procès verbal, il est dit qu'il a été reconnu via la vidéosurveillance, mais pour minimiser l'implication de cette vidéo, ils disent que c'est des agents de police qui nous avaient reconnu sur le terrain.

Sur le procès verbal, l'amende que l'on reçoit, on a tous la même heure, 20h07, c'est à dire que l'on est passé devant la caméra lorsque l'on est parti en cortège depuis le Mandarous. Eux ils disent que cela les a juste aidés mais que c'est les RT (RG) qui ont fait tout le travail de pré-reconnaissance. Moi je me suis arrêté sur le Mandarous mais je suis pas parti en cortège. Lors de la seconde manif, il y'a eu zéro contact avec la police et une dizaine d'amendes qui sont arrivées chez les gens.

On a décidé de contester les amendes, mais l'officier du ministère public a décidé de ne pas prendre en compte notre contestation et de continuer la procédure et on a repris la majoration. **C'est quand même assez fou dans notre société que des accusés soient obligés de demander pour passer au tribunal.** On s'est retrouvé à 500 personnes de toute la France devant le tribunal de police de Rodez. Le président du tribunal a déclaré qu'il était incompétent car pour une amende de classe 4, c'est sur la juridiction où on l'a prit et il a renvoyé cela à Millau. Je pense qu'au départ ils ont voulu

¹⁸³ <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Appel-soutien-AmendeiEs-25-novembre-2021.pdf>

faire cela à Rodez car à Millau ils se sont rendus compte que cela avait pas mal merdé.

(...) Il y'a des choses qui ont été dites dans les procès verbaux et qui sont inacceptables, on qualifie des gens qui manifestent dans la rue en disant qu'ils sont connus des services de police et d'ultra gauche. On a joint en photo la profession de foi de la liste d'Alternative Écologique et anticapitaliste qui n'avait rien à voir avec la manifestation. C'est à dire que même dans le procès verbal il y'a des gens qui se retrouvent en photo alors qu'ils étaient même pas dans la manifestation. En fait c'était plutôt un truc à charge politique. C'était vraiment pour trouver de la substance pour le dossier pour dire « attention c'est les dangereux ultra-gauchistes du sud Aveyron qui sont dans la rue » et en justifiant que dedans il y'a des gens qui étaient dans la liste Alternative Écologique et anticapitaliste aux municipales de Millau (...)

Emmanuelle Gazelle (la maire) a écrit une lettre en disant que c'était pas possible d'utiliser les caméras à des fins politiques (...)

jusqu'à maintenant on déclarait jamais les manifs à Millau. Depuis les manifs suite à l'occupation de la Maison du Peuple (mouvement des intermittents), mais là on voulait pas risquer qu'il y' ait d'autres gens qui prennent des amendes parce que l'on avait pas déclaré une manif (...) y'a toujours eu une discussion avec les flics à Millau, cela veut pas dire que l'on est amis. Là c'est la première fois qu'il n' y a pas de contact. Je pense que c'est la préfète qui leur a dit « allez-y ». On se rend compte que nationalement les préfets ont de plus en plus de pouvoir dans un cadre précis, mais ils peuvent piocher dedans. On a un peu des fiefs seigneurs qui répondent au roi et qui font un petit peu ce qu'ils veulent, entre guillemets, chez eux. C'est l'impression que cela m'a donné pendant le confinement, pendant les deux années »

Précisions de France info : « *D'abord réunis en groupes de dix personnes "pour éviter les problèmes", les manifestants (...) Ils sont toutefois nombreux à porter un masque, alors même que cela n'était pas encore obligatoire. Sur leur route, ils croisent un véhicule de police et plusieurs agents, qui les laissent défiler sans poser de question. D'où l'incompréhension lorsque les premières amendes arrivent dans les boîtes aux lettres. (...) Passée la surprise, les manifestants verbalisés tentent de s'organiser. "On a dû se réunir dans les bois, se souvient-il avec un sourire désesparé. C'était la seule façon d'être nombreux en extérieur." Rapidement, les soupçons se portent sur les caméras de la ville. "Toutes les amendes mentionnent la même heure, soit 20h07, note Benoît Sanchez-Mateo. On se rend compte qu'ils ont tout fait à distance."*

Reconnaissant avoir saisi des bandes de vidéosurveillance, la préfecture de l'Aveyron assure dans un communiqué que ces enregistrements n'ont servi qu'à "confirmer les identifications faites sur place" par des agents en civil. Le procédé est légal et permis par une convention signée entre la police et la ville de Millau, qui exploite ces caméras. L'identification en deux temps est par ailleurs mentionnée par le procès-verbal du 12 mai 2020, que franceinfo a pu consulter.

Mais un détail interpelle toutefois la défense des "amendés de mai", comme les manifestants se surnomment entre eux. "Il y a au moins une personne qui n'est pas formellement identifiée par les policiers, qui n'est pas listée dans le procès-verbal, mais qui a quand même reçu une amende", révèle Julien Brel, l'un des trois avocats toulousains représentant les manifestants verbalisés. "Nécessairement, nous pensons que c'est la vidéosurveillance qui a été utilisée pour aller amender au moins cette personne", conclut l'avocat. (...) Interrogée sur cette affaire, la Direction départementale de la sécurité publique de l'Aveyron insiste sur le travail de terrain mené par les agents de police. "A Millau, on a une population particulière. (...) Toutes les personnes verbalisées sont connues depuis des années par les policiers", justifie le commandant Lilian Kinach. (...) "Que la police utilise la vidéosurveillance, c'est acquis depuis des années, réagit Julien Brel. Mais ce qui fait débat ici, c'est de savoir si la police peut utiliser les caméras d'une ville pour venir dresser des contraventions à l'encontre de personnes qui ont exercé leurs libertés fondamentales." Dans cette affaire, Julien Brel dénonce aussi un "fichage" des manifestants

verbalisés, dont l'activité militante et l'engagement politique local figurent dans le procès-verbal du 12 mai 2020. Des mentions reconnues comme "inopportunes" par la préfecture. Depuis sa médiatisation, l'affaire des "amendés de Millau" inquiète vivement les associations de défense des droits de l'homme, comme Amnesty International. L'ONG dénonce le recours extensif aux caméras de surveillance : "On sait que le fait d'être filmé dans les manifestations peut avoir un effet dissuasif sur le droit de manifester", alerte Anne-Sophie Simpère, chargée de plaider pour l'organisation ». ¹⁸⁴

Collectif « Millau ville de Liberté Globale».

Ce dernier s'est formé autour des Gilets Jaunes, des Amendés de mai et de l'occupation du théâtre de la Maison du peuple (mouvement des intermittents entre deux confinements). Le film « *Tous surveillés, 7 Milliards de suspects* » ¹⁸⁵ a été déterminant dans la constitution de ce collectif

Le collectif nous apprend que lors d'une rencontre en mairie fin 2021, les élu.es ont annoncé vouloir arrêter de payer le policier municipal qui visionne en direct les écrans. La nouvelle maire (PS) dit ne pas vouloir enlever de caméras car les « gens s'y sont habitués », ni en rajouter. Elle se dit très sollicitée par des entreprises de vidéosurveillance. Elle regrette que les images des caméras de la ville aient été réquisitionnées par la préfète afin d'amender les manifestants de mai 2020, et elle dit soutenir les Amendés. Un adjoint a conscience que les caméras ne font que déplacer le problème.

Le collectif Liberté globale au sujet des Amendés de mai explique que les RG ont reconnus certaines personnes via les images des caméras, et parfois se sont trompés.

Dalila : « ce qui est grave c'est aussi ce qui est écrit dans le dossier. Il y' avait la liste de l'Alternative anticapitaliste et écologique (qui avait obtenu 10 % aux élections municipales de 2020-ndr), avec la liste des personnes parfois retouchées au stylo, comme si c'était un crime de participer à des élections et on était traité d'ultra-gauche.

gilles : les caméras ont juste ciblées des personnes qui appartenaient à un groupe politique qui se présentait aux élections. L'outil est en place pour mettre des logiciels de reconnaissance faciale.

Daniel : dans le procès verbal des Amendés de mai on peut lire au hasard « *un tel portant une casquette noire (...) personne connue de nos services pour être dans de nombreuses manifestations et pour être sur la liste Alternative écologique et anticapitaliste lors des élections municipales du 4 mars 2020* ». On se doute bien que s'il en sont là avec une machine à écrire, on se doute bien qu'avec une technologie supersophistiquée, on peut voir tous les renseignements qu'ils peuvent engranger sur chacun de nous. Depuis une petite vingtaine d'année, il y'a une certaine culture qui s'est installé à Millau avec l'ancien maire Godefrain. Son copain Pasqua lui avait demandé de faire venir la BAC, dans une petite ville comme Millau, on comprenait pas. En plus il y' en avait qui venaient de Marseille, alors ils se comportaient comme dans les quartiers nord. Et après ils ont mis les caméras. Je trouve que les gens ont un esprit civique, se disent bonjour dans la rue, j'ai pas

184 https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/enquete-video-des-manifestants-ont-ils-ete-verbalises-sur-la-seule-base-d-images-de-videosurveillance-a-millau_4663323.html

185 https://www.youtube.com/watch?v=OWM3_6rSWyA

compris quand ils ont implanté la BAC à Millau, les caméras c'est pareil.

Résistances à Foix, Ariège.

« Je trouve que le monde dans lequel on est, est déjà pourrit, et genre juste là cela le rend encore plus naze, et du coup genre juste je veux pas ». (Camille)

Février 2022 : rencontre avec Camille et Georges du collectif contre la vidéosurveillance à Foix.

Le maire de centre gauche souhaite installer 10 caméras dont certaines mouvantes pour « les cacas de chiens, les poubelles ». Dans son précédent mandat il fut contre. Pourquoi un tel revirement ? Est-ce en vue de l'accueil d'épreuves de canoë des Jeux Olympiques ? Est-ce parce que la gauche ariégeoise se fait plus présente depuis 5 années dans cette préfecture de 10 000 habitants ? Y'a t'il eu un échange de bon procédé entre l'obtention de subventions de l'Etat pour réhabiliter le centre-ville et la pose de caméras ?

L'été dernier le maire a lancé un appel d'offre pour des conseils quant à ces caméras. Étonnamment, aucune entreprise n'a répondu. Le conseil citoyen dont se targuait le maire en 2016¹⁸⁶ a t'il été consulté ?

Meler le maire déclare *« elle provoque autour de nous des sentiments de crainte, d'angoisse, parfois de peur. (...) généré des réactions de repli sur soi, d'égoïsme (...) Réapprenons, quand c'est nécessaire, à nous poser la question de savoir comment nous protégeons les autres avant de nous demander comment protéger notre propre confort de certitude. La discipline collective démocratiquement définie n'est pas la soumission¹⁸⁷ »* : parlait-il de la vidéosurveillance...? Bien non...du covid...

Dans le même article il se montre inquiet par la montée du FN : *« C'est une inquiétude (...) Face à cela, je n'ai pas de solution miracle. Il faut continuer à expliquer les choses, aller au bout de nos idées et de l'exemplarité. Mais on ne peut pas traiter l'aigreur de façon rationnelle. Les électeurs sont aussi responsables face à leur conscience »*. Un pompier-pyromane auquel le collectif de Marcillac-vallon répondrait que les caméras: *« sont l'un des marqueurs de la droitisation de notre société, dans les politiques mises en œuvre comme dans les discours. A force de miser sur la peur,*

186 <https://www.ladepeche.fr/article/2016/01/15/2256361-norbert-meler-il-reste-beaucoup-a-realiser.html>

187 <https://www.ladepeche.fr/2022/01/02/norbert-meler-des-voeux-empreints-dhumanite-10022969.php>

la sécurité, l'individualisme et le repli sur soi, il ne faut pas s'étonner que l'extrême droite pointe à 35% dans les sondages. Jamais nous ne nous résoudrons à cette évolution politique et sociale, et c'est de toutes nos forces que nous continuerons de porter des valeurs de solidarité, d'entraide et de vivre ensemble. Notre opposition à ces caméras inutiles et dangereuses va dans ce sens : pour un village vivant, où l'on peut encore déposer son enfant de quatre ans à l'école sans être vidéo-surveillé »¹⁸⁸.

« Est-ce qu'ici on a besoin de caméras ? Cette méfiance de l'autre, ça devient très grave quand même ! Moi, je ne me sens pas agressée », assure Monique. Et elle n'est pas la seule à se promener sereine dans les rues de la ville »¹⁸⁹.

Plongée dans cette petite ville touristique ariégeoise sans trop de soucis où polices municipales et nationales, gendarmerie se pavanent sous l'œil du Châtelain Norbert Meler, ce maire de Foix qui ose se dire « militant de la liberté depuis bien longtemps »¹⁹⁰

Camille : On s'est lancé.e.s en janvier 2021 suite aux annonces de Norbert Meler. En fait il a fait sa première campagne contre le système de surveillance. Lors de sa seconde campagne il a été réélu avec à peu près 1900 voix en disant « la surveillance c'est important », dans les petites lignes de son programme, celles qu'on voit peu. Il a été élu sur cela, donc c'est un de ses argument principal pour dire que c'est légitime de mettre des caméras de vidéosurveillance. Le moment qui a été assez fédérateur pour le collectif cela a été le festival Résistances, on avait un stand où on a diffusé un peu de l'info. Y'a eu une proj de « Flikez-vous les uns les autres ». Et ensuite on a fait un débat mouvant où l'idée c'était « je fais je fais pas, je soutiens je soutiens pas » et ensuite en fonction des questions on a essayé de voir comment chacun.e se plaçait et on s'est toute rendu.e compte que l'on pouvait toutes être des allié.es les un.es pour les autres à ce moment là. Ensuite il y'a eu des collages, des manifs, la pétition avec 2200 signataires, plus que les voies qui ont permis d'élire le maire.

Georges : il y a eu plusieurs fois des rassemblements plus ou moins réussi devant la mairie lors des conseils municipaux. On voyait pas trop d'autres endroits où faire pression. Questionné, le maire a botté en disant que c'était dans son programme, donc il n' y avait pas de débat à faire dessus, c'est une conception toute particulière de la démocratie. Il n'a jamais cherché à argumenter sur les raisons, en disant « c'est évident Foix il y' a des incivilités et des agressions ». Foix c'est la préfecture et j'ai l'impression qu'aujourd'hui tu passes pour un bouffon si t'es une préfecture sans vidéosurveillance. C'est un truc aussi idiot que ça qui joue.

Camille : ce que je trouve ouf à Foix, c'est la présence des keufs. Pour un si petit endroit ils sont tout le temps tout le temps en train de rôder et je pense que cela, cela peut donner un truc « y' a des trucs qui se passent » alors que j'ai l'impression ils se font chier dans leurs caisses et épient ce que l'on est en train de faire.

Loic Quelles sont vos raisons pour lesquelles vous vous opposez aux caméras ?

Camille : je crois que c'est important de se demander qui a accès à ses informations, le contrôle qui est possible par l'État et tout ses petits pions et après je pense il y'a aussi c'est quoi la place du numérique dans notre société, comment cela prend de plus en plus d'espace, qui c'est qu'on vise, qui c'est que l'on est toujours en train de viser et que l'on va encore pointer du doigt. Parce que je pense

¹⁸⁸ <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/24novcommunique-pour-la-plainte.pdf>

¹⁸⁹ <https://www.ladepeche.fr/2021/05/20/cameras-de-surveillance-a-foix-le-projet-suscite-de-fortes-oppositions-9556847.php>

¹⁹⁰ <https://www.ladepeche.fr/2021/05/20/cameras-de-surveillance-a-foix-le-projet-suscite-de-fortes-oppositions-9556847.php>

que cela va être un outil qui va essentiellement servir à cela, et aussi en me renseignant en me rendant compte à quel point c'est inutile. Y'a une enquête qui vient de sortir et qui a été commandé par la gendarmerie¹⁹¹ et qui montre encore à quel point c'est inutile. En fait c'est juste de la thune qui est dépensée dépensée dépensée, et en fait on pense plus le social, on pense plus l'humain, on pense qu'au travers de la machine. Et un peu notre argument cela a été Issy les moulineaux. On sait plus faire lien, c'est abusé, on sait plus parler entre nous, on réfléchit qu'en termes de répression, de punition. Je trouve que le monde dans lequel on est, est déjà pourri, et genre juste là cela le rend encore plus naze, et du coup genre juste je veux pas.

Georges : je trouve que Foix est une ville vachement populaire, le centre-ville il y'a les immeubles qui sont pas refaits cela joue vachement, du coup cela fait qu'il y'a plein de gens qui sortent dans la rue, y'a des places elles sont tout le temps occupées H-24 par des gens qui zonent, boivent des coups, tchatchent entre eux... y'a un côté très populaire dans le centre-ville alors qu'il est très touristique et tout et tout. Comme partout il y'a des gens qui sont tout bourrés ils vont hurler contre quelqu'un tu sais pas pourquoi, mais à part cela j'ai l'impression que les quelques fois où j'ai vu des scènes de tensions dans la rue, juste il y'a des gens qui sont autour, qui checkent, le truc de la parole dont tu parlais, j'ai l'impression qu'il est pas encore totalement absent, pas totalement siphonné, mais bon je suis aussi dans un certain cercle. Et par contre après c'est une ville hyper touristique, genre l'été c'est blindé et tous les commerces ils vivent de cela. Et là aussi j'imagine qu'il peut y avoir des trucs de vouloir bien présenter, vouloir que les gens ils se sentent bien, se sentent à l'aise et du coup peut être d'imaginer que une ville surveillée, les gens se sentent en sécurité et donc à l'aise. J' imagine que cela joue quelque chose dans l'ambiance des commerçants de Foix, de comment ils considèrent ce problème de vidéosurveillance.

Georges : cela me fait penser à ce qu'un pote me dit au marché. Si tu tiens un stand anti-caméras au marché de 8h à 10 heures, tu as surtout des pro-vidéosurveillance, et si tu le tiens de 10h à midi tu as surtout des contre la vidéosurveillance, et c'est pas le même âge et c'est pas le même code social... voilà c'est des clichés mais c'est vrai !

Loïc : Et les partis politiques comment ils se positionnent ?

Georges : le groupe Europe Écologie les Verts à Foix ils ont dit qu'ils étaient pour. Je sais pas du tout ce que cela représente en terme de poids politique à Foix, j'imagine pas grand chose.

Camille : les autres partis d'extrême gauche sur Foix ils sont pas trop représentés. Il y a une coordination anti-fascistes qui est née de Zemmour, de l'extrême droite qui arrive et on essaye de s'organiser ensemble par rapport à cela. Y'a un siège de la CNT, mais c'est la CNT pour toute l'Ariège.

Georges : y'a des autocollants Action française, y'a des gens qui sont bien réacs et parmi les suspects y'a des lycéens. Y'a des gens d'extrême droite qui s'affichent dans les bahuts et qui font de la provoc de ouf.

Camille : Je reviens sur l'été dernier, sur ce qui s'était passé, il y'a eu un énorme moment où il y' a eu des affiches partout faites par des habitants habitantes, qui étaient « A Foix c'est la cacastrophe ». En fait il y'a vraiment des personnes que cela dérange beaucoup

191 https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/12/22/une-etude-commandee-par-les-gendarmes-montre-la-relative-inefficacite-de-la-videosurveillance_6106952_3224.html

Loïc : vers ses personnes, quel discours vous avez envie de porter ?

Camille : il y'a ce truc là d'être avec les médiateurices de rue pour que les personnes qui se sentent en insécurité puissent avoir des personnes vers qui se tourner. Ces professionnelles pourraient intervenir en cas de conflit, d'appréhension, ou pourraient aider des personnes. Il y' aurait d'autres choses à réfléchir pour que tout le monde se sentent bien dans la ville. Et en même je pense que c'est tellement une utopie parce que l'on a toutes nos visions du monde. Je pense à des personnes de ma famille je vois bien genre le fait qu'il y' ait des personnes dans la rue, ah cela les dérange tu vois genre "je sais pas quel est ton problème". Y' a vraiment ce truc là d'ordre rangé.

Georges : ce qu'on dit c'est que c'est pas le projet de société que l'on souhaite

Camille : Je pense à cela aussi. Les définitions c'est important, y'a la délinquance. Dès les années 90' on rentre un nombre de nouveaux délits de plus en plus importants. C'est le moment où le tapage nocturne cela devient un délit, ou pas ramasser le caca de son chien dans la rue cela devient un délit aussi. Les chiffres de l'insécurité ils sont tout le temps manipulés parce qu'en fait on met n'importe quoi derrière le mot délinquance. On parle de quoi en fait ? Car c'est un mot fourre -tout et c'est un mot que l'on entend beaucoup trop.

Loïc : est-ce que ces caméras ne sont pas liées au mouvement de gauche, pour surveiller les manifs, les militants, est-ce cela serait pas l'idée aussi ?

Georges : De fait par exemple une des caméras, la seule caméra un peu à l'extérieur de la ville est sur le rond-point des gilets jaunes. C'est pas un hasard c'est clair et net, tout le monde le sait c'est un secret de polichinelle. De ce que me raconte les potes, cela fait 4-5 ans qu'à Foix il y'a une dynamique un peu forte avec des gens de gauche, des gens jeunes. Il y'a longtemps il y' avait cela, après c'est passé à St girons et puis maintenant c'est de nouveau à Foix. Mais cela je n'arrive pas à savoir à quel point la mairie elle le ressent. J'imagine qu'ils le voient, puisqu'il y'a la Mauvaise foi (ndr café asso) qui se met en place, y'a eu un carnaval de déconfinement qui a été fait avec des lacrymos, cela n'était pas arrivé depuis 10 ans à Foix. J'arrive pas à capter à quel point les RG ils le captent, à quel point ils en informent la mairie et à quel point la mairie le prend au sérieux, c'est vraiment dur à dire.

Résistances à Bréhal dans la la Manche

« Du coup, pour essayer de peser dans la bataille des caméras, Flavie Bourget et son collectif sont allés à la rencontre des Bréhalais histoire de leur expliquer le projet de la mairie. « Le souci, c'est qu'on est dans une commune vieillissante et on joue sur une sorte d'instrumentalisation de la peur. Donc les gens qui ne se posaient pas de questions et n'avaient pas peur, ont tendance à prendre peur quand on leur explique que des caméras vont être installées. » À coups de messages à la craie – « Bréhallywood cherche acteurs », « Souriez vous êtes filmés », « 44 caméras 40 000 euros » – le

collectif tâche d'expliquer au mieux ce que la mairie a décidé de voter. « J'ai aussi envoyé le très bon documentaire de Michel Henry [Fliquez-vous les uns les autres] à tous les membres du conseil municipal », complète Flavie Bourget. Pour l'instant, aucune caméra n'a été installée, mais Flavie garde les yeux ouverts. « On se dit que tant qu'elles ne sont pas là, on a une chance que le projet ne se fasse pas. » »¹⁹²

Auch, Gers

Février 2021 « *Le couvre-feu a sans doute épargné au conseil municipal un épisode déplaisant. Les anti caméra avaient prévu de manifester leur opposition à tout système vidéo sur la voie publique, et ils avaient même demandé une dérogation en préfecture pour pouvoir assister à la séance, normalement publique. Las, l'autorisation a été refusée. Pas question pour autant d'abandonner le terrain. C'est donc au bas des allées d'Etigny qu'un groupe d'une cinquantaine de personne s'est rassemblé vers 17 h, sans déclaration. Le rendez-vous avait été fixé par échanges privés, via des messageries, à l'appel d'un "Mouvement Citoyen et spontané sans étiquette", qui avait tout même pris la précaution de préparer des tracts et de passer une consigne. "Tous vêtus genre vigiles, flic, en imperméable ou autre style Gestapo... armés de caméras, jumelles..." Avec un objectif bien clair : à défaut de pouvoir assister à la séance, les manifestants entendaient faire une haie d'honneur aux conseillers à leur entrée dans la salle des Cordeliers* ».¹⁹³

192<https://www.vice.com/fr/article/m7e7x3/quand-la-videosurveillance-sinvite-dans-les-petites-communes>

193<https://www.ladepeche.fr/2021/02/07/carnaval-anti-camera-9358331.php>

4- Les chercheurs prouvent l'inefficacité des caméras de surveillance

Tout d'abord, rappelons l'origine du terme « vidéoprotection » souvent employé. Laurent Mucchieli, Directeur de recherche au CNRS, explique que l'Article 17 de la « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » du 14 mars 2011, vient substituer officiellement l'expression « vidéoprotection » à celle, jugée trop peu valorisante, de « vidéosurveillance », parachevant ainsi la communication politique du gouvernement (Carpentier, 2012 cité dans « À quoi sert la vidéosurveillance de l'espace public ? » in *Déviance et Société* 2016/1 ¹⁹⁴)

Aussi « En 1995, La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité (LOPS) emploie exclusivement le terme de vidéosurveillance ; idem pour la première loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPPSI), en 2002. Cinq ans plus tard, Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, initie par décret la Commission nationale de la vidéosurveillance chargé de « donner son avis sur les évolutions techniques et les principes d'emploi des systèmes concourant à la vidéosurveillance », il faut attendre le projet de la 2e loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2), pour un basculement : avec un article 17 de la LOPPSI 2 qui stipule « dans tous les textes législatifs et réglementaires, le mot vidéosurveillance est remplacé par le mot vidéoprotection » (...) Un débat loin d'être clos, donc. Et une hésitation encore visible jusque dans les arrêtés préfectoraux audois qui, cette année, ont homologué les dispositifs de privés ou de communes : des textes ou, sur une même page, cohabitent « système de vidéoprotection » et « système de vidéosurveillance » pour évoquer un même dispositif. »¹⁹⁵

Noé Le Blanc ¹⁹⁶ : « La vidéosurveillance est ainsi cet objet merveilleux qui s'il ne marche pas (dissuasion), fonctionne quand même (détection). Son efficacité se mesure d'ailleurs soit à une baisse du chiffre des faits constatés (dissuasion), soit à une hausse du même chiffre (détection). Autrement dit, il s'agit d'une technologie infaillible. Pourtant, dissuasion et détection sont des procédés plus contradictoires que complémentaires. La première opération suppose ainsi de signaler les caméras, tandis que la deuxième suppose de les dissimuler. Il est donc difficile d'espérer qu'un outil unique puisse se montrer également capable de remplir ces deux objectifs. Chercher à poursuivre les deux en même temps garantit même de n'en atteindre aucun. Bref, le fait d'assigner ces deux opérations aux caméras ne garantit leur infaillibilité imaginaire qu'au prix d'une confusion réelle. (...) La façon dont la vidéosurveillance opère relève elle aussi du fantasme. D'une part, les caméras sont censées solutionner un ensemble de maux aussi vaste qu'hétéroclite soit 70 délits sur les 107 que recense l'état : vols, violences à la personne, dégradations, trafic de drogue, terrorisme. Autant de délits qui ne sont commis ni par les mêmes individus, ni pour les mêmes raisons, ni dans les mêmes circonstances – et qui donc supposent chacun une réponse policière spécifique. D'autre part, il semble que les caméras doivent accomplir ce miracle quasiment sans intervention humaine :

194 <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2016-1-page-25.htm>

195 <https://www.lindependant.fr/2019/12/15/la-video-surveillance-un-element-parmi-dautres-pour-la-securite,8606054.php>

196 <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-2-page-32.htm>

il n'est pas rare que chaque agent soit chargé de visionner les images d'une vingtaine de caméras en même temps. Les agents bénéficient d'ailleurs pour la plupart d'une formation sommaire, et les modalités de leur coordination avec les services de police sont souvent floues. Preuve de la fascination que suscite la technologie, on prête ainsi aux caméras un pouvoir à la fois automatique et autonome (...) Seuls les délits ne pouvant être délocalisés, comme la dégradation d'un monument, sont susceptibles d'être complètement empêchés par l'installation de caméras. Les autres se retrouvent simplement déplacés, dans une proportion variable mais quasiment impossible à estimer. La « zone périphérique » vers laquelle on suppose que la délinquance se déplace dépend en effet étroitement de la nature des délits considérés. La complexité de la tâche de mesurer ce déplacement dépasse donc de loin les possibilités offertes par les outils statistiques qui existent. Mais l'impossibilité de cette mesure implique que l'attribution à la vidéosurveillance d'une réduction du nombre des délits relève de la pure pétition de principe. La vidéosurveillance conjugue ainsi un fonctionnement hasardeux avec un impact sur la délinquance au mieux indirect et en tout cas inconnu. Quoi qu'il en soit, le mal que doit combattre la vidéosurveillance relève lui aussi de la fiction. Non pas que la délinquance n'existe pas, mais que l'objet du regard des caméras est trop indéfini pour être identifiable.

Il est bien entendu interdit de penser que la vidéosurveillance de voie publique puisse servir à lutter contre la délinquance en général – ce que l'on sous-entend pourtant lorsque l'on invoque « la sécurité » pour justifier l'installation de caméras. La délinquance immatérielle ainsi que celle qui a lieu dans des espaces privés sont en effet par définition exclues du champ d'action de cet équipement urbain. Criminalité financière, non-respect des normes sanitaires, infractions au code du travail, violences domestiques... bref, la majorité des faits de délinquance ne sont nullement impactés par la vidéosurveillance.

L'ensemble des délits accessibles au regard des caméras ne suffit pourtant pas à constituer un objet déterminé. L'uniformité de ce qui est parfois désigné sous le nom de « délinquance de rue » (ou « de proximité ») est factice dans la mesure où les statistiques policières indiquent des variations importantes dans l'impact supposé des caméras selon les délits : tandis que certains diminuent brutalement dans les zones vidéosurveillées, d'autres augmentent ou restent inchangés, sans logique apparente d'une étude à l'autre. Dans le détail, donc, les faits enregistrés fluctuent indépendamment de la présence des caméras, ce qui ne fait que traduire l'absence d'impact de celles-ci. Regrouper ces délits au sein d'une catégorie plus globale (d'ailleurs modulable à souhait) donne l'illusion d'un objet invariant auquel assigner l'effet des caméras ; mais cet objet n'est qu'un artifice statistique qui disparaît dès qu'on cherche à le préciser [6]. (...) La vidéosurveillance de rue n'est en ce sens qu'une forme douce d'extorsion de fonds parmi d'autres effectuées au nom de la « sécurité ». Dans la même veine, un décret du 3 août 2007 statue par exemple que dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, les « projets de grande envergure doivent désormais faire l'objet d'une étude de sûreté et de sécurité publique (E.S.S.P.) qui impose au maître d'ouvrage de prendre en compte la malveillance et le sentiment d'insécurité dans son projet. » Une manne dont profite le petit nombre d'entreprises (parmi lesquelles AB Associates, dont Alain Bauer [9] est le PDG) capables de réaliser ces « études » au sérieux qu'on imagine inversement proportionnel à leur coût. (...)

Les caméras de rue sont en effet à la fois l'outil et l'emblème de la création (ou de la perpétuation) de zones urbaines à la population et aux activités homogènes, c'est-à-dire conformes – typiquement, aux normes tacites d'un environnement « commercial » et/ou « familial ». Faute de pouvoir repérer les actes délictueux individuels parmi le flot d'images qui leur parviennent, les agents catégorisent leur regard en ne s'attachant qu'aux caractéristiques visibles (au premier rang desquelles la couleur de peau) qui distinguent les populations perçues comme marginales, donc génératrices de « sentiment d'insécurité ». À l'inverse, les populations à l'apparence et au comportement jugés conformes ne sont pas surveillées par les caméras mais légitimées dans leur appropriation de l'espace sous surveillance, appropriation que les caméras assurent et manifestent à la fois. La vidéosurveillance désigne par sa simple présence les marges ethniques (« jeunes »), sociales (SDF,

vendeurs à la sauvette, prostituées) et politiques (manifestants, graffiteurs) de la population comme des intrus dans les zones qu'elle regarde, désignant ainsi en creux les justes propriétaires des lieux. Le regard des caméras ne se pose donc pas à égalité sur tous. Cette remarque suffit à établir le manque de pertinence des métaphores orwellienne ou kafkaïenne qu'invoquent de façon récurrente les détracteurs de la vidéosurveillance, selon qu'ils redoutent l'hyper-efficacité des réseaux de surveillance ou au contraire leur dysfonctionnement chronique. Ce n'est pas en tant que citoyens, c'est-à-dire en ce qu'ils ont d'universel, que les caméras surveillent les individus, mais en tant qu'ils appartiennent à des groupes sociaux particuliers. Ce ne sont donc pas les libertés que la vidéosurveillance menace, mais la mixité sociale, autrement dit : elle consacre la reconnaissance du caractère prioritaire de la liberté de certains au détriment de la liberté des autres. Elle constitue une privatisation de l'espace public, et non une « publicisation » des espaces (individuels) privés. Les caméras sont donc en quelque sorte une marque de standing, qu'elles servent à signaler autant qu'à préserver – ce qui explique leur installation dans des zones ou des communes cossues où la délinquance « de rue » est quasi inexistante. Il est révélateur que l'on prête souvent aux populations qui entachent ce standing une extériorité géographique en forme de justification de l'exclusion dont elles font l'objet. Le message est clair : il est légitime que les populations indésirables ne se sentent pas « chez elles » dans les périmètres sous surveillance dans la mesure où elles viennent d'ailleurs, où elles n'habitent pas là. Ainsi, les caméras installées sur la presqu'île de Lyon ont pour visée explicite de lutter contre la délinquance dite « importée » (des banlieues périphériques) [10], tandis que le président de la communauté d'agglomérations de la vallée de Montmorency (92), Luc Strehaiano, défend l'installation de caméras dans cette zone tranquille en évoquant la proximité des communes d'Epinay, d'Argenteuil et de Sarcelles. L'origine géographique supposée désigne de façon euphémistique mais transparente la position sociale des populations à surveiller. (...) Les caméras portent ainsi en elles une vision proprement sécuritaire de la société, c'est-à-dire d'une société à laquelle le mal vient de l'extérieur plutôt que de ses dysfonctionnements internes. Leur installation désigne tacitement les individus « incivils » – c'est-à-dire, littéralement, en dehors du lien sociétal (l'anglais dit antisocial) – comme responsables des maux sociaux, dont sont corrélativement innocentés ceux qui n'ont « rien à cacher » aux caméras (car elles ne les regardent pas) mais surtout, les dirigeants politiques et économiques. (...) En effet, le fait de filmer les espaces publics suppose que l'on congédie à la fois le droit à la vie privée – synonyme d'un consentement de l'individu sur la diffusion des données qui lui sont confidentielles – et la présomption d'innocence – qui statue que toute intervention policière qui n'est pas motivée par des éléments objectifs est illégitime. L'enregistrement d'images a priori, c'est-à-dire, avant l'expression d'un consentement de l'individu filmé et avant tout constat d'un acte délictueux, signifie donc que ces garants contre les abus de pouvoir que sont le droit à la vie privée et la présomption d'innocence sont compris comme superflus dès l'instant que des caméras sont installées. Prendre ces principes au sérieux supposerait à l'inverse l'abandon pur et simple de tout projet de vidéosurveillance. Ainsi, la mise en place de caméras présuppose et véhicule l'idée d'une candeur fondamentale des autorités publiques, autrement dit d'une continuité d'intérêt parfaite entre contrôleurs et contrôlés, entre gouvernants et gouvernés. Les caméras incarnent et diffusent une vision du rapport social d'où l'arbitraire policier est une notion intrinsèquement absente. La vidéosurveillance de voie publique donne corps au slogan selon lequel « la sécurité est la première des libertés », bref, à l'idée que l'on ne serait complètement libre que dans une société absolument totalitaire. Le développement de la vidéosurveillance constitue ainsi une dépense somptuaire, c'est-à-dire une dépense dont l'objectif est un gain de légitimité (un profit symbolique) pour les autorités qui l'effectuent. En ce sens, la multiplication des caméras peut se lire comme une tentative de la part des pouvoirs publics pour endiguer leur perte de légitimité. Tout porte à croire donc que la vidéosurveillance de voie publique est promise à un bel avenir. ? »

« En l'occurrence, l'objectif affiché par le ministère est de réduire les effectifs de la police de 12 000 fonctionnaires à l'horizon 2012, et le développement de la vidéosurveillance -financée par des partenariats publics-privés et par les collectivités territoriales plus que par le gouvernement- permet de déplacer le problème et d'apporter une réponse technique, voire « magique », aux craintes exprimées par les élus locaux, et leurs administrés.

(...) Journaliste, **Noé Le Blanc** est pour sa part l'auteur de plusieurs articles de référence sur les études universitaires et indépendantes faites au sujet de la vidéosurveillance.

C'est du grand Shaddock, imputable au fait que les chiffres du rapport mélangent tout et n'importe quoi : quel sens cela a-t-il de vouloir mesurer l'efficacité de la vidéosurveillance sur la « délinquance générale », qui regroupe tout aussi bien les vols à la tire que la violence conjugale, les infractions économiques et le non-respect du droit du travail ?

Et si l'on s'intéresse aux types de délit où les systèmes de vidéosurveillance peuvent a priori faire montre d'efficacité, on découvre que l'on serait moins agressé dans les villes non vidéosurveillées que dans celles où on l'est un peu, que les caméras que personne ne regarde produisent tout autant d'effet que celles qui sont regardées, et que "l'amélioration du taux d'élucidation est sensiblement équivalente" dans les villes équipées que dans celles qui ne le sont pas...

Enfin, une observation résume à elle seule l'apport quasi-nul des caméras aux investigations : 6 personnes « mises en cause » (ce qui ne veut pas dire condamnées) par brigade de gendarmerie et par an grâce aux caméras, soit moins d'une « mise en cause » par caméra et par an... »¹⁹⁷

Les Cours des Comptes

Le rapport rédigé par la **Cour Régionale des Comptes de Rhône-Alpes en mai 2010** est explicite : «en l'état actuel des données, relier directement l'installation de la vidéosurveillance et la baisse de la délinquance est pour le moins hasardeux. Si l'on compare par exemple l'évolution de la DVP (délinquance de voie publique) entre Lyon, qui a fortement investi dans ce domaine, et Villeurbanne, où la commune n'a pas souhaité s'y engager, on observe que la baisse est plus forte dans la commune qui ne bénéficie d'aucune caméra de voie publique (...) ».

Dès 2011, la Cour des comptes nous dit que « les différentes études conduites à l'étranger, notamment au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Australie, ne démontrent pas globalement l'efficacité de la vidéosurveillance de la voie publique ». Dans chaque département, une commission de la vidéoprotection (selon le nouveau terme officialisé par la LOPPSI 2) est censée veiller pour éviter les abus. Mais, selon le rapport : "Elle ne se rend jamais sur place. De fait, elle n'a aucune marge d'appréciation et son rôle est exclusivement formel : elle s'assure que le formulaire de demande est correctement rempli et que les pièces exigées sont jointes." La commission départementale, qui se réunit deux fois par mois, doit parfois examiner jusqu'à 200 dossiers. Par manque de temps et de moyens, le débat reste "superficiel et rapide". Et l'avis est uniquement consultatif, le préfet pouvant passer outre pour délivrer les autorisations d'exploiter des caméras. Une fois la vidéosurveillance installée, la commission devrait vérifier que le dispositif respecte bien les engagements pris. Pourtant, d'après la Cour des comptes : "En l'absence de moyens matériels et humains, les commissions départementales ne peuvent exercer ce pouvoir de contrôle." la Cour des comptes cite l'exemple de Lyon. La ville a évalué l'efficacité du dispositif dans 57 zones, surveillées et non surveillées. Dans les premières, la délinquance a diminué de 23,5% en trois ans. Dans les secondes, de 21,9%. La différence n'est donc pas significative. Et parmi les délits élucidés, une quantité négligeable l'ont été grâce à l'usage de caméras.¹⁹⁸

¹⁹⁷ <https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/11/13/un-rapport-prouve-linefficacite-de-la-videosurveillance/>

¹⁹⁸ <https://www.lesinrocks.com/actu/videosurveillance-les-cinq-tacles-de-la-cour-des-comptes-38941-07-07-2011/>

Ce rapport explique que *« les statistiques départementales présentent parfois une grande instabilité qui peut faire douter de leur fiabilité. Ainsi, en 2009, celles de la délinquance de proximité ont connu des inversions de tendance de grande ampleur, comme dans le Haut-Rhin, où une baisse de 12,2 % en 2008 a laissé place à une hausse de 14,6 % l'année suivante. Ce phénomène a été observé en Gironde, dans la Manche, le Morbihan, l'Orne, l'Oise, l'Ain, en Ille-et-Vilaine, la Haute-Corse, la Haute-Savoie. »* Comment de telles variations sont possibles ? Le rapport note qu'*« en 2009 la reprise à la hausse de la délinquance a été évitée en grande partie par le refus des services d'enregistrer des plaintes »* de victimes d'escroquerie. Il évoque aussi, à titre d'exemple, les violences intrafamiliales, qui sont enregistrées par la police *« selon la qualité de la victime ou la nature des faits sous une quinzaine d'index statistiques qui ne leur sont pas réservés », si bien qu'on ne peut pas mesurer leur part dans les atteintes à l'intégrité physique des personnes »* précise l'Humanité au sujet de ce rapport.¹⁹⁹

La même Cour en 2020 réitère que *« faute d'études statistiques et d'évaluations indépendantes, l'efficacité de ces politiques a longtemps fait débat en France »*. Elle ajoute : *« Au vu des constats locaux résultant de l'analyse de l'échantillon de la présente enquête, aucune corrélation globale n'a été relevée entre l'existence de dispositifs de vidéo-protection et le niveau de la délinquance commise sur la voie publique, ou encore les taux d'élucidation »*. La Cour des comptes a mené l'enquête dans 57 villes françaises, dont Nîmes.

Quant au Rapport de 2009 du Ministère de l'Intérieur qui sert parfois d'argument aux promoteurs de ces dispositifs, il manque de clarté et prouverait presque l'inefficacité de tels dispositifs : *« quant à l'effet dissuasif, « pour ce qui concerne la délinquance générale, les taux d'élucidation progressent aussi bien dans les zones avec ou sans vidéoprotection... » mais restent inférieurs dans les villes vidéosurveillées à celles qui ne le sont pas (...) le taux d'élucidation est meilleur – et progresse plus vite – dans les villes qui n'ont pas de caméras que dans celles qui sont vidéo surveillées. »*²⁰⁰ L'émission Cash investigation, Le business de la peur explique que ce rapport ministériel démontre une augmentation des agressions où il y a des caméras de 25,8% et l'élucidation des crimes est plus rapide là où il n'y a pas de caméras....Le criminologue Alain Bauer, président de la Commission Nationale de la vidéosurveillance, exprime justement que *« Toutes les autres (villes) sont entre « on met des caméras pour mettre des caméras » jusqu'à on en met en certains endroits et pas d'autres en fonction du doigt mouillé, de ce que disent la police et les gendarmes »*. Il conclut sur ce Rapport ministériel *« cela vaut pas tripette (et) vaudrait un zéro pointé à un étudiant de première année. »*²⁰¹

Tanguy Le Goff sociologue à l'Institut d'aménagement d'Ile de France, dans un dossier de La gazette des communes en 2014, le sociologue remarque des problèmes méthodologiques dans la communication des mairies : *« Les chiffres avancés par les villes, et surtout leur méthode d'élaboration et leur interprétation, me laissent sceptique. Ce sont systématiquement des statistiques globales sur la délinquance. Or aucune ville n'est en mesure d'affirmer qu'une baisse de la criminalité est due à ses caméras de surveillance, à sa police municipale, ou, par exemple, à ses actions de médiation. Aucune n'a mesuré les éventuels déplacements de la criminalité : dans*

¹⁹⁹https://www.humanite.fr/07_07_2011-la-cour-des-comptes-met-la-police-%c3%a0-l%e2%80%99amende-476018

²⁰⁰<https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/11/13/un-rapport-prouve-linefficacite-de-la-videosurveillance/>

²⁰¹<https://www.youtube.com/watch?v=5FdE8wrt2X>

*l'espace, de cibles ou tactiques (...) Les évaluations menées en Grande-Bretagne, en Suisse et en Australie présentent l'intérêt d'être scientifiquement solides. Toutes montrent que la vidéosurveillance peut se révéler efficace sous certaines conditions et selon des objectifs prédéfinis. Le problème est que les municipalités y voient un outil de prévention de la criminalité au sens large. Or, en matière de dissuasion, les études révèlent un impact limité de la vidéosurveillance dans les espaces publics. Quant à l'élucidation judiciaire permise par l'identification du délinquant ou du terroriste, elle est très marginale au plan statistique ».*²⁰²

Tanguy Le Goff « Constatant que les promoteurs de la vidéosurveillance n'avaient de cesse de déclarer que « l'efficacité de la vidéosurveillance n'est plus à démontrer », alors qu'aucune étude n'avait été effectuée, il a compilé, l'an passé, le tout premier « Etat des lieux des évaluations menées en France et à l'étranger », qui concluait à l'inefficacité relative de la vidéosurveillance :

On ne peut pas entrer dans la polémique des chiffres : les périodes ne sont pas les mêmes, le rapport mêle petites, moyennes et grandes villes, HLM et zones commerciales, centre villes et moyens de transport publics... et compare des choses qui ne sont pas comparables. De plus, il faudrait au minimum isoler les autres facteurs qui entrent en ligne de compte : renforcement (ou non) de la police, présence (ou non) d'une police municipale, de quartiers défavorisés, de zones commerciales, etc. En l'état, il est impossible de réussir à identifier l'effet propre de la vidéosurveillance : la méthodologie est fautive, ou alors les délinquants n'agissent pas, en France, comme ils agissent dans les autres pays...

(...)

Les études étrangères montrent que la vidéosurveillance, si elle est bien gérée, a tendance à faire augmenter le nombre d'atteintes aux personnes dans les statistiques policières.

Les auteurs de ce type de faits ne cherchant pas à se cacher, nombre d'entre-eux résultant d'actes impulsifs, ces faits qui pouvaient passer inaperçus auparavant sont un peu mieux repérés.

Si la vidéosurveillance n'a pas d'effet inhibiteur sur les atteintes aux personnes, leur baisse peut donc révéler en réalité l'inefficacité du dispositif »²⁰³.

Laurent Bonelli est quant à lui maître de conférences en science politique à Nanterre, et auteur en 2001 de « La Machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires » et, en 2008, de « La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité » :

« Corrélation n'est pas causalité, c'est la base de l'analyse scientifique; or là, ça peut monter ou baisser pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la vidéosurveillance.

D'autre part, les statistiques dites « de la délinquance » reflètent bien plus l'activité des forces de l'ordre et leurs priorités qu'un état réel de la criminalité dans le pays. Or, rien n'est plus fluctuant que ces priorités en fonction des injonctions politiques du moment »²⁰⁴.

Guillaume Gormand, dans une réalisée pour l'École des Officiers de Gendarmerie explique que seul 1,13% des enquêtes ont bénéficié des caméras : « On n'écoute pas les scientifiques (...) un grand nombre d'acteurs voient la vidéo de manière dogmatique : la vidéosurveillance est efficace et

²⁰²<https://www.lagazettedescommunes.com/78/interview-de-tanguy-le-goff-sociologue-a-liaurif/>

²⁰³<https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/11/13/un-rapport-prouve-linefficacite-de-la-videosurveillance/>

²⁰⁴<https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/11/13/un-rapport-prouve-linefficacite-de-la-videosurveillance/>

puis c'est tout. Critiquer la vidéosurveillance c'est s'attaquer à une religion ». ²⁰⁵ « Le visionnage d'image est mobilisé dans une enquête sur dix seulement (...) la présence de caméras n'empêche pas les délinquants de passer à l'acte ». ²⁰⁶

Eric Heilmann maître de conférences à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg et spécialiste du sujet explique dans un article de Vice en grande partie consacré à Marcillac :
« Les caméras permettent de faire l'économie d'une réflexion (...) cela laisse penser que les élus font quelque chose pour les citoyens. Le seul impact des caméras est sur les électeurs et non sur les auteurs d'actes incivils, puisque dans la recherche cela fait un moment qu'on ne se pose plus la question de leur efficacité sur la délinquance (...) on a en nous cette conviction ancrée qui voudrait que la machine peut mieux que nous, alors que dans ce cadre là, cela n'a jamais été prouvé, du moins en terme de prévention d'actes délictueux. Et même lorsqu'on s'intéresse à la vidéosurveillance pour l'aide à l'enquête, elle correspond à un pourcentage vraiment minime des affaires résolues (...) Il n'y a plus tant de chercheurs qui travaillent sur ce questions, on a déjà tout dit. On a montré maintes fois que l'impact était quasi-nul. Donc, s'il reste des gens qui pensent que les caméras vont régler un quelconque problème, ce n'est plus de l'ordre du rationnel. C'est leur foi, que rien ne semble pouvoir démonter » ²⁰⁷.

De plus Eric Heilmann et Marie-Noëlle Mornet, doctorante à l'université Robert-Schuman de Strasbourg, expliquent que les caméras créent aussi des déplacements non pas géographiques mais « fonctionnels » (le même délinquant commet un délit de nature différente). A Birmingham, sur la période étudiée, « là où une couverture vidéo existe, les auteurs de vols à l'arraché ou de cambriolages ont reporté leurs activités sur les vols dans les véhicules », (rapport intitulé « L'Impact de la vidéosurveillance sur les désordres urbains, le cas de la Grande-Bretagne ») ²⁰⁸.

En 2005 il écrivait : « tous les programmes d'évaluation menés en Grande-Bretagne par des chercheurs professionnels ont conclu à des résultats très mitigés quant à l'efficacité de la vidéosurveillance vis-à-vis du recul de la délinquance [4]. Et l'enquête menée l'an dernier par l'IAURIF dans les transports en commun franciliens – la seule conduite en France à ce jour – n'a fait que confirmer les observations formulées par les chercheurs britanniques [5]. En regard des investissements engagés pour financer et exploiter les systèmes, il faut bien l'admettre, l'aide apportée par les caméras à la lutte contre l'insécurité est négligeable (...) Pourquoi s'équipent-ils ? Pour quelles raisons des élus, des organisations privées ou des particuliers décident-ils d'implanter un système de vidéosurveillance ?

On peut distinguer trois types de motivation :

- le culte : un investissement affectif qui repose sur un univers de croyances (foi dans la technique, idéal de transparence, apologie de l'image, etc.). La mise en œuvre du dispositif technique se traduit par un déploiement tous azimuts des caméras, sans définition préalable des lieux et des personnes à surveiller. La vidéosurveillance est une machine à tout faire. Les qualités intrinsèques de la technologie (connectique, performance, etc.) constituent l'élément central de l'argumentaire sécuritaire ;
- le mode de vie : un investissement affectif qui repose sur le sentiment d'appartenir à une communauté humaine dont l'existence est menacée par un environnement hostile. Les lieux et les personnes visées par les caméras sont définis à l'avance. La mise en œuvre du

205 <https://www.aefinfo.fr/depeche/663759>

206 Article du Monde, 23.12.21 "Une étude montre l'inefficacité de la vidéosurveillance"

207 <https://www.vice.com/fr/article/m7e7x3/quand-la-videosurveillance-sinvite-dans-les-petites-communes>

208 https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/05/17/la-videosurveillance-est-elle-efficace_5300635_4355770.html

dispositif technique se traduit par un repli sur soi (vidéosurveillance domestique, "coveillance") ou par un repli communautaire (résidences sécurisées ou gated communities aux États-Unis). Les modalités d'usage de la technologie (simplicité, accessibilité, etc.) constituent l'élément central de l'argumentaire sécuritaire ;

- le choix pragmatique : un investissement rationnel qui repose sur un calcul coût/bénéfice lié à un objectif précis. La mise en œuvre du dispositif technique est guidée par une philosophie dite de la "prévention situationnelle", qui vise à agir sur l'environnement physique ou social (et non pas sur des personnes désignées) de façon à réduire les possibilités de délinquance. Les technologies ne constituent pas l'élément central de l'argumentaire sécuritaire ; elles sont mobilisées dans un dispositif qui englobe d'autres préoccupations, notamment d'ordre socioéconomique (rendre un centre urbain attractif, rénover un quartier, etc.). »²⁰⁹

Laurent Mucchielli a écrit « *Vous êtes filmés ! Enquête sur le bluff de la vidéosurveillance* » (Armand Colin, mars 2018). Il estime l'ensemble du dispositif à « au moins 150 000 caméras de rue, et plus de 1,5 million de caméras filmant les lieux « ouverts au public ». Il évoque notamment le décalage entre la communication et la réalité : « Si cela peut être utile, l'apport de la caméra n'est presque jamais déterminant à lui seul. A Marseille, la préfecture de police a demandé aux services de police de faire des statistiques pour savoir dans combien de cas la vidéo avait été inutile, utiles ou déterminante. Sur la dernière année étudiée, on constate qu'il y a 105 faits vraiment élucidés grâce à la vidéosurveillance. Concrètement, ça veut dire que tous les trois jours, les médias locaux peuvent recevoir un communiqué de presse triomphateur de la mairie pour annoncer que grâce à la vidéosurveillance telle infraction a été élucidée. Mais la vraie question est la suivante : ce sont 105 faits d'accord, mais par rapport à combien de faits se commettant globalement dans la ville dans toute l'année ? Et là, la réalité est toute autre puisque la police nationale traite près de 60 000 faits de voie publique par an à Marseille ! En matière de délinquance de voie publique « ordinaire » (vols, rixes, dégradations, infractions routières, etc.), je montre d'abord que la contribution des images de vidéosurveillance aux enquêtes des policiers ou des gendarmes n'est évidemment pas nulle, mais qu'elle est marginale. Sur une commune et sur une année entière, les images jouant un rôle important - je ne dis même pas décisif - ne sont présentes que dans 1 à 3% du total des enquêtes. Et bien que cela fournisse des faits divers pour la communication politique et la presse, la vidéosurveillance n'a pas d'impact global sur le niveau des problèmes ».

« L'Etat qui fait croire que la raréfaction des gendarmes dans certaines zones peut être compensée par les caméras. C'est le mythe fondateur de la vidéosurveillance, avec l'idée que ça va faire mieux que l'humain. Une caméra, ça ne prend pas de congés, ça ne suit pas de formation, ça n'est pas en grève. On peut aussi y voir un effet de conformisme : sur un bassin de petites communes, quand une majorité en a, le préfet se tourne vers le maire qui n'est pas équipé et lui demande pourquoi. Avec, pour le maire de la commune concernée, une autre idée : si je n'en mets pas, les délinquants vont venir chez moi. Mais le déplacement de la délinquance, il se fait à l'intérieur même d'une ville, d'un parking à un autre, d'une tour à une autre. Ce n'est pas on prend la bagnole et on fait 40 km de plus pour aller dans une ville où il n'y a pas de caméras. Il y a enfin des raisons politiciennes, autour d'une vieille rhétorique : votez pour moi et vous serez en sécurité. (...) Quand on prend le temps de les interroger, que l'on fait une vraie étude de victimation, sur le

sentiment d'insécurité, qu'on les questionne pour savoir où ils investiraient en priorité, ils vont d'abord vers le préventif. C'est bien la preuve que lorsqu'on ne prend pas les citoyens par le biais d'un sondage binaire, ils sont capables de réfléchir, et vont plus vers le préventif que le répressif. Mais il y a aujourd'hui d'autres logiques que celles de répondre aux attentes des gens (...) Nous ne sommes que trois chercheurs en France à travailler sur le sujet. J'ai pu accéder à des CSU (centres de supervision ou de surveillance urbaine, Ndlr) parce que des villes me demandaient des diagnostics sur leurs dispositifs. Aujourd'hui, quelle que soit la taille des villes, la contribution se situe entre 0 et 3 % des affaires résolues : suffisant pour alimenter la chronique des faits divers. Mais la bonne question, c'est de se demander, au bout d'une année, combien d'affaires on a résolu avec ces dispositifs. »²¹⁰

Le Monde rappelle que Laurent Mucchielli a mené une enquête de terrain dans trois villes françaises : « Pour les anonymiser, il les appelle Beau-Rivage (7 500 habitants), Saint-Paul-la-Rivière (20 000) et Mega City (860 000) (que l'on devine être Marseille). « Il n'y a pas d'impact dissuasif global, explique le chercheur, notamment parce que la vidéosurveillance s'est banalisée. » En 1999, seules soixante communes disposaient de caméras filmant l'espace public ; en 2009, elles étaient plus de 2 000, selon le site du Cairn. Aujourd'hui, 80 % des villes moyennes sont équipées. « Dans mon département, les Bouches-du-Rhône, entre 85 et 90 % des communes sont équipées, à des degrés divers », rappelle le chercheur. Dans son enquête, Laurent Mucchielli démontre que les caméras n'aident à élucider que 1 % à 3 % des infractions commises sur la voie publique. « A Marseille, sur un an, il y a eu 60 000 enquêtes pour infractions sur la voie publique, explique le chercheur. Pour ces enquêtes, il y a eu seulement 1 850 réquisitions d'images au centre de vidéosurveillance de la ville. Au final, les images n'ont été décisives que dans cent trois affaires. » Selon lui la vidéosurveillance a tendance à déplacer la délinquance dans les zones limitrophes non équipées de caméras. « Toutes les études anglo-saxonnes le démontrent », assure l'expert Laurent Mucchielli. Birmingham, deuxième ville la plus peuplée d'Angleterre, constitue un cas emblématique. Une étude anglo-saxonne de 1995 montre que le nombre de vols à l'arraché et cambriolages y a triplé dans la partie de l'agglomération non couverte par les caméras, après la mise en place de la vidéosurveillance. Le taux de déplacement est variable selon les villes et le type d'infraction étudiés.²¹¹

Mucchielli précise que les autres études indépendantes en arrivent aux mêmes conclusions : « Au terme de cette étude, il apparaît que la vidéosurveillance n'est pas fondamentalement une technique de lutte contre la délinquance. C'est du reste la conclusion à laquelle arrivent aussi la plupart des évaluations scientifiques réalisées notamment en Grande-Bretagne depuis une vingtaine d'années (Heilmann, Mornet, 2001 ; Heilmann, 2003 ; Gill, Spriggs, 2005 ; Fonteneau, Le Goff, 2008 ; Welsh, Farrington, 2008/16). » (Rencontre des Acteurs de la Ville, 2009 cité dans À quoi sert la vidéosurveillance de l'espace public ? in *Déviance et Société* 2016/1.) (...) De fait, une troisième raison du succès de cette politique est probablement le concours que lui prêtent de facto les médias dont le goût prononcé pour les faits divers n'est plus à démontrer (Secail, 2010). La place de ces faits divers n'a, de fait, cessé d'augmenter dans les journaux télévisés : « de 1191 sujets en 2003 à 2062 sujets en 2012, la rubrique faits divers enregistre une augmentation quasi constante sur la période, passant en 10 ans, de 3,6% à 6,1% de l'offre globale d'information, soit en moyenne de 3 faits divers par jour à 5 » (INA, 2013, 1). Des lors, nous faisons l'hypothèse que, concrètement, le service de police, le maire ou le préfet qui envoie un communiqué de presse au quotidien local en lui relatant l'arrestation spectaculaire d'un voleur récidiviste confondu par la vidéosurveillance, est ainsi à peu près sûr de décrocher sinon un article du moins une brève des le lendemain. Une rapide

210 <https://www.lindependant.fr/2019/12/15/le-mythe-fondateur-cest-que-les-cameras-font-mieux-que-lhumain,8606053.php>

211 https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/05/17/la-videosurveillance-est-elle-efficace_5300635_4355770.html

recherche sur les archives électroniques de la presse quotidienne locale confirme aisément cette hypothèse et permet aussi de vérifier que, a contrario, ne sont jamais mentionnées les procédures dans lesquelles la présence de caméras n'a pas aidé les enquêteurs de police, ni celles dans lesquelles l'existence d'images enregistrées a permis d'innocenter les personnes suspectées par les forces de l'ordre²¹²

Dans Vice il explique que « *Il ne faut pas chercher la rationalité de la peur qui invite les maires à faire ces choix. Ces peurs irraisonnées viennent notamment de la vieille représentation moyenâgeuse qui voudrait que les problèmes de la ville risquent de s'étendre à la campagne. Alors on se dit "Puisque la ville a mis des caméras de partout, les délinquants vont venir ici. Donc il faut absolument mettre des caméras ! (...)"* »²¹³

Hubert Guillaud explique très justement à propos du travail de Laurent Mucchielli : « *la vidéosurveillance semble une politique sécuritaire qui se développe à la place d'une offre de sociabilité et de cohésion sociale, de loisirs et de vivre ensemble, d'une politique de prévention ou d'accompagnement des populations en difficulté qui seraient peut-être plus utiles pour développer un sentiment de sécurité et une meilleure sociabilité. Mais les budgets pour la prévention de la délinquance sont partis dans la vidéosurveillance et celle-ci n'a eu aucune action sur le vivre ensemble, au contraire : elle semble plutôt en aiguïser l'intolérance.* »²¹⁴

Posons-nous aussi une autre question qui dépasse la situation des élu.e.s de Marcillac : les caméras ne constituent-elles pas pour un.e élu.e un outil facile à mettre en œuvre afin de combler les compétences municipales qui lui sont enlevées au fil des ans ?

Mucchielli précise en ce sens que « *L'installation d'un dispositif de vidéosurveillance présente alors l'avantage incomparable de constituer une action concrète et visible qui peut être présentée par l'élu comme une réponse volontariste (...)* On peut se demander si le fait de s'emparer de la vidéosurveillance ne constitue pas pour les élus locaux une façon de s'affirmer dans un partenariat local ou ils sont confrontés à une impasse structurelle. Les maires sont en effet promus officiellement (notamment par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance) comme les pivots de la politique locale de sécurité et de prévention (Le Goff, 2009). Mais dans la réalité des partenariats interinstitutionnels, leur autorité et leur pouvoir sont souvent plus que relatifs face aux figures institutionnelles dominantes que sont localement le Préfet et le Procureur de la République, face aussi aux représentants locaux de l'État (commissaire de police, commandant de gendarmerie) (...) Dès lors, le choix de la vidéosurveillance peut là encore apparaître comme une façon de s'affirmer et d'exister politiquement »²¹⁵.

Aussi Mucchielli raconte que lors de son étude de 2018 il a réalisé un sondage sur un échantillon de 800 personnes, et il a demandé aux habitants quelles étaient, selon eux, les actions à privilégier en matière de prévention et de sécurité. Ils étaient près de la moitié à juger qu'il faudrait en priorité « lutter contre l'échec scolaire », et plus de 40% à penser qu'il conviendrait de « développer la prévention auprès des jeunes ». Moins de 23% privilégiaient la vidéosurveillance, et autant voulaient recruter davantage de policiers

Mucchielli explique au sujet des caméras pour sécuriser les écoles que « *les phénomènes d'intrusion sont rarissimes. Dans l'immense majorité des établissements français, rien ne justifie de telles mesures. De toute façon, la surveillance technologique est inutile face à ces problèmes. La seule solution valable, c'est de soutenir ceux qui travaillent tous les jours aux côtés des élèves : les CPE, les surveillants* ». Pour ce sociologue, les promesses de sécurisation des établissements scolaires relèvent d'une « *rhétorique politicienne qui consiste à dire "c'est le désordre, votez pour moi et je*

212 <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2016-1-page-25.htm>

213 <https://www.vice.com/fr/article/m7e7x3/quand-la-videosurveillance-sinvite-dans-les-petites-communes>

214 <https://www.lemonde.fr/blog/internetactu/2018/06/02/videosurveillance-paradigme-du-technosolutionnisme/>

215 <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2016-1-page-25.htm>

rétablirai la sécurité"»²¹⁶.

« **Le sociologue et directeur de recherche au CNRS, spécialiste des organisations policières, Christian Mouhanna** pense que cette nouvelle société de surveillance est déjà en partie là, mais pourrait devenir plus dangereuse : *"On a déjà un peu basculé à mon sens, parce que je vois des drones utilisés par les gendarmes, pour recevoir les images directement sur leurs smartphones ou leur tablettes. Malgré tous ces dispositifs déjà en place, on ne parle pas des taux d'élucidation des crimes qui sont très bas avec les caméras. Ce n'est pas si performant que ça. Cela ne veut pas dire que la surveillance par caméras et intelligence artificielle n'est pas dangereuse, malgré ces outils qui permettraient de contrôler tout le monde, mais plutôt de par les erreurs administratives ou techniques que ces technologies de surveillance pourraient engendrer. Celles où vous allez devenir un délinquant recherché malgré vous (...) la majorité des gens publient des images d'eux mêmes sur les réseaux sociaux et ne semblent pas se soucier de ce que cela peut engendrer. On n'arrive pas à sensibiliser les gens sur cette problématique de l'image, avec une majorité de personnes qui pense qu'être filmé ou que leur image soit traitée, ne porte pas à conséquence."* Sur l'aspect du contrôle permanent qu'engendrent ces systèmes, le sociologue souligne que *"ces caméras sont là parce qu'il y a un système de défiance, parce que les pouvoirs politiques ne font pas confiance aux citoyens et que les populations ne sont pas considérées comme des citoyens, mais comme des foules qui doivent être gérées (...)* Et pour revenir au parallèle entre les systèmes de surveillance chinois et ceux de la loi française de sécurité globale, le chercheur estime qu'il y a *"une inspiration chinoise pour les technocrates français, c'est une évidence. D'ailleurs, l'ENA (École nationale d'administration, qui forme les cadres politiques et les hauts fonctionnaires français, ndlr) est jumelée avec le Parti communiste chinois depuis longtemps ».*²¹⁷

Christophe Béтин, Emmanuel Martinais, Marie-Christine Renard : Sécurité, vidéosurveillance et construction de la déviance : l'exemple du centre-ville de Lyon²¹⁸ : *« De fait, les modes de légitimation de la vidéosurveillance restent le plus souvent dans l'implicite, tant ses fonctions et ses usages tendent à s'imposer dans le registre de l'évidence, pour reprendre la formule de B. Rochette et E. Marchandet (1998). Mais ces deux auteurs de poursuivre : les techniques ne sont jamais de simples adjuvants instrumentaux à des pratiques qu'elles viendraient seulement rationaliser, elles sont l'expression d'une culture et elles la modifient. Il ne fait pas de doute, cependant, que, comme la science, la technique semble s'autonomiser et devenir à elle-même sa propre fin, et les questions de l'utilité sociale et de la possibilité technique ont tendance à inverser leur ordre de préséance. On se demande d'abord si on peut le faire, et, dans l'euphorie du faire, la question de l'utilité disparaît; et, plus généralement, la question des déterminants sociaux et des effets sociaux de ce qui a été fait (Rochette, Marchandet, 1998,185). (...)* Dans ce système de représentations, qui tend à distinguer les modes d'occupation de l'espace légitimes de ceux qui ne le sont pas, certains individus et certains groupes sociaux sont de

216 <https://www.mediacites.fr/decryptage/toulouse/2021/06/07/regionales-en-occitanie-les-contorsions-de-carole-delga-sur-la-securite/>

217 <https://information.tv5monde.com/info/loi-securite-globale-les-drones-et-cameras-pietons-un-autre-danger-pour-les-libertes-en-france>

218 <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-1-page-3.htm>.

facto constitués en source de danger potentiel. Pour les commerçants et bon nombre d'habitants de la Presqu'île, il ne saurait en effet y avoir d'ambiguïté [5] : les jeunes de banlieues sont des agresseurs « par nature », comme en atteste d'ailleurs cet adage vieux comme le monde qui veut que l'étranger est d'abord un criminel avant d'être un homme comme les autres (Videlier, 1989). Parce que l'insécurité se construit d'abord sur fond de rapports sociaux conflictuels, d'enjeux de domination et d'intérêts économiques, l'image du délinquant moyen définie par les représentations et les discours à l'œuvre au sein d'une partie de la population lyonnaise correspond finalement, à quelques détails près, à l'image du jeune de banlieue. Si l'on en croit les commerçants et les représentants des comités de quartier de la Presqu'île, le délinquant-type, celui dont il faut avoir peur et se protéger, est donc plutôt jeune, plutôt en provenance des quartiers dits sensibles et plutôt d'origine maghrébine (...) En désignant la délinquance et en lui affectant un type de population bien précis (les jeunes de banlieue d'origine maghrébine), les commerçants et les riverains de la Presqu'île, appuyés par leurs représentants élus, se situent par rapport à une situation vécue comme une menace. Par la construction d'une catégorie de « mauvais usagers » (ou d'usagers illégitimes), qui se réfère explicitement à des pratiques jugées concurrentes et/ou génératrices de dysfonctionnement, ils entendent marquer leur position de domination et réaffirmer leur pouvoir sur la définition des normes sociales d'usage de l'espace public (...) Pour les gestionnaires, la vidéosurveillance ne serait qu'affaire de technique et d'exploitation des images avec une technologie appropriée. Sa mise en œuvre serait d'autant moins liberticide – et le regard porté sur les images d'autant plus neutre – qu'elle est justement technique et qu'elle jouit de l'autorité de la loi. Elle bénéficie de l'a priori de légitimité conféré aux mesures, largement débattues et non moins problématiques, fixées par le système représentatif en 1995 (Forest, 1999). Mais, l'un des questionnements à mener en matière d'utilisation des nouvelles technologies de sécurité ne réside pas dans l'opposition stérile entre le droit à la liberté et le droit à la sécurité. Cet antagonisme sommaire amène à occulter le plus souvent la question des utilisations et des usages réels des techniques de sécurité, faute d'en avoir véritablement sondé les appropriations sociales (Ocqueteau, Heilmann, 1997). Parce que les enjeux sont effectivement ailleurs, intéressons-nous maintenant à la gestion dite technique des images, c'est-à-dire plus généralement au travail (social) effectué par les gestionnaires du CSUL dans le cadre de son exploitation (...) Dans ce cadre, si le regroupement de jeunes ne constitue pas (encore) un délit pour les gestionnaires du CSUL, celui-ci devient autant l'indicateur d'un probable trouble à la tranquillité des gens (qualifié de trouble à l'ordre public) qu'une source potentielle de pratiques qui sortent des clous et qui sont aujourd'hui qualifiées de délits :

(Notre mission) effectivement, c'est d'assurer une surveillance en continu, de manière à détecter le plus tôt possible un événement qui risque de se produire, c'est d'envoyer des forces de police lorsqu'on voit qu'il y a un regroupement de jeunes, un groupe qui commence à devenir agressif et pénible... je veux dire qui commence à importuner les gens dans la rue. Parce qu'une des réflexions de la police, c'est la tolérance zéro. Alors c'est un peu brutal, mais c'est dire qu'à tout délit, il y a une réponse appropriée [un gestionnaire du CSUL]. C'est précisément ici que le rôle de l'image est important, dans la mesure où ce ne sont pas les actes (non encore commis) qui sont considérés comme déviants, mais les comportements tels qu'ils apparaissent à l'opérateur par l'image. Ainsi, tel qu'il apparaît à l'image, tout regroupement de jeunes dans l'espace public est susceptible de représenter la manifestation de pratiques significatives d'un trouble à l'ordre public. (...) En effet, à la catégorie de délinquance sur voie publique qui qualifie, pour les services de la police nationale, des actes délictueux tels que les vols de sacs ou de portables, les acteurs du CLS ajoutent la notion d'incivilité, qui qualifie elle, toujours de façon indéterminée, des actes qui ne sont pas délinquants au regard du droit pénal (Mucchielli, 1999). C'est sans doute ici toute la distinction entre sécurité et tranquillité publiques, nouvelle attribution de l'adjoint à la sécurité de la ville de Lyon. Cette pseudo-catégorie devient une catégorie de la délinquance dès lors qu'elle est institutionnalisée par les acteurs du CLS, tant dans la mesure de l'insécurité [35] que dans

l'évaluation de la vidéosurveillance et (son) impact en matière de délinquance, criminalité, sentiment d'insécurité, incivilités au sein des espaces concernés [36]. Or, dans le cas précis, ce n'est pas la norme juridique qui qualifie les comportements incriminés de délictueux, mais les normes sociales de groupes plus ou moins larges auxquels on demande pêle-mêle de désigner des lieux, des actes ou des comportements perçus comme insécurisants :

(Les lieux insécures), tout le monde les connaît. Vous prenez vers le Mc Donald's, vous prenez les pentes de la Croix-Rousse, la rue de la République mais partiellement. Après la place de la République, c'est plus clean. Ce sont des endroits de concentration, tout le monde les connaît, tout le monde sait. Moi je connais plein de personnes qui ne passent jamais devant le Mc Donald's quand elles vont rue de la République. J'ai moi-même assisté à des agressions verbales. Vous savez quand ils sont attablés comme ça au Mc Donald's, essayez de passer... vous l'avez peut-être fait ? Eh ben, vous allez voir : « fils de pute », « tête de zob », « nique ta mère », enfin toutes les expressions [un commerçant, président de l'association « Les vitrines de Lyon »].

67 Reste que l'on ne sait pas toujours ce qui est ici en cause, des comportements dits incivils ou la seule présence de leurs auteurs présumés dans l'espace public ? Or, lorsque les gestionnaires de la vidéosurveillance s'accordent à reconnaître que seul le sentiment d'insécurité peut amener à installer une caméra dans certaines zones, au motif que ça rassure et parce que de toute façon la vidéosurveillance a un rôle de dissuasion dans le passage à l'acte [ici le délit pénal], ils ne stigmatisent pas seulement des comportements de transgression à certaines convenances (les incivilités). Ils établissent surtout un lien entre des personnes censées appartenir à des groupes (supposés identitaires) et une prédisposition à la délinquance, selon la maxime bien connue et non moins douteuse qui vole un œuf, vole un bœuf, alors même que l'œuf n'a pas été volé. Parce qu'en règle générale les gens déambulent et flânent, on comprend alors mieux comment l'indicateur regroupement de jeunes susceptibles de..., pris en compte dans la gestion des images, vient ici se nourrir de cette croyance en l'existence de groupes identitaires potentiellement délinquants. Or ces groupes n'existent et n'occupent l'espace public que par le regard stigmatisant [37] porté sur eux collectivement (Authier, 1986). (...) Les gestionnaires de la sécurité publique affirment que la vidéosurveillance n'est qu'un outil technique au service d'un travail de gestion et d'exploitation des images qui s'adapterait à la déviance et à son évolution. Pour autant, ce discours occulte le fait que la vidéosurveillance participe aussi de la construction de diverses formes de déviance, au sens d'une redéfinition collective des normes sociales qui amènent à les qualifier comme telles (Becker, 1985). Aussi, parce que l'extérieur attend des résultats, l'expérience conduit à définir, en tout bon sens et à l'envi, des groupes et des comportements discriminatoires. À force de chercher et quitte à ne bien compter que les délits de ceux-là, il se pourrait alors que l'on puisse un jour donner enfin un vrai contenu à la délinquance d'importation, mais dans ce cas c'est désormais au réel de se plier à la vision scopique des gestionnaires de la sécurité publique.

69 Avec la mise en place d'une telle politique sécuritaire, il s'agit donc moins de traiter les véritables ressorts de l'insécurité que de simplifier à outrance le problème de la délinquance. À l'aune des processus ici mis en évidence, nous ne pouvons que souscrire à la magistrale démonstration de Philippe Robert, pour qui le malaise des banlieues trouve son origine dans la conjonction et l'amplification de trois processus, à savoir la crise du logement social, le chômage d'exclusion et le blocage de l'intégration économique de populations d'origine étrangère : Les considérer comme un ailleurs radicalement différent du reste permet d'escamoter le caractère national de ces trois difficultés en leur substituant un problème des banlieues. Il en va exactement de même pour les politiques de sécurité : braquer le projecteur sur ces seules zones dispense de prendre la mesure de l'insécurité en la réduisant à de scandaleuses poches de danger dont la proximité menacerait un corps par ailleurs sain (Robert, 1999, 232).

70 De fait, les gestionnaires de la sécurité publique adoptent (dans l'euphorie du faire sans doute [38]) une conception de la ville particulièrement réductrice qui oppose, sans autre forme de

procès, les « gardiens du temple » aux « nouveaux barbares ». Voilà donc une politique sécuritaire qui fonctionne sur un postulat fragile : les délinquants se recrutent dans les quartiers de la politique de la ville (la fameuse délinquance d'importation) et le risque de prédation (qualifié ici de délinquance de commission) est élevé dans l'îlot de richesse et de prestige que constitue la commerçante Presqu'île lyonnaise. Entre les deux assertions, la relation est loin d'être assurée. Le dispositif de vidéosurveillance donne ici à voir comment les acteurs de la sécurité en font pourtant un lien opératoire. Un lien qui permet de réorganiser la ville et ses quartiers en dramatisant, à l'excès, des rapports socio-spatiaux conflictuels imprégnés de relents xénophobes : ici des quartiers riches et un corps social sain à préserver comme tels, là des quartiers pauvres dont il faudrait seulement se protéger. Un lien qui permet surtout de conforter la tendance actuelle des politiques urbaines de construire une ville-centre aseptisée, standardisée, qui serait définitivement débarrassée de ceux dont la présence s'avère contre-productive par rapport à l'établissement d'une image de marque conforme aux nouvelles exigences des centralités à vocation internationale ».

5- Réflexions diverses sur la vidéosurveillance

« *La sécurité constitue la première des libertés* » nous dit le maire Jean-Marc Vayssouze, le maire de Cahors²¹⁹

« *Je suis un héritier de la révolution de 1789, celle des droits de l'homme et du citoyen, qui consacre la sécurité comme la première des libertés.* » Christian Estrosi, le 23 septembre 2013 sur France 2

« *La sécurité, ce n'est pas de droite ou de gauche. C'est la première des libertés.* » Emmanuel Macron, 19 février 2017

... Mais « *Voilà ce qu'on lit dans l'article 2 de la déclaration : «Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.» Mais la sûreté de 1789 n'a rien à voir avec la sécurité du bijoutier de Nice... Elle ne s'entend pas comme la garantie de sécurité physique ou matérielle des citoyens contre des agressions civiles. Elle est la garantie offerte à chaque personne que ses libertés individuelles seront respectées contre une arrestation, un emprisonnement ou une condamnation arbitraire. Elle est l'affirmation d'une rupture avec l'arbitraire du pouvoir monarchique(...) Ce à quoi Pierre Mauroy, répond, en 1981, sans doute moins éloigné de l'esprit révolutionnaire : «La droite dit : "la première liberté, c'est la sécurité." Nous disons au contraire : "la première sécurité, c'est la liberté." »* »²²⁰.

Anne-Laure Madurand : « *Dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, sans portée juridique contraignante mais engageant tout de même la France, la sécurité n'est à nouveau conçue que sous l'angle de l'attribution de droits économiques et sociaux (...) Le droit à la « sûreté » consacré par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et défini en son article 7, est à l'antipode du droit à la sécurité tel qu'entendu dans le slogan démagogique en vogue. Il est en effet conçu comme une garantie individuelle de tout citoyen contre l'arbitraire de l'État (...) Tout au plus le Conseil constitutionnel reconnaît-il la recherche d'auteurs d'infractions comme un « objectif de valeur constitutionnelle », notion relativement floue et ambiguë (...) Le droit à la sûreté est donc une restriction des pouvoirs de l'État et ne saurait légitimer un quelconque renoncement des citoyens à une part de leurs libertés. Ceux qui prétendent trouver un fondement constitutionnel ou de valeur supra-législative pour justifier une atteinte aux libertés au nom de la lutte contre la délinquance ou le terrorisme se fourrent ainsi le doigt dans l'œil. (...) L'idée que « la sécurité est la première des libertés » repose sur un présupposé selon lequel l'acceptation de certaines restrictions de libertés serait nécessairement efficace en matière de lutte contre l'insécurité. Or rien n'est moins sûr et de nombreux exemples, sans prétendre à l'exhaustivité, permettent de s'en convaincre :*

²¹⁹https://actu.fr/occitanie/cahors_46042/26-cameras-vont-etre-installees-en-ville_4117515.html

²²⁰https://www.liberation.fr/france/2013/09/24/la-securite-premiere-des-libertes-histoire-d-une-formule_934227/

• *tandis que l'on nous vante encore les mérites de la vidéosurveillance, il est désormais connu que celle-ci ne permet pas de réduire la délinquance mais peut seulement concourir parfois à l'élucidation de certains faits, outre qu'il y a lieu d'interroger le ciblage marqué des populations qu'elle induit »*²²¹

Anne-Sophie Simpère d'Amnesty International *« dénonce le recours extensif aux caméras de surveillance : "On sait que le fait d'être filmé dans les manifestations peut avoir un effet dissuasif sur le droit de manifester (...) Il y a des gens qui peuvent ne pas vouloir aller manifester parce qu'ils craindront, à juste titre ou pas, d'être fichés." (...) l'usage de vidéosurveillance et les amendes dressées à Millau sont le signe d'une "logique répressive". " L'État aborde la manifestation comme si c'était un désordre à contenir absolument, estime-t-elle. Alors que l'État devrait aussi l'aborder comme un lieu où les citoyens expriment des droits. L'État est garant de la protection et de la facilitation de l'exercice de ce droit."*²²²

« Il est scandaleux que les gens respectueux des lois soient régulièrement traités comme si elles avaient quelque chose à cacher. » Évoquant un « big bang » politique, et une « révolution du pouvoir » visant « la liberté du plus grand nombre, et non pas le privilège de quelques-uns », Nick Clegg a déclaré vouloir réinstaller « les fondamentaux de la relation entre l'État et le citoyen » afin de « rendre le pouvoir au peuple », et mettre un terme aux dérives sécuritaires du précédent gouvernement labour (de « gauche ») (...) Impressionnant, tout de même, toutes ces municipalités qui décident d'installer caméras et systèmes de vidéosurveillance au motif que « seuls ceux qui ont quelque chose à se reprocher » sont contre la « vidéoprotection » (voir Lettre ouverte à ceux qui n'ont rien à cacher) mais qui, dès que l'on commence à regarder de plus près à quoi servent (ou pas), leurs caméras, se fendent d'un laconique : « Circulez, y'a rien à voir » ...²²³

Sud Éducation en 2005 expliquait que *« les dispositifs sécuritaires ne viennent jamais à bout de ce qu'ils prétendent éliminer : ils radicalisent une opposition entre deux camps d'où émergent ceux qui sont prêts de part et d'autre à aller plus loin - et il y en a toujours pour alimenter l'escalade. Ils survalorisent une conception de l'autorité fondée sur l'infantilisation, le soupçon globalisé, la menace et la contrainte permanentes (...). L'autorité (...) s'appuie d'abord sur un contrat tacite (...) le détenteur de l'autorité (...) peut leur faire confiance a priori parce qu'il est entendu que les règles de fonctionnement qu'il impose sont les conditions d'un travail à leur propre enrichissement et à la valorisation de leur propre pouvoir en tant que citoyens »*²²⁴.

²²¹<https://www.cairn.info/revue-deliberee-2018-1-page-86.htm>

²²²https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/enquete-video-des-manifestants-ont-ils-ete-verbalises-sur-la-seule-base-d-images-de-videosurveillance-a-millau_4663323.html

²²³ <https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2010/05/25/la-grande-bretagne-enterre-la-societe-de-surveillance>

²²⁴<https://old.sudeducation.org/Videosurveillance.html>

Dans l'émission de Cash Investigation déjà citée, Bernard Chaumeille, directeur des relations avec les élus de Cofely (EDF-Suez-Engie) leader en 2015 de la pose des caméras en ville, est très clair quant à l'absence de preuves de l'efficacité des caméras : « *Je peux pas vous donner de chiffres* » (il reconnaît qu'il n'y a pas d'études) « *c'est effectivement un sentiment.* » « *Un sentiment c'est pas suffisant* » lui rétorque Elise Lucet.* Bernard Chaumeille ajoute : « *C'est important (...) les élus ont le sentiment que les choses fonctionnent.* » ²²⁵

Le journaliste **Hubert Guillaud**, il propose un beau résumé du rôle des caméras : « *Les caméras produisent un contrôle improductif, enregistrent les tensions plus qu'elles ne les résolvent, criminalisent les incivilités plutôt que de les apaiser... Elles illustrent comment on produit de la réponse technologique à tout problème, sans que cette réponse technologique n'ait démontré son efficacité* » ²²⁶.

« Dire que votre droit à la vie privée importe peu car vous n'avez rien à cacher revient à dire que votre liberté d'expression importe peu, car vous n'avez rien à dire. Car même si vous n'utilisez pas vos droits aujourd'hui, d'autres en ont besoin. Cela revient à dire : les autres ne m'intéressent pas » : Edward Snowden, qui témoigne dans *Nothing to hide* (...) Deux approches permettent de contrer l'argument « je n'ai rien à cacher » : prendre conscience, d'une part, que tout le monde a quelque chose à cacher – et que ce quelque chose s'appelle l'intimité – ou pourrait avoir quelque chose à cacher : « Imaginons que vous n'êtes pas engagé politiquement, ou que votre vie n'est actuellement pas très excitante. Vous vivez à la campagne et une compagnie pétrolière vient construire un gazoduc sur vos terres. Tout à coup, vous avez quelque chose à cacher, et vous avez un adversaire », suggère par exemple Alison Macrina, du projet Tor. (...) L'auteur du documentaire, Marc Meillassoux. « par une agression physique extérieure ou par la scrutation permanente de la population, reste une tyrannie. La surveillance policière est le fondement d'un État policier. Il faut se demander ce que c'est que de vivre dans une société où nos juges, avocats, chercheurs et journalistes sont potentiellement surveillés et sous contrôle. » ²²⁷

Le journaliste **Jean-Marc Manach** qui tient le blog **Bug brother**, explique que la méfiance vis-à-vis de l'autre que matérialise les caméras amène à « *la destruction de la confiance sociale (et conduit à) une inhibition généralisée : on n'ose plus inventer, plaisanter, transgresser, essayer, critiquer...* » ²²⁸ Il ajoute que « *Les démocraties considèrent qu'il faut faire confiance aux gens, que seule une minorité violera la loi, et qu'il est donc dangereux, et contre-productif, de considérer l'ensemble de leurs citoyens comme des délinquants potentiels, présumés criminels : la présomption d'innocence est la règle.* » ²²⁹

Jean-Marc Manach : « In fine, ou en résumé : le problème, c'est le voyeur, pas celui dont l'intimité ou la vie privée est ainsi violée. Les paranoïaques ne sont pas ceux qui s'étonnent d'être surveillés, mais ceux qui veulent surveiller tout le monde à tout prix. La question n'est pas de savoir si nous avons quelque chose à cacher, mais de renvoyer la question à ceux qui veulent nous « protéger » à l'insu de notre plein gré. (...) En 2008, la CNIL a ainsi recensé 83 % d'erreurs dans les fichiers

225<https://www.youtube.com/watch?v=5FdE8wrt2X>

226<https://www.lemonde.fr/blog/internetactu/2018/06/02/videosurveillance-paradigme-du-technosolutionnisme/>

227 <https://usbeketrica.com/fr/article/pourquoi-n-avoir-rien-a-cacher-n-est-pas-une-raison-pour-accepter-la-surveillance-de-masse#:~:text=%C2%AB%20Je%20n'ai%20rien%20%C3%A0,d%C3%A9fenseurs%20de%20nos%20libert%C3%A9s%20num%C3%A9riques.>

228<https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2010/05/21/et-si-on-videosurveillait-les-chambres-a-coucher/>

229<https://www.internetactu.net/2010/05/21/lettre-ouverte-a-ceux-qui-nont-rien-a-cacher/>

policiers qu'elle a été amenés à contrôler » (Lettre ouverte à ceux qui n'ont rien à cacher²³⁰)
 « le problème, dès lors, n'est plus tant celui de la perte de certaines libertés, que de « la destruction de la confiance sociale et de ce fait, une inhibition généralisée : on n'ose plus inventer, plaisanter, transgresser, essayer, critiquer... de peur que quelqu'un qu'on ne connaît pas puisse un jour en venir à nous le reprocher, pour des raisons mystérieuses. »

(...)

L'enjeu de la vie privée, résume Hubert Guillaud, se joue ainsi dans la tension entre le fort et le faible, entre celui qui contrôle, surveille, suspecte, et celui qui se trouve dès lors à devoir se justifier, démontrer son innocence, ou bien encore à se cacher, ou s'auto-censurer, de peur d'être suspecté, ou accusé : « d'un côté, il y a le faible, de l'autre le fort. Des gens qui prennent des décisions pour nous, qui peuvent changer les règles unilatéralement, qui peuvent nous considérer comme de bons ou de mauvais clients, de bons ou de mauvais "risques", qui gèrent des conflits d'intérêts pour nous et à notre place – sur la base des informations dont ils disposent, d'informations qui peuvent être erronées, voire d'informations que nous ne savons pas qu'ils ont. La relation proposée dans l'argument du "je n'ai rien à cacher puisque je ne transgresse pas la règle" est toujours inégale, inéquitable » .

(...)

Pour Daniel Solove, ceux qui avancent qu'ils n'ont « rien à cacher » sont persuadés, puisqu'ils n'ont « rien à se reprocher », que les contrôles ou la surveillance dont ils font l'objet ne les identifiera jamais comme suspects, et qu'ils se moquent donc de ce qui pourraient arriver à ceux qui le seront... puisque cela ne peut arriver qu'à d'autres, et jamais à eux. Sauf que la suspicion, et ses erreurs d'interprétation, c'est un peu comme le Loto, ça n'arrive pas qu'aux autres.

(...)

Anastassia Tsoukala, juriste, criminologue, et maître de conférences à Paris XI lors d'une table ronde organisée lors du colloque « Identification et surveillance des individus : quels enjeux pour nos démocraties » au Centre Pompidou, en janvier 2009 :

Le premier argument qui est avancé pour justifier les politiques et les moyens de la vidéosurveillance, c'est l'argument de la sécurité. Par extension, c'est pour notre bien que nous devons accepter le sacrifice de notre vie privée. Un corollaire est que ceux qui s'opposent à ce type de technique ont quelque chose à cacher. Soit. On peut donc s'attendre à ce qu'on applique la même logique à tous les contextes.

Or il s'avère que toutes les enquêtes de criminologie démontrent clairement que l'espace le plus criminogène, c'est-à-dire où se commet le plus d'infractions dans nos villes contemporaines, ce n'est pas la rue, mais c'est notre domicile et surtout nos chambres à coucher. C'est là où sont commis les violences conjugales, les cas d'inceste, de viol, de maltraitance d'enfants, etc. »²³¹

« Permettez-moi une remarque « de bon sens ». En suivant la logique de ceux qui estiment que « seuls ceux qui ont quelque chose à se reprocher ont quelque chose à cacher », et qu'il faudrait donc tout mettre en oeuvre pour que la peur « change de camp », le meilleur moyen serait d'installer des caméras... à l'intérieur de nos maisons, appartements, mais également dans les voitures, voire sur nos vêtements, comme l'expliquait brillamment Anastassia Tsoukala, juriste, criminologue, et maître de conférences à Paris XI lors d'une table ronde organisée lors du colloque « Identification et surveillance des individus : quels enjeux pour nos démocraties » au Centre Pompidou, en janvier 2009

(...)

Les démocraties considèrent qu'il faut faire confiance aux gens, que seule une minorité violera la loi, et qu'il est donc dangereux, et contre-productif, de considérer l'ensemble de leurs citoyens comme des délinquants potentiels, présumés criminels : la présomption d'innocence est la règle, et

230 <https://www.internetactu.net/2010/05/21/lettre-ouverte-a-ceux-qui-nont-rien-a-cacher/>

231 <https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2010/05/21/et-si-on-videosurveillait-les-chambres-a-coucher/>

il revient à l'accusation de démontrer la culpabilité des suspects, pas aux suspects de démontrer leur innocence.

(...)

Bruce Schneier, qui a travaillé pour l'armée américaine avant de devenir l'un des experts les plus réputés en terme de sécurité informatique. Nous ne cachons rien délibérément quand nous cherchons des endroits tranquilles pour réfléchir ou discuter. Nous tenons des journaux intimes, chantons seuls sous la douche, écrivons des lettres à des amoureux secrets pour ensuite les brûler. La vie privée est un besoin humain de base.

(...) Si nous sommes observés en toute occasion, nous sommes en permanence menacés de correction, de jugement, de critique. Nous devenons des enfants, emprisonnés par les yeux qui nous surveillent, craignant en permanence que – maintenant ou plus tard – les traces que nous laissons nous rattraperont, par la faute d'une autorité quelle qu'elle soit qui porte maintenant son attention sur des actes qui étaient à l'époque innocents et privés. Nous perdons notre individualité, parce que tout ce que nous faisons est observable et enregistrable.

(...)

Trop souvent on voit surgir le débat dans le sens « sécurité contre vie privée ». Le choix est en fait liberté contre contrôle. La tyrannie, qu'elle provienne de la menace physique d'une entité extérieure ou de la surveillance constante de l'autorité locale, est toujours la tyrannie. La liberté, c'est la sécurité sans l'intrusion, la sécurité avec en plus la vie privée. La surveillance omniprésente par la police est la définition même d'un état policier. Et c'est pour cela qu'il faut soutenir le respect de la vie privée même quand on n'a rien à cacher. »²³²

Vanessa Codaccioni dans un article de Reporterre « L'État nous pousse à agir comme la police »

« Il y a trois types de surveillance dans la société : la surveillance de l'État sur la population ; la surveillance de la société contre elle-même — les citoyennes et citoyens se surveillent les uns les autres — ; et la surveillance qui part des citoyennes et citoyens vers le haut, l'État. Cette dernière est une vigilance démocratique, valorisée depuis la Révolution française, et qui s'exerce par le biais de demandes d'explications publiques des décisions politiques, des demandes de plus de transparence sur les politiques publiques, etc.

Depuis plusieurs années, on observe que les gouvernements veulent renforcer les deux premières — la surveillance exercée par l'État et l'autosurveillance — mais veulent affaiblir le contrôle citoyen du pouvoir, des institutions, des agissements des agents de l'État.

(...)

Cela témoigne aussi de ce que l'on veut faire faire à la population, c'est-à-dire la diviser, l'isoler, la séparer, contraindre les gens au repli sur soi.

(...)

L'avènement d'une société néolibérale fait de chacune et chacun des consommatrices et des consommateurs, des individus égoïstes, qui doivent aller de l'avant, s'adapter continuellement, prendre des risques, les peser et sont responsables dans tous les domaines, y compris dans celui de la sécurité. C'est à chacune et chacun de s'équiper – en assurance antiviol ou en caméras de vidéosurveillance – et d'assurer la sécurité de la Nation, du territoire. C'est la start-up nation de Macron appliquée au domaine sécuritaire ».²³³

232 <https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/01/21/en-2008-la-cnll-a-constate-83-erreurs-dans-les-fichiers-policiers/>

233 <https://reporterre.net/Vanessa-Codaccioni-L-Etat-nous-pousse-a-agir-comme-la-police>